

INFOSOCIETY.ch

Eine Initiative des Bundes
Une initiative de la Confédération
A Federal Initiative

7^e rapport du Groupe de coordination Société de l'information (GCSI) à l'intention du Conseil fédéral

Septembre 2005

Rédaction Bureau de coordination société de l'information, OFCOM

Rapport en ligne: www.infosociety.ch - www.bakom.ch

Adresse: Office fédéral de la communication
Bureau de coordination société de l'information
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne

Tél.: 032 – 327 57 27

Fax: 032 – 327 55 28

E-mail: infosociety@bakom.admin.ch

Avant-propos

Sept ans se sont écoulés depuis que le Conseil fédéral a défini la manière dont les technologies de l'information et de la communication (TIC) devaient être utilisées pour déployer toute leur efficacité en faveur de l'Etat, de l'économie et de la société. Il avait alors identifié les besoins les plus urgents dans les domaines de l'éducation, du commerce électronique, des relations en ligne avec les autorités et de l'archivage à long terme des contenus numériques.

Entre-temps, de nombreux projets ont été réalisés et quantité d'objectifs atteints. Grâce au partenariat public-privé *l'école sur le net*, 3700 écoles disposent désormais d'un raccordement Internet à haut débit. Les pouvoirs publics ont investi dans la formation initiale et continue du corps enseignant et dans le développement de logiciels de formation en ligne. La législation a été adaptée – il suffit de penser au droit des télécommunications et à la nouvelle loi sur la signature électronique, entrée en vigueur cette année – et la Confédération a lancé divers projets de cyberadministration.

Toutefois, le temps a également révélé les lacunes de la stratégie de 1998. Il s'agit par exemple aujourd'hui de renforcer la confiance dans les TIC par des mesures simples garantissant la protection contre les abus, la sécurité de l'information et la protection des données. Des projets touchant à la cyberadministration et à l'éducation ont aussi montré leurs limites. De plus, la réalisation de projets avec les cantons et les communes nécessite la mise en place de nouvelles formes de collaboration, également pour des raisons de coûts. Le problème de l'archivage à long terme des contenus numériques n'est pas non plus résolu. Mais la lacune la plus criante est apparue dans le domaine de la santé, où la collaboration entre la Confédération et les divers acteurs concernés doit être sensiblement améliorée. Il s'agit en outre d'améliorer également la qualité de l'offre de santé en ligne, ce qui implique l'ouverture d'une discussion entre la Confédération et les acteurs du secteur ainsi que l'adoption d'un minimum de mesures de coordination intercantonale. Enfin, il y a lieu de clarifier la question de l'assurance qualité des offres en ligne du système de santé.

C'est pourquoi le Conseil fédéral a remanié, actualisé et complété sa stratégie de 1998 pour la mettre en phase avec la situation actuelle. Son but reste néanmoins le même: déployer les TIC rapidement et de manière coordonnée au profit de tous.

Moritz Leuenberger

Conseiller fédéral

Un grand merci...

...aux collaboratrices et collaborateurs des services ci-dessous pour leurs informations et leur contribution à l'établissement du présent rapport.

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)

Office fédéral de la justice (OFJ)

Office fédéral de la communication (OFCOM)

Office fédéral de la culture (OFC)

Chancellerie fédérale (ChF)

Office fédéral de la statistique (OFS)

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IFPI)

Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC)

Services du Parlement

Archives fédérales suisses (AFS)

Table des matières

1	La société de l'information en chiffres	10
1.1	Monitoring par l'OFS	10
1.1.1	Les TIC dans les entreprises	10
1.1.2	Entreprises du secteur des TIC	11
1.1.3	Equipement TIC des ménages	12
1.1.4	Utilisation de l'Internet par la population	12
1.1.5	Offres en ligne de l'administration	14
1.2	Evolution du secteur des télécommunications	15
1.2.1	Marché suisse de la communication mobile	15
1.2.2	Raccordements à large bande	17
1.2.3	WLAN et Wi-Fi (Wireless Fidelity)	18
1.2.4	BWA / WiMAX	20
2	Société de l'information en Suisse – mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral	22
2.1	Introduction	22
2.2	Formation	23
2.2.1	Partenariat public-privé – l'école sur le net (PPP – ésn)	23
2.2.2	Campus virtuel Suisse	24
2.2.3	Le serveur suisse de l'éducation	25
2.2.4	Task Force TIC et formation	25
2.3	Révisions et projets de lois	26
2.3.1	Révision de la loi sur les télécommunications (LTC)	26
2.3.2	Numéros de services à valeur ajoutée	27
2.3.3	Services SMS et MMS	28
2.3.4	Noms de domaine – nouveau cadre législatif	29
2.3.5	Révision totale de la loi sur la radio et la télévision (LRTV)	30
2.3.6	Cybercriminalité	32
2.3.7	Signature électronique et commerce électronique	35
2.3.8	Loi sur le droit d'auteur	37
2.3.9	Harmonisation des registres et identificateur de personne	38
2.3.10	Révision de la loi sur l'information des consommatrices et des consommateurs (LIC)	39
2.4	Cyberadministration et cyberdémocratie	40
2.4.1	Activités de la Confédération en matière de cyberadministration: fondement et responsabilités	40
2.4.1.1	Projets de cyberadministration de la Confédération	42
2.4.1.2	Projets de cyberadministration des cantons et des communes	46
2.4.1.3	Progrès de la cyberadministration en Suisse	46
2.4.2	Le portail suisse ch.ch	47
2.4.3	Vote électronique	49
2.5	Nouvelles formes de culture	50
2.5.1	Projet Référencer – numériser	50
2.5.2	Projet Sitemapping.ch	51
2.5.3	Soutien de projets socioculturels	53
2.6	Sécurité et disponibilité de l'information	54
2.6.1	Sécurité et sûreté de l'information	54
2.6.1.1	Etat des travaux et perspectives	56
2.6.2	Disponibilité de l'information	56
2.7	Suivi scientifique	58
2.8	Cybersanté	59
2.9	Bureau de coordination société de l'information	60
2.9.1	Tour-de-Clic.ch	60

2.9.2	Concours Chevalier de la communication	60
2.9.3	Newsletter et site Internet	62
3	Bilan de la mise en œuvre 1998-2005	63
3.1	Formation	63
3.2	Cyberadministration et cyberdémocratie	64
3.2.1.1	Obstacles à la cyberadministration.....	67
3.3	Nouvelles formes de culture	69
3.4	Sécurité et disponibilité de l'information	70
3.4.1	Sécurité	70
3.4.2	Disponibilité de l'information	71
3.4.3	Attrait de la place économique et commerce électronique.....	73
3.4.4	Suivi scientifique	73
3.4.5	Droit.....	74
4	Parlement et administration.....	75
4.1	Interventions parlementaires sur la société de l'information.....	75
4.2	Site Internet du Parlement	75
4.3	Sites de l'administration: stratégie Internet de la Confédération	76
4.3.1	Situation initiale	76
4.3.2	Usability.....	77
4.3.3	Portail médias	77
4.3.4	Recherches sur les sites de la Confédération	77
4.3.5	Identification des sites de la Confédération	78
5	La société de l'information en comparaison internationale.....	79
5.1	Introduction	79
5.2	Union européenne (UE).....	79
5.2.1	eEurope.....	80
5.2.1.1	Recherche et développement sur les technologies de la société de l'information – R&D IST	80
5.2.1.2	Initiative eEurope.....	80
5.2.1.3	Création d'un cadre réglementaire stable en matière de communication électronique.....	81
5.2.2	Plan d'action eEurope 2000 – première phase.....	81
5.2.3	Plan d'action eEurope 2005 – deuxième phase	83
5.2.4	Le programme i2010 – aperçu de la troisième phase	84
5.2.5	La Direction générale de la société de l'information de l'UE	85
5.3	Danemark.....	85
5.3.1	Stratégie Information Society 2000.....	85
5.3.2	Evolution des domaines d'action	86
5.3.3	Priorité politique, responsabilités et budget.....	87
5.4	Finlande	88
5.4.1	La stratégie et sa révision	88
5.4.2	Plan d'action national inspiré d'eEurope 2005.....	89
5.4.3	Priorité politique, responsabilités et données clés.....	90
5.5	Allemagne	91
5.6	Autriche	93
5.6.1	Catalogue de mesures et activités de mise en œuvre d'eEurope	93
5.6.2	Organisation, organes, mise en œuvre et données clés statistiques	95
5.7	France.....	96
5.7.1	Chantiers prioritaires du programme d'action et résultats	96
5.7.2	Données clés statistiques	97
5.7.3	Priorités politiques, responsabilités et budget	97
5.8	Italie.....	98
5.8.1	Plans d'action, axes stratégiques et résultats.....	98

5.8.2	Données clés statistiques	99
5 . 9	Royaume-Uni (UK).....	100
5.9.1	Axes stratégiques, programmes et résultats	100
5.9.2	Documents stratégiques sur la société de l'information	103
5.9.3	Priorité politique, responsabilités et collaboration.....	103
5 . 1 0	Etats-Unis d'Amérique (USA)	104
5.10.1	Axes stratégiques, programmes et résultats	104
5.10.2	Priorité politique, responsabilités et collaboration.....	106
5 . 1 1	La Suisse en comparaison internationale.....	107
5.11.1	Programme stratégique et évolution des domaines d'action.....	107
5.11.2	Approche statistique des résultats de la mise en œuvre.....	108
5.11.2.1	Indice de la société de l'information (ISI)	108
5.11.2.2	Raccordements Internet	109
5.11.2.3	Raccordements à large bande	110
5.11.2.4	Dépenses des ménages pour les TIC	110
5.11.2.5	Autorités en ligne (e-gouvernement).....	111
5.11.3	Positionnement et personnalités.....	112
5.11.4	Conclusions.....	112
6	La société de l'information à l'international.....	114
6 . 1	Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).....	114
6.1.1	Première phase du SMSI – Genève 2003	114
6.1.1.1	Point de vue de la Suisse sur les résultats de la première phase du SMSI	115
6.1.1.2	La Suisse en tant que pays hôte de la première phase	115
6.1.2	Seconde phase du SMSI – Tunis, novembre 2005	116
6.1.2.1	Priorités de la seconde phase	116
6.1.2.2	Négociations sur les résultats de Tunis 2005.....	116
6.1.2.3	Rôle de la Suisse lors de la seconde phase du SMSI.....	118
6 . 2	Comparaison Plan d'action du SMSI – stratégie de la Suisse	119
6.2.1	Rôle des gouvernements et de toutes les parties prenantes	119
6.2.2	Infrastructure TIC	119
6.2.3	Accès à l'information et au savoir	120
6.2.4	Renforcement des capacités d'utilisation des TIC.....	120
6.2.5	Confiance et sécurité dans l'utilisation des TIC	121
6.2.6	Environnement propice	121
6.2.7	Applications TIC dans tous les domaines.....	122
6.2.8	Diversité et identité culturelles et linguistiques	122
6.2.9	Médias.....	123
6.2.10	Dimensions éthiques de la société de l'information.....	124
6.2.11	Coopération internationale et régionale.....	124
6.2.12	Conclusions.....	125
6 . 3	Organisations internationales	125
6.3.1	Conseil de l'Europe.....	125
6.3.2	UNESCO.....	126
6.3.3	OCDE.....	127
6.3.4	OMPI.....	127
7	Révision de la stratégie.....	129
7 . 1	Bilan	129
7 . 2	Processus de révision.....	131
7 . 3	Nouvelle stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse.....	132
8	Proposition au Conseil fédéral.....	144
Annexes 145		
	Annexe 1 – Membres du Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI).....	145

Annexe 2 – Interventions parlementaires sur la société de l'information 2004/2005	146
Annexe 3 – Membres des groupes de travail du processus de révision	148
Annexe 4 – Liste des abréviations	150

L'essentiel en bref

Le présent 7^e rapport du Groupe de coordination Société de l'information (GCSI) à l'intention du Conseil fédéral fait l'état des lieux des travaux de mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse, adoptée en 1998. Il rend également compte de la position de la Suisse dans ce domaine en comparaison européenne et mondiale. Enfin, il dresse le bilan des travaux accomplis depuis 1998.

Durant l'année écoulée, la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse a été largement remaniée et actualisée, en fonction des expériences faites jusqu'ici lors de sa mise en œuvre et de l'état actuel de la société de l'information en Suisse. Le but de la nouvelle stratégie 2005 n'a toutefois pas changé par rapport à 1998: il s'agit toujours de déployer les technologies de l'information et de la communication (TIC) rapidement, de manière coordonnée et au profit de tous.

Révision de la stratégie

Le processus de révision était confié à des experts internes et externes à la Confédération, chargés de préparer, à l'intention du Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI), des propositions sur les modifications ou compléments à apporter aux contenus de la stratégie. Des dispositions sur la confiance dans les TIC, le fédéralisme, la collaboration et le domaine international figurent désormais au rang des principes de la stratégie. Quant aux mesures, elles ont été restructurées et renommées. Le domaine de la santé est le seul entièrement nouveau.

*Adaptation
des principes et
des mesures*

La coordination des travaux est maintenue, mais elle sera dorénavant assurée au niveau des thèmes.

Nouvelle coordination

La Suisse est bien équipée en TIC, tant dans l'administration et les entreprises qu'au sein de la population, et l'utilisation de l'Internet y est très répandue (67 % des habitants). Cette utilisation présente néanmoins d'importantes disparités selon l'éducation, l'âge, le sexe et la région linguistique.

*Société de l'information
en Suisse: équipement
à la hauteur*

A ce jour, 3700 écoles sur 5000 ont été dotées d'un accès Internet à haut débit. Le Campus virtuel, visant à promouvoir la formation en ligne dans les hautes écoles, et le serveur de l'éducation ont trouvé leur place dans le paysage éducationnel suisse. Toutefois, en raison des mesures d'économies adoptées par le Parlement et par la Confédération, il n'est pas certain que les objectifs initialement fixés dans le domaine de l'éducation puissent être atteints. Ainsi, la Confédération a réduit au minimum son engagement dans le projet *PPP – ésn* et le financement fédéral du serveur de l'éducation est aussi remis en question.

Education

Les travaux de mise en œuvre de la *stratégie de la Confédération en matière de cyberadministration* se sont poursuivis. Force est toutefois de constater qu'en dépit de la mise en place d'*eVanti.ch* – un système de coordination à la disposition de tous les acteurs de la cyberadministration – et de la création de l'organisation de normalisation *eCH.ch*, la Suisse fait partie de l'arrière-garde des pays européens en matière de gouvernement électronique. Il est donc urgent d'agir à plusieurs niveaux dans ce domaine.

Cybergouvernement et cybergénéralisme

Le portail d'information *ch.ch* est entré dans sa phase d'exploitation ordinaire et 23 cantons sur 26 ont signé la nouvelle convention de collaboration valable pour les années 2005 à 2006. La collaboration reste malgré tout hésitante avec nombre de cantons. Le 26 septembre et le 28 novembre 2004, deux essais pilotes de *vote électronique* ont eu lieu avec succès dans le canton de Genève, à l'occasion de votations fédérales. Le canton de Zurich a également procédé à un test lors de l'élection du Conseil des étudiants de l'Université: les électeurs ont pu voter par Internet ou au moyen de leur téléphone portable.

La loi sur la signature électronique est en vigueur depuis début 2005 et le message sur la protection des consommateurs dans le domaine du commerce électronique sera soumis au Conseil fédéral au second semestre. Les projets de révision de la loi sur les télécommunications (libéralisation du dernier kilomètre, protection des consommateurs et des données personnelles, protection contre le pollupostage, etc.) et de la loi sur la radio et la télévision en sont au stade de leur examen par le Parlement et devraient entrer en vigueur en 2006. Le service de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine fonctionne depuis mars 2004. Est encore attendue la décision du Conseil fédéral concernant la lutte contre la cybercriminalité. Enfin, on ignore si le gouvernement va de nouveau se prononcer sur la question d'une identité numérique nationale et, si oui, quand.

Projets et révisions de lois

Appelée à intervenir en cas de dérangement de l'infrastructure d'information et de communication, la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (Melani) est opérationnelle depuis octobre 2004. L'Etat-major spécial sûreté de l'information (Sonia) fonctionne également. Reste à agir dans le domaine de l'archivage à long terme des données numériques et du traitement de l'offre de base des informations de l'Etat.

Sécurité et disponibilité de l'information

Le DFI a reporté le projet *Référencier – numériser* en raison de ses coûts trop élevés. L'OFC réalise pour sa part un projet pilote de préparation d'une mémopolitique nationale. Pour l'instant, seules les collections les plus importantes sont mises en ligne. L'OFC a aussi mis en place des instruments d'encouragement de l'art numérique, soutenant en particulier des projets liés au *Centre Virtuel*.

Culture

1 La société de l'information en chiffres

1.1 Monitorage par l'OFS

Depuis 1999, la société de l'information fait l'objet d'un monitoring de la part de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et, depuis 2001, les indicateurs correspondants sont publiés en ligne¹. Ils décrivent l'importance sociale et économique des TIC dans différents domaines de la société (ménages et population, entreprises, administration, éducation, science et technologie, secteur TIC et secteur contenus). Les données collectées sont aussi utilisées à des fins de comparaisons internationales, ce qui permet de faire l'état des lieux statistiques de la société de l'information en Suisse².

Monitorage par l'OFS

Indicateurs de la société de l'information

Sur le plan national, ces statistiques reflètent l'évolution de l'utilisation de l'Internet par les différents groupes de population. Enfin, l'OFS s'intéresse aussi aux progrès de l'utilisation des ordinateurs et de l'Internet dans les écoles³ ainsi qu'au rôle joué par les TIC dans la politique et l'administration.

1.1.1 Les TIC dans les entreprises

Le Centre de recherches conjoncturelles (*Konjunkturforschungsstelle, KOF*) de l'EPFZ a mené, sur mandat de l'OFS, une étude sur l'utilisation des TIC dans les entreprises suisses. Les résultats ont montré que celles-ci sont remarquablement bien équipées. Pratiquement toutes disposent d'ordinateurs et utilisent le courrier électronique et l'Internet. En ce qui concerne le type d'accès à l'Internet, les technologies à haut débit sont de plus en plus répandues. En 2002, quelque 37 % des entreprises connectées au Net l'étaient au moyen d'un accès à large bande.

Infrastructure: les TIC se sont imposées dans les entreprises

¹ www.infosociety-stat.admin.ch

² Voir aussi les publications de l'OFS sur la société de l'information en Suisse sous: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/dienstleistungen/publikationen_statistik/publikationskatalog.html?publicationID=238

³ http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/dienstleistungen/publikationen_statistik/publikationskatalog.html?publicationID=26

La majorité des entreprises utilisent l'Internet essentiellement pour se procurer des informations et observer les marchés. Presque toutes ont néanmoins ouvert leur propre site. Du point de vue thématique, ces sites contiennent surtout des informations générales sur l'entreprise ainsi que des indications sur l'assortiment et les prix. Seuls quelques-uns offrent également des possibilités de paiement en ligne.

En matière de commerce électronique, l'approvisionnement par l'Internet s'est solidement implanté, puisqu'il a déjà séduit 44 % de toutes les entreprises, contre 16 % seulement pour la vente en ligne. Parmi les obstacles à ce type de vente, les entreprises évoquent principalement le fait que leurs produits ne s'y prêtent pas, ou pas assez.

Commerce électronique

Si l'on établit un classement international fondé sur la diffusion des TIC dans les entreprises, la Suisse fait partie du peloton de tête, juste derrière la Suède, le Danemark et la Finlande. Elle figure également parmi les meilleurs pour ce qui est de la vente en ligne.

Bonne position sur le plan international

L'étude du KOF conclut en affirmant que les TIC contribuent de manière essentielle à augmenter la productivité des entreprises et, partant, à renforcer le potentiel de croissance de l'économie suisse. Toutefois, une plus large diffusion des TIC dans les entreprises se heurte non seulement aux investissements importants qu'elles nécessitent, mais aussi à un déficit de savoir-faire et d'information. Enfin, le recours aux TIC dépend largement de la disponibilité de personnel qualifié et de la capacité d'innovation des entreprises en général⁴.

Hausse de la productivité grâce aux TIC

1.1.2 Entreprises du secteur des TIC

Les branches économiques qui produisent des biens et fournissent des services dans le domaine des TIC sont devenues un facteur clé de la compétitivité du pays. De fait, le nombre des *entreprises actives dans le secteur des TIC* en Suisse a connu une forte croissance depuis le milieu des années quatre-vingt: en 2001, on comptait près de quatre fois plus d'entreprises TIC qu'en 1985.

Durant cette même période, le nombre total des entreprises n'a augmenté que de 27%. En 2001, le *secteur TIC* représentait ainsi 4 % du total des entreprises (1985: 1 %).

4 % des entreprises opèrent dans le secteur des TIC

⁴ Office fédéral de la statistique (2003): «Einsatz von Informations- und Kommunikationstechnologien in den Schweizer Unternehmen. KOF/ETH-Panelumfrage 2002 mit internationalen Vergleichen». Voir aussi: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/dienstleistungen/publikationen_statistik/publikationskatalog.html?publicationID=1112

L'Institut d'informatique économique (*Institut für Wirtschaftsinformatik, IWI*) de l'Université de Berne a publié au début de l'année une étude exploratoire sur l'utilisation du commerce électronique par les PME suisses. <http://www.im.iwi.unibe.ch/publikationen/pdfs/summaryABeGVEgLeZaugg.pdf>

En particulier, à la suite de l'ouverture du marché suisse des télécommunications en 1998, le nombre d'opérateurs du secteur est passé de 153 à 399 en 2004⁵.

399 fournisseurs de services de télécommunications

1.1.3 Equipement TIC des ménages

En 2002, plus des deux tiers (67 %) des ménages suisses étaient équipés d'un ordinateur personnel. Ce taux reste toutefois sensiblement inférieur à celui des appareils de télévision: pratiquement chaque foyer (94 %) en possède au moins un⁶.

67 % des ménages disposent d'au moins un PC

1.1.4 Utilisation de l'Internet par la population

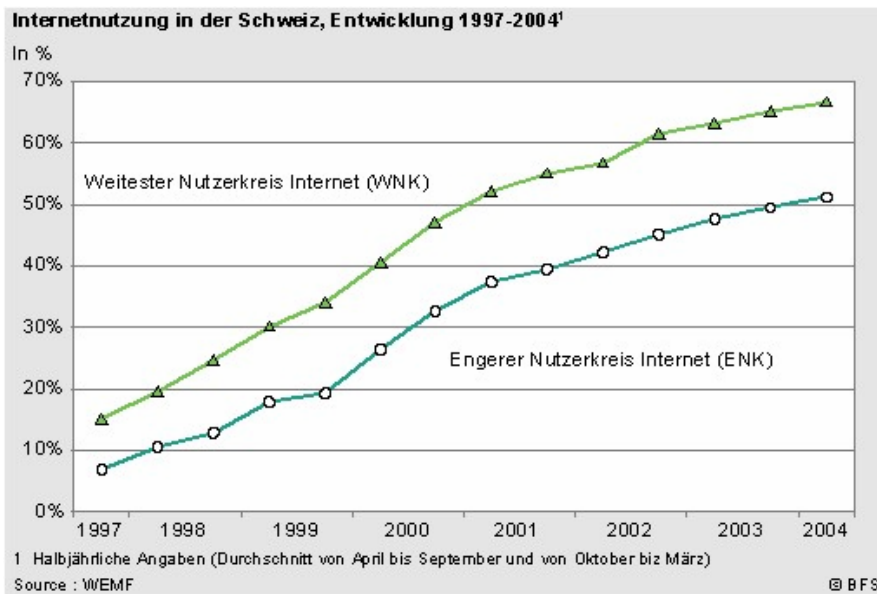
L'utilisation de l'Internet par la population suisse est remarquablement élevée: en 2004, 67 % des personnes interrogées à ce sujet ont déclaré avoir surfé sur la Toile au moins occasionnellement au cours des six mois précédents et 51 % l'ont même fait plusieurs fois par semaine. Alors qu'en 1997, on ne comptait que 7 % d'utilisateurs réguliers, ce nouveau média fait aujourd'hui partie du quotidien de la moitié de la population. Début 2004 toujours, 66 % des Suisses disposaient d'un accès à l'Internet à domicile et 49 % à leur lieu de travail ou de formation⁷.

67 % de la population utilise l'Internet occasionnellement

⁵ Source: OFCOM 2005.

⁶ http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/systemes_d_indicateurs/indicateurs_de_la/approche_globale.indicator.30103.html

⁷ http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/systemes_d_indicateurs/indicateurs_de_la/approche_globale.indicator.30106.html?open=311#311

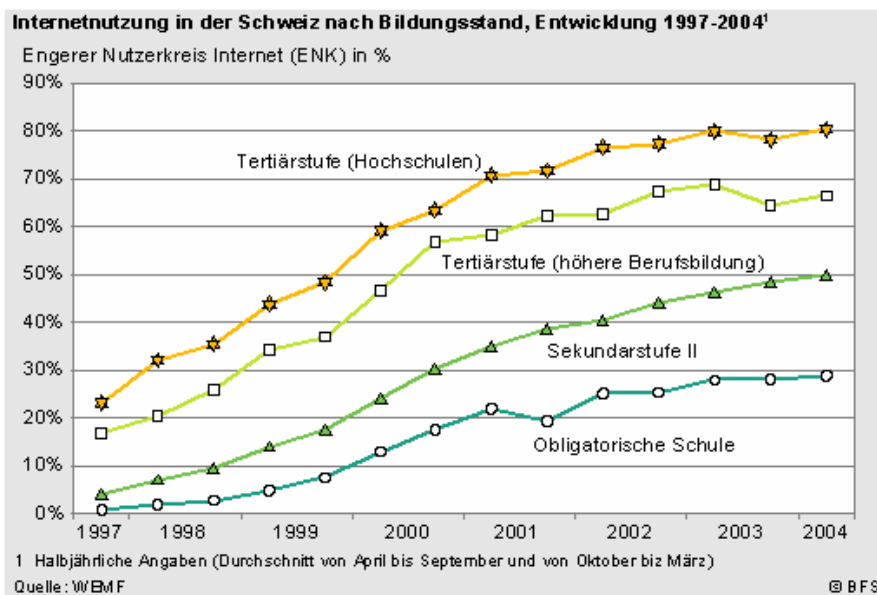


Utilisation de l'Internet en Suisse – évolution 1997 - 2004

Bien qu'elle soit globalement importante en Suisse, l'utilisation de l'Internet présente de grandes disparités selon le groupe social considéré, en particulier selon le *niveau de formation, le sexe et l'âge*.

Pour ce qui est de la *formation*, plus son niveau est élevé, plus l'emploi de l'Internet est répandu. Ainsi, en 2004, seules 29 % des personnes n'ayant suivi que la *scolarité obligatoire* faisaient partie des utilisateurs réguliers de l'Internet; cette proportion grimpe à 50 % pour les personnes ayant achevé un apprentissage ou une école professionnelle et à 80% pour les *diplômés des hautes écoles*.

Utilisation selon le niveau de formation



Utilisation de l'Internet en Suisse selon le niveau de formation – évolution 1997 - 2004

La différenciation des utilisateurs réguliers selon le sexe montre que 62 % des hommes font partie de ce groupe, contre seulement 41 % des femmes.

Utilisation selon le sexe

L'âge joue aussi un rôle significatif, puisque, en règle générale, les jeunes naviguent davantage que leurs aînés: environ 66 % des personnes âgées de 14 à 19 ans et 57 % de celles ayant entre 40 et 49 ans comptent au nombre des utilisateurs réguliers de l'Internet. A partir de 50 ans, cette proportion tombe à 27 % à peine⁸.

Utilisation selon l'âge

Des différences sont également constatées selon la région linguistique: l'Internet est davantage utilisé en Suisse alémanique (52 %) et en Suisse romande (49%) qu'en Suisse italienne (43%).⁹

Utilisation selon la région linguistique

1.1.5 Offres en ligne de l'administration

Comparée à celle d'autres pays européens, la part de services de base offerts en ligne par les administrations publiques suisses (cyberadministration) est faible. Selon le dernier sondage de Cap Gemini d'octobre 2004 – le cinquième réalisé dans le cadre du programme eEurope 2005 avec la participation de la Suisse –, cette part de services interactifs s'élève à 60 % (moyenne de tous les pays participants: 72 %; moyenne UE25: 65 %).

Offres Internet des administrations suisses en retrait en comparaison internationale

La Suisse est donc encore loin de disposer d'un service public véritablement interactif (cf. aussi 2.4.1). Elle se situe même à cet égard dans le dernier tiers du classement des pays européens, puisqu'elle y occupe le 20^e rang sur 28. Dans le peloton de tête, on trouve des pays comme la Suède, l'Autriche, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Norvège et le Danemark, dont les services présentent un taux d'interactivité supérieur à 80 %¹⁰ (cf. aussi chapitre 5).

Les auteurs de l'étude expliquent le mauvais score de la Suisse par la problématique fédérale. En effet, bon nombre des offres de cyberadministration considérées sont de la compétence des cantons et des communes. Mais même pour les services en ligne de la Confédération, la Suisse ne fait guère mieux¹¹.

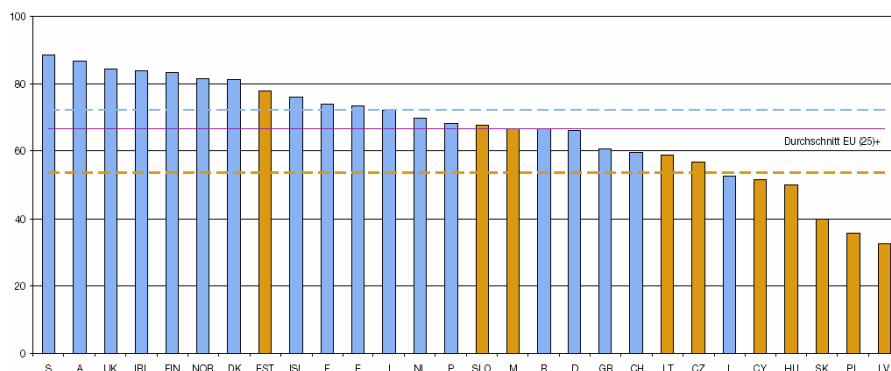
Fédéralisme

⁸ http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/systemes_d_indicateurs/indicateurs_de_la/approche_globale.indicator.30106.html?open=5#5

⁹ http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/systemes_d_indicateurs/indicateurs_de_la/approche_globale.indicator.30106.html?open=6#6

¹⁰ http://www.ch.capgemini.com/servlet/PB/menu/1566994_13/index.html?language=3

¹¹ http://www.ch.capgemini.com/servlet/PB/menu/1566994_13/index.html?language=3



Offre de services de base en ligne par les administrations publiques – comparaison européenne 2004

Le *baromètre e-gouvernement* de l'Université de St-Gall, qui décrit annuellement depuis 2002 l'état de la cyberadministration en Suisse, qualifie lui aussi les progrès réalisés de modestes. Cette étude se fonde sur une comparaison des offres des communes, des cantons, de la chancellerie, des offices et des départements.

Progression modeste en Suisse

Selon les auteurs de l'étude, le manque de moyens financiers entraînerait de plus en plus souvent le redimensionnement, voire l'abandon, de projets en cours. De plus, l'importance pratique de la cyberadministration serait encore sous-estimée par les milieux politiques et par les hauts dirigeants de l'administration, d'où un manque de soutien tant conceptuel que financier¹².

Moyens financiers et soutien politique limités

1.2 Evolution du secteur des télécommunications

1.2.1 Marché suisse de la communication mobile

Trois entreprises opèrent actuellement sur le *marché suisse de la communication mobile*: Orange Communications SA, TDC Suisse SA (Sunrise) et Swisscom Mobile. Toutes offrent des services reposant sur la norme GSM. Le nombre de *portables en service*, que ce soit avec abonnement ou avec formule à prépaiement, dépasse *les six millions* d'unités, ce qui correspond à un taux de pénétration de plus de 90 %.

Plus de six millions de portables avec abonnement ou formule à prépaiement.

¹² Schedler Kuno, Summermatter Lukas: «3. Bericht zum Stand von E-Government in der Schweiz», Université de St-Gall, 2005. Voir www.electronic-government.ch/barometerbericht

Swisscom détient la plus grosse part de marché (> 61 %), devant Sunrise (> 21 %) et Orange (> 17%)¹³. L'offre est axée sur les services vocaux et les messages (SMS/MMS) ainsi que sur les services de données (GPRS). Les réseaux en place desservent plus de 99 % de la population suisse.

Swisscom détient la plus grosse part de marché

En été 2003, la Commission fédérale de la communication (ComCom)¹⁴ a mis au concours de nouvelles *concessions* reposant sur la norme GSM 1800, avec pour *objectif de relancer le marché suisse de la téléphonie mobile* et de promouvoir des projets innovants. Deux concessions ont ainsi été attribuées en décembre 2003 aux entreprises *Tele2* et *In&Phone*. Alors que la première se concentrera sur le marché des particuliers, qu'elle entend stimuler par des prix bas, la seconde proposera à une clientèle essentiellement commerciale des solutions originales dans le domaine des réseaux GSM locaux. Les deux nouveaux concessionnaires doivent faire leur entrée sur le marché au premier semestre 2005.

Nouvelles concessions GSM

Tele2 et In&Phone

Par ailleurs, fin 2000, la ComCom a adjugé par voie d'enchères quatre concessions pour des *systèmes de communication mobile de la troisième génération* (norme UMTS: Universal Mobile Telecommunications System) aux sociétés Orange, TDC Suisse, Swisscom Mobile et 3G Mobile (Telefonica). La norme UMTS permet de transmettre des données avec des débits beaucoup plus élevés que les actuels réseaux de la deuxième génération (GSM). Les nouveaux *réseaux UMTS sont en cours de construction*. Fin 2004, Orange, Sunrise et Swisscom desservaient déjà au moins la moitié de la population suisse en services UMTS, satisfaisant ainsi aux conditions de la concession. Quant à 3G Mobile (Telefonica), elle fait actuellement l'objet d'une procédure de surveillance, car elle n'a pas rempli jusqu'ici les obligations qui lui incombent aux termes de la concession.

Concessions UMTS

En Suisse, la *sévérité des valeurs limites* de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) et *l'opposition de la population* entravent la *construction de réseaux de communication mobile*, car les permis de construire sont souvent longs et difficiles à obtenir. Contrairement aux trois autres concessionnaires, la société 3G Mobile ne déploie aucune activité de construction de réseau UMTS, car des considérations d'ordre stratégique ont amené sa maison mère à stopper cette construction non seulement en Suisse, mais aussi en Allemagne, en Autriche et en Italie.

Construction de réseaux de communication mobile

¹³ Source: OFCOM 2004 (données non publiées)

¹⁴ <http://www.fedcomcom.ch/comcom/f/homepage/index.html>

Au cours du second semestre 2004, de nombreux réseaux UMTS ont été mis en service en Europe, avec pour corollaire une offre croissante de services de communication mobile à haut débit. Les réseaux de la deuxième génération (GSM) et ceux de la troisième (UMTS) se complètent idéalement. Les premiers assurent la transmission de la voix et des données à des débits moyens (GPRS) sur pratiquement tout le territoire. Les seconds les complètent par une offre à haut débit dans les régions les plus densément peuplées. Ils permettent ainsi de faire face à la demande croissante de services de communication mobile de données dans les grandes agglomérations.

*GSM et UMTS:
idéalement
complémentaires*

1.2.2 Raccordements à large bande

Fin septembre 2004, le nombre d'abonnés au *large bande* s'élevait à environ *142 millions*¹⁵ dans le monde et *34 millions*¹⁶ en Europe. En termes de pénétration, le Danemark est en tête des pays européens avec 17,3 abonnés pour 100 habitants, suivi des Pays-Bas avec 17,2 abonnés pour 100 habitants. La Suisse est troisième avec 15,8 abonnés pour 100 habitants¹⁷.

Pénétration du large bande: la Suisse troisième en Europe

Une des raisons expliquant la forte hausse du nombre d'abonnés au large bande est la progression de la *demande d'accès Internet à débit plus élevé*. Les connexions à large bande sont en effet au moins *cinq fois plus rapides* que celles passant par le raccordement téléphonique analogique, ce qui permet par exemple de télécharger de la musique ou des films ou d'accéder à des informations et d'en échanger plus efficacement.

Large bande: cinq fois plus rapide

Les services à large bande étant arrivés sur le marché dans une phase de croissance économique, la demande n'a pas manqué de suivre. Selon les prévisions, le large bande fera partie des services de consommation de communications présentant la croissance la plus rapide. Ainsi, le taux de pénétration des raccordements à haut débit atteindra un niveau élevé beaucoup plus rapidement que ne l'ont fait l'ordinateur personnel ou le téléphone mobile.

Le large bande apparaît toujours plus comme un facteur de succès dans l'économie de l'information. En effet, la réussite économique d'un pays dépend de plus en plus de la possibilité qu'a sa population d'accéder au large bande à des conditions abordables. Relevons que dans la plupart des cas, les investissements dans la technologie à large bande proviennent essentiellement du secteur privé.

Large bande: moteur de l'économie

¹⁵ Source: The Yankee Group, 2004

¹⁶ Voir le rapport *ECTA Broadband Scorecard end of September 2004*

¹⁷ Source: ECTA, OCDE et calculs de l'OFCOM

Etant donné que les systèmes à large bande par satellite et technologie hertzienne sont encore peu disponibles et relativement onéreux, la plupart des abonnés au large bande accèdent actuellement à l'Internet via un raccordement filaire. Il s'agit surtout de lignes numériques (DSL) greffées sur le réseau téléphonique fixe traditionnel ou de câblomodems installés sur des réseaux de télévision câblés.

Solutions à large bande

Les services DSL, en particulier, se sont rapidement imposés comme l'une des principales formes d'accès au large bande.

La technologie DSL est plus répandue en Asie et en Europe, celle du câble aux Etats-Unis. Fin septembre 2004, on comptait en Suisse 717 000 accès DSL tandis que les abonnés disposant d'un câblomodem se chiffraient à 440 000¹⁸.

Forte croissance des raccordements à large bande

1.2.3 WLAN et Wi-Fi (Wireless Fidelity)

WLAN (Wireless Local Area Network) signifie *réseau local sans fil*. Utilisant non pas un câble mais les *ondes électromagnétiques* comme support de transmission, ce type de réseau permet de *transmettre* et de recevoir des *données* sur de courtes distances. Concrètement, les terminaux mobiles se connectent à un point d'accès au réseau filaire par ondes radioélectriques, qui assurent le trafic bidirectionnel vers ledit réseau. Un WLAN permet ainsi d'*accéder sans fil à l'Internet dans un rayon de 100 mètres autour du raccordement à large bande* servant de point d'accès au réseau filaire.

WLAN – réseau local sans fil

Des réseaux locaux sans fil sont de plus en plus souvent mis en place dans les *régions rurales* et dans les *pays en développement* pour établir des connexions à large bande sur de plus grandes distances. On utilise à cet effet des appareils ad hoc et une technologie spéciale qui optimise la distance effective séparant les points d'accès au réseau.

Connexion à large bande via WLAN

Le type de WLAN le plus répandu est connu sous le nom de *Wireless Fidelity (Wi-Fi)*, qui passe parfois pour un synonyme de WLAN, alors qu'il s'agit d'une technologie parmi d'autres, née du regroupement – à but non lucratif – de fabricants désireux de certifier¹⁹ l'interopérabilité de leurs produits.

Wi-Fi

Nous y avons déjà fait allusion: les technologies WLAN sont particulièrement importantes dans les régions sans accès à l'infrastructure filaire traditionnelle. Elles *permettent de fournir des services de téléphonie et de transmission de données ou des accès Internet à large bande également dans les zones rurales et les pays en développement*. Autres atouts: les technologies WLAN sont faciles à installer et bon marché.

WLAN attrayant pour les régions rurales

¹⁸ Source: Swisscom et Swisscable

¹⁹ Norme IEEE 802.11

On étudie par ailleurs aujourd'hui dans le monde entier comment utiliser les WLAN pour couvrir le dernier kilomètre.

Desserte du dernier kilomètre?

Il faut savoir en effet que les conditions posées à la commercialisation de services Wi-Fi diffèrent généralement de celles applicables aux services commerciaux à large bande utilisant des fréquences soumises à concession, comme c'est le cas de certains systèmes hertziens. De fait, les *normes Wi-Fi* reposent sur *des fréquences radio non soumises à concession*.

Certes, ces systèmes pèchent par leur faible portée, mais ils sont avantageux et facilement modulables. Les opérateurs s'en sont donc inspirés pour développer les modèles commerciaux les plus divers, mais reposant tous sur des fréquences non soumises à concession.

Actuellement, deux approches ont la cote en matière de mise à disposition d'accès Wi-Fi. Premièrement, le modèle «*top-down*»: les grands exploitants de réseau installent des WLAN dans des lieux publics baptisés *hotspots* – aéroports, gares, hôtels, etc. – et facturent l'utilisation des accès à large bande sur lesquels ces WLAN reposent. Ces équipements publics permettent aux utilisateurs d'accéder à l'Internet sans avoir à connecter leur ordinateur portable ou leur assistant numérique personnel au moyen d'un câble. Secondement, le modèle «*bottom-up*»: des particuliers mettent leur accès sans fil à disposition gratuitement.

Hotspots

Les deux modèles présentent des *inconvénients*. Dans le premier cas, le problème réside dans la fragmentation du marché: les divers hotspots étant exploités par des opérateurs différents, les utilisateurs doivent ouvrir plusieurs comptes pour pouvoir accéder à l'Internet à partir de n'importe quel hotspot. Dans le second cas, c'est le manque de perspectives économiques qui est en question, puisque le modèle ne permet pas de dégager de bénéfice. Il présente en outre un risque d'utilisation abusive par les consommateurs.

Inconvénients des Hotspots

Depuis peu, des modèles hybrides conjuguent les deux approches. Les utilisateurs ouvrent un compte unique leur permettant d'utiliser un raccordement sans fil sur les hotspots des divers fournisseurs d'accès. Fin 2004, on comptait dans le monde entier *100 000 hotspots publics*²⁰.

100 000 hotspots publics dans le monde entier

²⁰ Source: In-Stat (<http://www.instat.com>)

1.2.4 BWA / WiMAX

Le terme anglais *Broadband Wireless Access* (BWA) désigne l'accès sans fil à large bande à un réseau de télécommunications, par exemple l'Internet²¹. Les sigles WiMAX²² (Worldwide Interoperability for Microwave Access Forum) et HiperMAN²³ sont quant à eux des marques promouvant cette technologie.

Accès sans fil à large bande

WiMAX est une *association à but non lucratif* fondée par des fabricants d'appareils et de composants. Elle s'engage pour que les exploitants de systèmes d'accès sans fil à large bande utilisent des appareils répondant à la norme IEEE 802.16²⁴ ainsi que pour assurer la *compatibilité* et l'*interopérabilité* de ces appareils. La philosophie de WiMAX en faveur des réseaux urbains sans fil (Metropolitan Area Network, MAN) est donc comparable avec celle de l'alliance Wi-Fi, promouvant quant à elle l'application de la norme IEEE 802.11 aux réseaux locaux sans fil (Local Area Network, LAN).

WiMAX

Selon sa configuration, ce système de transmission peut avoir une *portée de 30 à 40 kilomètres*, mais avec un débit réduit (quelques Mbit/s). Le débit maximal n'est possible que sur des distances plus courtes et uniquement si le canal utilisé offre la largeur de bande nécessaire.

Portée de 30 à 40 kilomètres

La technologie BWA / WiMAX est utilisée surtout comme *complément de l'accès aux réseaux fixes et mobiles*. Dans les pays industrialisés, les services DSL se sont rapidement répandus dans les grandes agglomérations et leurs environs, tandis que les consommateurs des régions rurales ont moins de possibilités. En effet, les lignes de cuivre existantes dans ces régions sont parfois de mauvaise qualité, ou la distance jusqu'au répartiteur principal (ex-central de raccordement) le plus proche est trop grande. La faible densité de la population joue aussi un rôle important, dans la mesure où elle ne permet pas de rentabiliser l'offre DSL. C'est pourquoi le BWA / WiMAX fait figure de *solution de remplacement* pour le dernier kilomètre dans les régions rurales.

Solution pour le dernier kilomètre?

Le BWA / WiMAX a toutefois sa place en *ville* également, comme *alternative* aux technologies d'accès actuelles. De plus, les entreprises ayant plusieurs sites dans une même région pourraient les mettre en réseau grâce à ce système.

Alternative aux technologies existantes

²¹ Broadband Wireless Access (BWA) est le terme générique pour toutes les technologies de transmission sans fil, mais il y a aussi des désignations particulières, telles que Fixed Broadband Wireless Access (FBWA), Mobile Broadband Wireless Access (MBWA), Wireless Access Systems (WAS) ou Wireless Local Loop (WLL).

²² WiMAX-Forums: <http://www.wimaxforum.org/home>

²³ ETSI: <http://www.etsi.org>

²⁴ <http://grouper.ieee.org/groups/802/16/index.html>

La technologie BWA / WiMAX peut aussi être utilisée pour accéder à l'Internet à partir d'un téléphone mobile²⁵, complétant ainsi les réseaux de radiocommunication et réseaux Wi-Fi actuels. Les réseaux de communication mobile garantissent en effet une mobilité quasi complète dans tout le pays, tant en ce qui concerne la transmission de la voix que les connexions Internet, mais avec un débit limité. Le BWA / WiMAX pourrait donc se positionner comme une solution de complément offrant au besoin une largeur de bande supérieure, en particulier dans les régions urbaines. Comparé au WLAN, le BWA / WiMAX assure non seulement une couverture géographique, mais aussi une mobilité au sein de la zone desservie sensiblement supérieures.

Complément des réseaux de communication mobile et réseaux Wi-Fi actuels

Le nomadisme professionnel exige que l'on dispose d'une connexion permanente à l'Internet. L'idée est donc de combiner les différentes technologies d'accès existantes²⁶, de manière à tirer profit de leurs avantages respectifs et de bénéficier de la meilleure connexion possible en toutes circonstances.

Nomadisme

Enfin, avec le BWA / WiMAX, il est également possible d'utiliser des terminaux exploitant la technologie Voice over IP (VoIP), autrement dit assurant la transmission de la voix selon le principe de la commutation en mode paquets sur la base du protocole Internet.

²⁵ Intel prévoit de fabriquer des circuits intégrés compatibles avec la technologie WiMAX d'ici à 2006.

²⁶ Par exemple: 3G, Wi-Fi, WiMAX, DSL, FTTH, etc.

2 Société de l'information en Suisse – mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral

2.1 Introduction

Les débuts de l'action de la Confédération en faveur de la société de l'information remontent aux années quatre-vingt-dix. En 1995, le Conseil fédéral décidait de participer aux projets pilotes des Etats membres du G7 visant à organiser la société de l'information à l'échelle internationale et, en 1996, il créait un *Groupe de réflexion* indépendant de l'administration fédérale.

*Groupe de Réflexion
1996*

Ce groupe avait pour mandat de discuter des chances et des risques liés à la société de l'information en Suisse. Intitulé *Pour une société de l'information en Suisse*, son rapport a servi de base à l'élaboration de la *Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse*, adoptée le 18 février 1998²⁷.

Cette stratégie fixait les *principes et mesures* jugés prioritaires par le Conseil fédéral et mis en œuvre de manière décentralisée.

Principes et mesures

Institué dès 1998 sur la base de la stratégie du Conseil fédéral, le Groupe de coordination Société de l'information (GCSI) – puis, dès 2003, le Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI) – avait pour mission de coordonner l'application de ladite stratégie et d'en assurer le suivi. En 2002, ce mandat a été prolongé jusqu'en 2005. Faisant suite à une évaluation du travail accompli jusqu'alors, cette prolongation s'est accompagnée d'un léger remaniement tant des structures que des contenus²⁸, avec notamment le transfert du mandat de coordination au CI SI.

*Mandat prolongé
jusqu'en 2005*

Le *Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI)*²⁹, au sein duquel sont représentés tous les départements fédéraux ainsi que la Chancellerie fédérale (cf. annexe 1), joue le rôle d'organe de direction. Présidé par l'OFCOM, le CI SI coordonne les travaux en cours et prend les décisions d'ordre supérieur. Il n'est toutefois pas habilité à donner des instructions aux divers offices.

*Coordination par
le CI SI*

²⁷ Voir <http://www.infosociety.ch/> → Publications

²⁸ Voir le 4^e rapport du GCSI à l'intention du Conseil fédéral, juin 2002, chapitres 5 à 7. Voir <http://www.infosociety.ch/> → Publications

²⁹ Jusqu'à fin 2002, cet organe s'appelait Comité du GCSI.

Rattaché à l'OFCOM et doté de trois postes à plein temps, le *Bureau de coordination société de l'information* est le secrétariat du CI SI.

*Bureau de
coordination*

Les chapitres ci-après présentent, pour chaque domaine d'action défini dans la stratégie du Conseil fédéral, un aperçu des travaux de mise en œuvre de cette stratégie³⁰.

2.2 Formation

Objectifs de la mise en œuvre

- Assurer la formation initiale et continue du corps enseignant.
- Concevoir, appliquer et utiliser de nouvelles formes de pédagogie et d'apprentissage; développer l'organisation de l'école et de l'enseignement.
- Mettre sur pied à tous les niveaux un large éventail d'offres de qualification appropriées.
- Améliorer les conditions générales du marché de la formation, en le rendant plus ouvert et plus transparent, en favorisant la mobilité, en reconnaissant les offres de cours et de formation et en introduisant un système d'assurance qualité.

2.2.1 Partenariat public-privé – l'école sur le net (PPP – ésn)

Durant la période sous revue, suite aux coupes subies par le crédit d'engagement de la Confédération, l'accent a porté sur la consolidation de l'acquis. Plus de trente projets impliquant tous les cantons ont pu être réalisés. Avec les ressources résiduelles, la Confédération a encore voulu générer certaines impulsions complémentaires. C'est ainsi qu'elle a soutenu deux projets intercantonaux de préparation des formateurs à l'utilisation des TIC dans la pédagogie spéciale et un projet de la CDIP concernant l'élaboration de brochures d'information.

*Réduction du crédit:
consolidation des
projets de formation
initiale et continue
du corps enseignant.*

³⁰ Voir le texte intégral de la stratégie de 1998 sous: <http://www.infosociety.ch/site/default.asp> → Publications

Le corps enseignant bénéficie ainsi d'une aide pour résoudre les problèmes didactiques, pédagogiques et organisationnels de l'utilisation des TIC dans l'enseignement. De plus, plusieurs rencontres ont permis à la Confédération, aux cantons et au secteur privé de présenter leurs projets et d'échanger leurs expériences. Enfin, l'évaluation permanente de l'initiative a fourni les premières indications utiles à son optimisation.

Les TIC dans l'enseignement

Les partenaires du secteur privé se sont déclarés déçus des coupes opérées par la Confédération et de leurs effets dans les cantons, mais ils n'en ont pas moins maintenu leurs offres.

Infrastructure: engagement du secteur privé

Ainsi, en 2004, *Swisscom* s'est engagée à hauteur de plus de CHF 25 millions, offrant un accès Internet à plus de 800 nouvelles écoles. Depuis le lancement de l'initiative jusqu'en avril 2005, quelque 3700 écoles ont été connectées à la Toile. L'objectif de *Swisscom* est d'équiper gratuitement les 5000 écoles du pays d'un accès Internet à haut débit d'ici à 2006.

Swisscom: 3700 écoles équipées d'un accès Internet à haut débit

IBM a investi pour sa part plus de CHF 4,5 millions sous forme de matériel informatique, tandis que la contribution d'*Apple* a dépassé CHF 3 millions, dont 1,1 million en logiciels et services. *Sun Microsystems* a mis à la disposition des écoles des logiciels pour quelque CHF 700 000 et *Cisco* du matériel pour CHF 60 000. Enfin, *Dell* a consacré plus de CHF 1 million à la fourniture de matériel particulièrement avantageux.

Matériel informatique et logiciels d'IBM, Apple, Sun Microsystems, Cisco et Dell

Depuis juin 2004, *Microsoft Suisse* compte aussi au nombre des partenaires de l'initiative PPP – ésn. L'entreprise contribue à hauteur de CHF 200 000 par année à la mise en place d'un service indépendant d'assistance technique des écoles pour toutes les questions liées aux TIC. Le Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE) – soutenu par la Confédération et les cantons – a lancé à cet effet le projet *Helpdesk*³¹.

Microsoft: nouveau partenaire pour l'assistance technique

2.2.2 Campus virtuel Suisse

L'expérience du Campus virtuel Suisse (CVS) se poursuit par le biais d'un programme de consolidation qui doit durer de 2004 à 2007. Au terme du troisième appel à propositions, 32 projets ont été retenus. Ils sont soutenus sur une période de deux ans, moyennant un financement global d'environ CHF 8 millions. De plus, des centres de compétence, de service et de production sont financés dans chaque haute école. Ils remplissent des tâches concrètes en faveur de chaque projet CVS et soutiennent le corps professoral ainsi que les directions des écoles dans leur travail d'intégration de l'enseignement en ligne (e-learning).

Programme de consolidation

³¹ <http://www.schuleimnetz.ch/helpdesk/>

Lors des *Journées CVS* d'octobre 2004, à Neuchâtel, on a officiellement clôturé le programme d'encouragement 2000-2003 et lancé le programme de consolidation 2004-2007.

Relations publiques

Le 1^{er} janvier 2005, le professeur Peter Stucki a cédé sa place de président du comité de pilotage CVS à son successeur, le professeur Marcel Jufer, vice-président de l'EPFL.

Organisation

2.2.3 Le serveur suisse de l'éducation

Exploité conjointement par la Confédération et les cantons, le serveur suisse de l'éducation a trouvé sa place dans le paysage éducationnel du pays et joue un rôle important de coordination et de communication entre les autorités, les écoles, les enseignants et le public intéressé. Parmi les nouveautés, à signaler en particulier l'ouverture d'un *portail de l'emploi pour le corps enseignant* en Suisse³² et la migration, en mai 2004, de la plateforme interactive de collaboration et d'apprentissage *educanet.ch* vers une nouvelle version – *educanet²* – plus conviviale et facile à utiliser, offrant en outre de nouvelles fonctions et possibilités de paramétrage³³.

*Plateforme
de communication,
de collaboration
et d'échange*

En 2004, le site du serveur de l'éducation a enregistré plus d'un demi-million de visites par mois. Quelque 1500 écoles ainsi que 40 % des écoles professionnelles du pays, y compris les trois établissements de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISPPF), sont intervenus sur cette plateforme collaborative.

2.2.4 Task Force TIC et formation

La Task Force TIC et formation a été constituée en 2000, en tant que plateforme de coordination des projets et mesures ayant trait aux TIC. Tous les acteurs intéressés y sont représentés, en particulier les services fédéraux concernés (OFFT, OFCOM, OFS, SER) et les cantons (CDIP).

Durant la période sous revue, les discussions ont porté essentiellement sur la poursuite de la collaboration entre la Confédération et les cantons dans le domaine TIC et formation, en particulier sur la question de savoir comment inscrire cette collaboration dans des structures permanentes, malgré la pénurie de moyens financiers. La décision a finalement été prise de transformer la Task Force en une conférence de coordination permanente.

³² <http://www.educajob.ch/>

³³ <http://www.educanet2.ch/>

La Task Force a également approuvé une proposition portant sur la constitution d'un groupe d'experts «Collaboration internationale dans le domaine TIC et formation».

2.3 Révisions et projets de lois

Objectifs de la mise en œuvre

- Créer une réglementation appropriée et fiable.
- Développer des normes globales.
- Offrir une infrastructure et des services de télécommunication de haute qualité, accessibles à tous à des prix avantageux.
- Développer et promouvoir l'application de solutions fiables assurant la sécurité des transactions électroniques.
- Encourager le développement d'applications novatrices.

2.3.1 Révision de la loi sur les télécommunications (LTC)

Bien que sept ans se soient écoulés depuis la libéralisation du secteur des télécommunications en Suisse (cf. 1.2), Swisscom occupe toujours une position dominante dans plusieurs domaines, notamment dans celui des raccordements filaires (lignes louées, services téléphoniques locaux et accès à large bande). Conscient de cette situation, le Conseil fédéral avait libéralisé le dernier kilomètre par voie d'ordonnance dès le 1^{er} avril 2003 et, le 19 février 2004, à la suite d'une demande d'interconnexion de TDC Switzerland (Sunrise), la Commission fédérale de la communication (*ComCom*) rendait une décision de dégroupage de la boucle locale fondée sur cette ordonnance. Saisi d'un recours par Swisscom, le Tribunal fédéral cassait la décision de la ComCom par un arrêt daté du 1^{er} octobre 2004, au motif que la LTC ne constituait pas une base légale suffisante pour l'ordonnance du Conseil fédéral.

*Libéralisation
controversée du
dernier kilomètre par
voie d'ordonnance*

Toutefois, en même temps qu'il édictait son ordonnance, le Conseil fédéral avait également donné un coup d'accélérateur au processus de révision législative, si bien que le message du 12 novembre 2003 relatif à la modification de la loi sur les télécommunications (03.073) prévoyait aussi de libéraliser le dernier kilomètre.

Après être entré en matière sur la révision de la LTC au printemps, le Conseil national a approuvé le projet de loi le 7 octobre 2004. En ce qui concerne la libéralisation du dernier kilomètre, il a opté pour un système plus restrictif que celui proposé par le Conseil fédéral, si bien que les formes d'accès (accès totalement dégroupé, accès à haut débit, lignes louées, interconnexion, facturation du raccordement d'abonné, accès aux canalisations de câbles) sont énumérées de manière exhaustive dans la loi. Le Conseil national a en outre limité ces formes d'accès à la traditionnelle ligne de cuivre.

Révision de la loi

Cette version de la loi adoptée par le Conseil national devrait être débattue par le Conseil des Etats lors de la session d'été 2005. En ce qui concerne les dispositions relatives à la protection des données et des consommateurs, elles ne devraient pas être contestées. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi est prévue pour le printemps 2006 au plus tôt.

Poursuite des délibérations en 2005

2.3.2 Numéros de services à valeur ajoutée

Les numéros 0900, 0901 et 0906 permettent d'offrir des services (p. ex. conseils, vente de produits, jeux, concours, services érotiques) facturés directement par le biais de la facture téléphonique. Les consommateurs paient donc le prix ordinaire de la communication, plus un supplément pour le service sollicité, le montant du supplément étant librement convenu entre le fournisseur du service et l'opérateur de télécommunications. Dans toute communication orale ou écrite relative à un numéro 0900, le fournisseur est tenu d'indiquer clairement et sans équivoque le prix du service. Il doit en outre observer les prescriptions de l'ordonnance sur l'indication des prix³⁴. Il n'existe actuellement pas de plafond de prix légal, mais la nouvelle LTC prévoit d'en fixer un.

Numéros 090x

Des programmes appelés PC-dialers ou webdialers³⁵ peuvent établir une connexion à l'Internet par un numéro 090x, ou aussi par un numéro international commençant par 00. Or, la liaison établie par ces numéros est généralement beaucoup plus chère que la connexion ordinaire. Depuis le 1^{er} avril 2004, l'OFCOM – première autorité de surveillance au monde à l'avoir fait – a donc interdit l'utilisation de PC-dialers en liaison avec des numéros 090x pour l'établissement de connexions à l'Internet. De plus, depuis le 1^{er} février 2005, suite à la révision de l'ordonnance sur les ressources d'adressage (ORAT)³⁶, les opérateurs peuvent bloquer l'accès aux numéros internationaux qui sont composés automatiquement par un PC-dialer (cf. art. 24h, al. 2, ORAT).

Interdiction de l'utilisation de PC-dialers ou de webdialers en liaison avec des numéros 090x.

Blocage de l'accès aux numéros internationaux par les opérateurs de télécommunications

³⁴ RS 942.211

³⁵ Logiciels qui s'installent d'eux-mêmes sur les ordinateurs.

³⁶ RS 784.104

En vertu de l'art. 24h, al. 1, ORAT, les opérateurs peuvent aussi bloquer l'accès aux numéros 090x lorsqu'ils ont des raisons fondées de supposer que leur titulaire les utilise à des fins ou d'une manière illicites. Limité à quatre jours ouvrables, le blocage présuppose qu'il soit urgent de prévenir la survenance d'un préjudice imminent et difficilement réparable. S'il bloque un numéro, l'opérateur est tenu d'en informer immédiatement l'OFCOM, qui examine alors la nécessité d'ouvrir une procédure de révocation du numéro concerné et de prendre d'autres mesures de précaution.

Blocage des numéros 090x par les opérateurs de télécommunications

Autre nouveauté: les titulaires de numéros de services à valeur ajoutée domiciliés à l'étranger sont désormais tenus de disposer d'une adresse de correspondance en Suisse. Il s'agit, d'une part, de garantir que les décisions et autres communications officielles puissent leur être valablement notifiées et, d'autre part, de faire en sorte que les consommateurs puissent, au besoin, plus facilement se plaindre directement auprès des fournisseurs des services (cf. art. 4, al. 4, et art. 9, al. 1, ORAT).

Adresse de correspondance

Afin d'informer et de sensibiliser le public à la problématique des numéros 090x, l'OFCOM a publié une *brochure* intitulée *Ces numéros qui coûtent*³⁷.

Brochure d'information

2.3.3 Services SMS et MMS

Le Conseil fédéral a pris des mesures visant à améliorer la protection des consommateurs contre les abus liés aux services SMS et MMS. Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions le 1^{er} octobre 2005 (cf. art. 15a - 15f, ORAT), les opérateurs compétents en matière de gestion et d'attribution de numéros courts doivent notamment définir des plages de numéros réservées exclusivement à l'offre de services de divertissement pour adultes et s'assurer que de tels services soient offerts uniquement par le biais de ces plages.

Protection des consommateurs

Ils doivent aussi donner à leurs abonnés la possibilité de bloquer gratuitement l'accès aux numéros courts attribués à des services SMS et MMS payants ou de divertissement pour adultes. Enfin, les opérateurs de télécommunications ont l'obligation de mettre à la disposition du public les noms et adresses des titulaires des numéros courts attribués à des services SMS ou MMS.

³⁷ <http://www.bakom.ch/fr/service/tc/0900/index.html?>

2.3.4 Noms de domaine – nouveau cadre législatif

Avec l'adoption de la *loi du 30 avril 1997 sur les télécommunications* (LTC), le Parlement a confié la gestion de l'ensemble des ressources d'adressage en Suisse – y compris les noms de domaine «.ch» – à l'OFCOM. Se fondant sur l'art. 28, al. 2, LTC, l'OFCOM a alors élaboré le *cadre législatif de la gestion des noms de domaine de la zone «.ch»* (art. 13 ss et 14 ss ORAT ainsi que prescriptions techniques et administratives relatives aux noms de domaine). Le 24 janvier 2003, la conclusion d'un contrat de droit administratif entre l'OFCOM et la fondation Switch³⁸ marquait le *transfert à cette dernière de la gestion des noms de domaine «.ch»* jusqu'au 31 mars 2007.

*Noms de domaine
«.ch»*

Début mars 2004, un *service de règlement des litiges* relatifs aux noms de domaine «.ch» a été institué en vertu de l'art. 14g ORAT. Placé sous l'égide de l'OMPI, ce service neutre de règlement des litiges³⁹ permet de lutter de manière simple, rapide et avantageuse contre les enregistrements abusifs de noms de domaine (usurpation de nom de domaine)⁴⁰.

*Service de
règlement des
litiges*

Le service de règlement des litiges a par exemple déjà permis à Feldschlösschen Getränke AG de se réapproprier ses noms de domaine «rhözünser.ch» et «feldschlössli.ch»⁴¹.

Les personnes désireuses de faire valoir leurs droits en relation avec un nom de domaine «.ch» peuvent saisir le service de règlement des litiges même si elles ne vivent pas en Suisse, comme ce fut le cas dans les affaires «Veolia» (France), «Companhia Muller De Bebidas» (Brésil) et «Toro» (Etats-Unis). Pour que le requérant obtienne gain de cause, l'enregistrement ou l'utilisation du nom de domaine litigieux doit constituer une violation manifeste d'un droit attaché à un signe distinctif dont il jouit selon le droit suisse. Ainsi, dans l'affaire Lenzerheide-Valbella, le service de règlement des litiges a estimé que l'Office du tourisme local n'avait aucun droit sur le nom «Lenzerheide-Valbella», car celui-ci ne désigne pas une collectivité publique. Il s'agit simplement d'un nom géographique libre de droits.

Fin février 2005, le service de règlement des litiges s'était occupé de 25 affaires concernant 52 noms de domaine. A ce jour, neuf cas ont pu être liquidés avant l'arbitrage et un arbitrage a abouti. Six décisions d'experts sont en outre tombées.

³⁸ <http://www.switch.ch/>

³⁹ Voir <http://arbiter.wipo.int/domains/cctld/ch/index-fr.html>.

⁴⁰ Voir Dispositions relatives à la procédure de règlement des différends pour les noms de domaine .ch et .li (http://www.switch.ch/fr/id/disputes/rules_v1.html).

⁴¹ Voir <http://arbiter.wipo.int/domains/decisions/2004/dch0000-0199-fr.html>

2.3.5 Révision totale de la loi sur la radio et la télévision (LRTV)

En décembre 2002, le Conseil fédéral a adopté, à l'intention des Chambres fédérales, le message relatif à la révision totale de la loi sur la radio et la télévision (LRTV)⁴². Le projet de loi a ensuite été modifié tant par le Conseil national (2004) que par le Conseil des Etats (printemps 2005), sans toutefois que ses grandes lignes ne soient bouleversées. Les *points essentiels* du projet sont la garantie d'un *service public fort* et l'*assouplissement des dispositions concernant les diffuseurs privés*.

*L'essentiel:
service public fort et
assouplissement des
règles pour les
diffuseurs privés*

La SSR restera la principale responsable du service public et, à ce titre, continuera de recevoir l'essentiel de la redevance. Toutefois, le *soutien accordé aux diffuseurs privés locaux et régionaux par le biais de quotes-parts de la redevance sera renforcé*, afin d'encourager les prestations de service public également à l'échelon local. De plus, alors que les programmes de la SSR se verront imposer davantage de restrictions en matière de publicité et de parrainage, la réglementation de la publicité sera au contraire assouplie pour les diffuseurs privés, afin d'accroître leur marge de manœuvre.

Service public

Du *point de vue de la société de l'information*, il faut souligner que la révision de la LRTV est une réponse à l'évolution très rapide et profonde des conditions à la fois économiques et technologiques de l'existence de la radio et de la télévision. Le projet de loi donne en particulier une réponse à l'*interpénétration croissante de la radiodiffusion et des télécommunications (convergence)*, rendue possible par la *numérisation de la transmission*.

Convergence

Dans la pratique, ce phénomène de convergence se traduit par le fait que les services de radiodiffusion et de télécommunication peuvent utiliser les mêmes canaux. Dans ce contexte, la nouvelle LRTV garantit qu'il y aura toujours suffisamment de fréquences pour la radiodiffusion face aux possibles exigences des opérateurs de télécommunication, tant en ce qui concerne l'attribution de bandes de fréquence complètes que l'utilisation de fréquences isolées sur des plateformes numériques. Par ailleurs, une condition essentielle de la délimitation des capacités de transmission est que ladite transmission soit réglée de manière uniforme. C'est pourquoi *tous les types de transmission*, radio et télévision incluses, seront dorénavant *soumis à la LTC*. Seules quelques règles spéciales s'appliqueront à la radiodiffusion.

⁴² <http://www.parlament.ch/f/homepage/do-dossiers-az/do-rtvg-revision.htm>

La *convergence* oblige en outre à définir précisément le *champ d'application de la LRTV* – la radiodiffusion – et à le distinguer clairement de la communication individuelle. A cet égard, le projet de LRTV se *limite* expressément à réglementer les *programmes (de radio et de télévision)* ayant une *portée journalistique*. Ainsi, parmi les contenus transmis par des techniques de télécommunication, seuls ceux présentant une certaine importance pour la *formation de l'opinion* sont régis par la nouvelle LRTV.

*Portée journalistique
des programmes*

De plus, les programmes au sens de la LRTV ont pour caractéristiques d'être destinés au public en général et d'être offerts en permanence selon un déroulement fixé dans le temps. Le *champ d'application* de la loi *n'est donc pas tributaire du support technique* de transmission: un *service diffusé sur l'Internet* relèvera aussi de la LRTV *du moment que son contenu présente une portée journalistique*. Une réglementation spécifique à l'Internet est donc superflue.

Internet

La *transmission numérique* offre de nouvelles possibilités d'agir sur les programmes et de les valoriser, grâce notamment au multiplexage, aux décodeurs (set top box), aux systèmes de contrôle d'accès de la télévision à péage ou aux guides électroniques de programmes. Or ces possibilités dites de «*conditionnement technique*» des programmes créent des *passages obligés* contrôlés par des diffuseurs ou d'autres entreprises, appelés *gatekeepers*, avec le risque que ceux-ci limitent ou filtrent la diffusion des programmes pour des raisons économiques. C'est pourquoi, dans l'intérêt de la diversité des opinions et de l'offre, la nouvelle *LRTV contient également des dispositions permettant de lutter contre les abus en matière de conditionnement technique des programmes*.

*Conditionnement
technique des
programmes:
gatekeepers*

*Dispositions contre
les abus*

Relevons que la SSR ne devra pas remplir son *mandat de service public* en s'appuyant sur la seule diffusion de programmes à proprement parler. Si nécessaire, elle pourra aussi proposer, dans le cadre de sa concession, des *services télétexte ou Internet* financés par la redevance. Comme c'est le cas des programmes, le Conseil fédéral pourra soumettre ces offres à des restrictions en matière de publicité et de parrainage.

*Télétexte et
services Internet*

Comme jusqu'ici, les diffuseurs devront *conserver les programmes* pendant au moins quatre mois. Soulignons toutefois qu'avec la nouvelle LRTV, *les services en ligne échapperont à l'obligation de conservation et de dépôt*.

Archivage

S'il n'est pas fait usage du droit de référendum, la nouvelle LRTV devrait entrer en vigueur en 2006.

2.3.6 Cybercriminalité

On sait depuis longtemps qu'au-delà de leurs avantages incontestés, les nouveaux moyens de communication électronique présentent également d'importantes zones d'ombre, dans la mesure où des infractions peuvent être commises sur les réseaux internationaux de communication à partir de n'importe quel endroit du monde. Le Conseil fédéral entend donc s'engager davantage à la fois pour résoudre le problème de la cybercriminalité et pour répondre à la demande de sécurité juridique accrue des fournisseurs de services (provider).

Le Conseil fédéral veut intensifier la lutte contre la cybercriminalité

- D'une part, il est prévu de réglementer plus précisément la *co-responsabilité des différends fournisseurs (avant-projet A)*⁴³.
- D'autre part, il s'agit de donner à la Confédération de nouvelles *possibilités d'investigation*. En particulier, l'amélioration des conditions-cadres dans lesquelles s'inscrit la collaboration entre la Confédération et les cantons doit garantir la poursuite plus rapide et plus efficace des cyberdélits (*avant-projet B*)⁴⁴.

Le Conseil fédéral a mis les deux projets de loi en consultation de décembre 2004 à fin avril 2005.

Pour ce qui est de la (co-)responsabilité pénale des différends fournisseurs (avant-projet A), la situation se présente comme suit.

Avant-projet A: propositions de réglementation plus précise de la responsabilité pénale des prestataires

Dans le droit pénal suisse, la question de savoir qui répond des contenus Internet illicites n'a jusqu'ici jamais été clairement et explicitement réglée. Ce flou juridique concerne notamment la responsabilité pénale des *fournisseurs d'hébergement* (ils mettent à la disposition des fournisseurs de contenus un serveur destiné à accueillir leurs offres) et des *fournisseurs d'accès* (ils mettent un accès Internet à la disposition des utilisateurs finaux). La controverse règne en particulier quant à savoir si et dans quelle mesure les dispositions du droit pénal des médias (art. 27 CP) et les règles générales du code pénal s'appliquent à ces deux catégories de prestataires.

⁴³ Le Conseil fédéral fonde ses propositions sur le rapport de juin 2003 de la commission d'experts «Cybercriminalité» instituée par le Département fédéral de justice et police (DFJP). Voir <http://www.ofj.admin.ch/themen/netzwerkkrim/ber-netzwerkkrim-f.pdf>

⁴⁴ La nouvelle réglementation des compétences dans ce domaine repose sur les propositions du groupe de travail «Genesis» créé en 2002 par le DFJP. Voir <http://www.ofj.admin.ch/themen/netzwerkkrim/ber-genesis-f.pdf>

On a donc réclamé dans plusieurs interventions parlementaires une *réglementation pénale satisfaisant aux critères de la sécurité juridique et de la praticabilité et, autant que possible, coordonnée sur le plan international*. A la suite notamment de l'adoption de la motion Pfisterer⁴⁵ en 2001, le DFJP a créé une *commission d'experts sur la cybercriminalité*. Le Conseil fédéral s'est rallié à l'avis exprimé par cette commission dans son rapport: dans la perspective de la sécurité du droit, une réglementation légale de la punissabilité des infractions commises sur les réseaux et dans les médias de communication électronique est indiquée.

Dans l'avant-projet A, le Conseil fédéral a donc soumis à discussion les propositions de la commission d'experts relatives à l'adaptation du code pénal suisse et du code pénal militaire⁴⁶.

Selon l'avant-projet, le *fournisseur de contenus (content provider)* est dans tous les cas pénalement responsable – comme aujourd'hui – des contenus illicites qu'il diffuse.

Fournisseur de contenus: punissable

En revanche, le *fournisseur d'hébergement (hosting provider)*, qui se contente de mettre de la capacité de mémoire à la disposition du fournisseur de contenus sans savoir quel genre d'informations ce dernier diffuse sur le réseau, n'est pas punissable. En effet, le transfert des données étant généralement automatisé, le Conseil fédéral estime que l'on ne peut pas exiger du fournisseur d'hébergement qu'il prévienne la commission d'infractions par ses clients, car la mise en ligne des contenus concrets échappe à son influence. Le Conseil fédéral n'a pas non plus l'intention d'obliger les fournisseurs d'hébergement à examiner constamment si un tiers commet des infractions sur leurs serveurs⁴⁷. Néanmoins, le cas échéant, l'avant-projet prévoit de les contraindre à limiter ces infractions dans leurs répercussions⁴⁸. Comment?

Fournisseur d'hébergement: non punissable pour les infractions passant par des processus automatisés; tenu toutefois d'en limiter les répercussions.

- Premièrement, le fournisseur d'hébergement sera tenu de rendre impossible la prise de connaissance de contenus dont il sait avec certitude qu'ils sont punissables (*obligation de blocage*). A défaut, il encourra une peine d'emprisonnement ou une amende, mais uniquement si le blocage pouvait être techniquement et raisonnablement exigé de lui.

⁴⁵ 00.3714; BO CE 2001 27 s.; BO CN 2001 1087 ss.

⁴⁶ Voir les formulations proposées pour les art. 27, 27^{bis} & ^{ter} et 322^{bis} AP-CP et pour l'art. 26a & b CPM dans le rapport du Conseil fédéral d'octobre 2004;

<http://www.ofj.admin.ch/themen/netzwerkkrim/vn-ber-f.pdf>

⁴⁷ Rapport du Conseil fédéral d'octobre 2004;

<http://www.ofj.admin.ch/themen/netzwerkkrim/vn-ber-f.pdf>, chiffre 2.222

⁴⁸ Rapport du Conseil fédéral d'octobre 2004;

<http://www.ofj.admin.ch/themen/netzwerkkrim/vn-ber-f.pdf>, chiffre 2.21

- Secondement, le fournisseur d'hébergement devra transmettre aux autorités de poursuite pénale toutes les observations concernant des contenus punissables qui lui auront été adressées par des tiers. S'il omet de le faire, il encourra également l'emprisonnement (de trois jours à trois ans) ou l'amende (jusqu'à CHF 40 000.–; dès l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions générales du code pénal et du système des jours-amende, la peine pécuniaire pourra atteindre un maximum de CHF 1 080 000.–).

Selon l'avant-projet, les mêmes dispositions s'appliqueront aux fournisseurs de moteurs de recherche, tels que google.com ou altavista.com (art. 27, al. 3, phrase 2, AP-CP).

Le *fournisseur d'accès (access provider)* n'aura en principe pas à répondre des contenus illicites mis en circulation. Il ne sera punissable que dans les cas – rares dans la pratique – où il aura participé activement, en tant que co-auteur, instigateur ou complice, à l'infraction commise par le fournisseur de contenus. La participation consistant uniquement à assurer l'accès automatisé à l'Internet ne sera pas punissable.

Fournisseur d'accès: la fourniture d'un accès automatisé à l'Internet n'est pas punissable

Dans son rapport, le Conseil fédéral s'arrête également sur la convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité⁴⁹. Il partage l'avis de la commission d'experts selon lequel ce texte – signé mais non encore ratifié par la Suisse – peut devenir un instrument majeur de la lutte contre cette forme de délinquance.

Influence de la convention sur la cybercriminalité à clarifier

L'adoption d'un même standard de lutte contre la cybercriminalité dans le plus grand nombre possible de pays présuppose toutefois que la convention soit largement appliquée à l'échelle internationale, ce qui n'est pas (encore) le cas.

En ce qui concerne le second projet de loi, le DFJP avait chargé un groupe de travail baptisé *Genesis* et réunissant les autorités de police et de justice de la Confédération et des cantons d'analyser, sous l'angle juridique et organisationnel, les conditions dans lesquelles s'était déroulée l'opération *Genesis* (opération nationale de répression de la pédocriminalité sur l'Internet), en prévision de futures interventions du même type, et de proposer les améliorations qui s'imposaient (*avant-projet B*).

Avant-projet B: compétences de la Confédération en matière de poursuites pénales

Dans son analyse, le groupe de travail a souligné la nécessité d'agir au niveau de la coopération entre la Confédération et les cantons, notamment dans les domaines de la préparation de telles opérations d'envergure nationale, de l'évaluation technique des preuves et de l'information aux médias.

⁴⁹ Rapport du Conseil fédéral d'octobre 2004; (<http://www.ofj.admin.ch/themen/netzwerkkrim/vn-ber-d.pdf>), chiffre 2.223

Le projet de loi proposé par le groupe de travail *Genesis* vise donc à améliorer la collaboration entre la Confédération et les cantons en matière de poursuite pénale des cyberdélits. Sont notamment concernés les cas dans lesquels il n'est initialement pas possible de déterminer quel canton est compétent pour engager les poursuites pénales, du fait que les auteurs présumés de l'infraction n'ont pas encore été identifiés.

Améliorer la collaboration entre la Confédération et les cantons en matière d'investigations

S'inspirant de la législation en vigueur en matière de stupéfiants, le projet de loi prévoit de centraliser les pouvoirs d'investigation durant la première phase de la procédure, mais sans porter atteinte aux compétences des cantons en matière de poursuite pénale. Ainsi, afin d'assurer la poursuite rapide et efficace des cyberdélits, le Conseil fédéral propose d'adopter un nouvel article 344 du code pénal⁵⁰, disposant que le Ministère public de la Confédération et la Police judiciaire fédérale peuvent procéder aux premières investigations urgentes. De plus, la Police judiciaire fédérale doit jouir du droit de donner aux cantons des instructions permettant de coordonner l'exécution des investigations (art. 344, al. 2, AP-CP).

Rejetant une proposition de la commission d'experts sur la *cybercriminalité*, le Conseil fédéral renonce à instaurer une compétence fédérale globale en matière de poursuite pénale des cyberdélits. Les compétences cantonales sont donc maintenues.

Pas de compétence fédérale globale

2.3.7 Signature électronique et commerce électronique

La loi fédérale du 19 décembre 2003 sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005⁵¹.

Entrée en vigueur de la loi sur la signature électronique

Le *droit suisse des contrats* se fonde sur le principe de la liberté contractuelle, qui trouve son expression notamment dans la liberté de la forme (art. 11, al. 1, CO). En règle générale, les *contrats* peuvent donc aussi être conclus *verbalement ou par voie électronique*, par exemple par courrier électronique ou par une réponse à une offre en ligne faite sur un réseau de données comme l'Internet. Le droit suisse ne prescrit de forme particulière qu'à titre exceptionnel.

Conclusion de contrats par voie électronique

⁵⁰ Rapport du Conseil fédéral d'octobre 2004; (<http://www.ofj.admin.ch/themen/netzwerkkrim/vn-ber-f.pdf>), chiffres 3.2 à 3.5

⁵¹ Loi fédérale sur la signature électronique, SCSE; RS 943.03, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c943_03.html

Désormais, un contrat pour lequel la loi exige la forme écrite peut aussi être conclu par voie électronique. A cet effet, il devra être signé par la personne qui s'oblige au moyen d'une *signature électronique qualifiée* (art. 14, al. 2^{bis}, CO). En assimilant la signature électronique qualifiée à la signature manuscrite, le législateur a donné suite aux motions Spoerry⁵² et Leumann⁵³, transmises comme postulats.

*Signature
électronique*

Avec la SCSE, on a également adopté le nouvel art. 59a CO, disposant que, dans certains cas, le titulaire d'une clé de signature répond de son utilisation abusive. De plus, l'art. 11 OSCSE⁵⁴ définit les mesures de sécurité que le titulaire de la clé de signature doit adopter pour la protéger. Quant au fournisseur de services de certification, il répond des qualités exigées par la loi pour sa prestation de service (art. 16 SCSE).

*Commerce
électronique*

La SCSE instaure ainsi les *conditions optimales* propres à garantir la *sécurité des actes juridiques effectués par voie électronique*.

Parallèlement à la SCSE, le Conseil fédéral avait mis en procédure de consultation en date du 17 janvier 2001 un avant-projet de *révision du code des obligations et de la loi fédérale sur la concurrence déloyale*. Par cette révision, il s'agit en particulier de s'assurer que la *participation des consommateurs au commerce électronique ne leur soit pas préjudiciable*.

*Commerce
électronique et
protection des
consommateurs*

Le Conseil fédéral tient ainsi compte de plusieurs recommandations de la Commission fédérale de la consommation et donne suite – au moins partiellement – aux motions Vollmer⁵⁵, transmises comme postulats. Fin 2002, le Conseil fédéral a chargé le DFJP de préparer un message. Ce dernier lui sera vraisemblablement soumis durant le premier semestre 2005.

En septembre 2000, le Conseil fédéral avait pris position sur une motion du groupe radical-démocratique⁵⁶ traitant du thème de l'*identité numérique*. Il s'était alors déclaré conscient que l'attribution d'une identité numérique à chaque habitant du pays était un élément important du développement et de l'encouragement de la société de l'information, d'autant que les transactions informatiques ne sont possibles que si chaque participant à la communication peut être clairement et sûrement identifié.

*Identité numérique
nationale?*

⁵² Motion Spoerry (94.3115), Valeur légale des signatures électroniques. Modification de l'art. 14 CO (BO CN 1994 1883).

⁵³ Motion Leumann (99.3288), Signature électronique (BO CE 1999 819 s.).

⁵⁴ Ordonnance du 3 décembre 2004 sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique (ordonnance sur la signature électronique, OSCSE).

⁵⁵ Motions Vollmer (99.3168), Contrats de vente. Extension à deux ans du délai de garantie (BO CN 1999 2162 s.) et (98.3063), Protection des consommateurs. Adaptation au niveau offert par les pays de l'EEE/UE (BO CN 1998 1517 s.; 2000 150).

⁵⁶ Motion 00.3298

Le conseiller national Ruedi Noser a ensuite relancé la question en mai 2004, dans sa motion *E-Switzerland. Création d'une identité digitale*. En septembre de la même année, le Conseil fédéral arguait du fait que, dans l'intervalle, des fournisseurs privés de services de certification s'étaient révélés aptes à être reconnus comme fournisseurs d'identités numériques de haute qualité. Compte tenu de cette réalité ainsi que de considérations d'ordre politique, il renonçait provisoirement à introduire une carte d'identité électronique nationale. Si le secteur privé ne développait pas une offre correspondante dans un délai raisonnable, la Confédération réexaminerait sa position. La motion Noser n'a pas encore été traitée en plénum⁵⁷.

2.3.8 Loi sur le droit d'auteur

La *loi sur le droit d'auteur* (LDA) doit être révisée non seulement pour tenir compte du postulat 01.3417 de la Commission des affaires juridiques (Loi sur le droit d'auteur. Révision partielle), mais aussi pour permettre la ratification des traités de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT). Les modifications les plus importantes concernent l'introduction, premièrement, d'une protection légale relative aux mesures techniques et, secondement, d'un droit de faire voir ou entendre une œuvre sur l'Internet (droit en ligne).

*Droit d'auteur
et Internet*

Ainsi, la Suisse adapterait sa législation aux normes internationales. Aux Etats-Unis, cette démarche a été réalisée grâce au *Digital Millenium Copyright Act*, quant à l'UE, elle a émis une directive concernant le droit d'auteur dans la société de l'information⁵⁸. Au terme de longs travaux préparatoires, un avant-projet de révision de la LDA a été mis en consultation d'octobre 2004 à janvier 2005⁵⁹.

*Harmonisation du
droit d'auteur*

⁵⁷ http://www.parlament.ch/afs/data/ff/gesch/2004/f_gesch_20043228.htm

⁵⁸ Directive 2001/29/CE sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information; voir http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexapi!prod!CELEXnumdoc&lg=FR&numdoc=32001L0029&model=guichett

⁵⁹ Voir <http://www.ige.ch/F/jurinfo/j103.shtm>

2.3.9 Harmonisation des registres et identificateur de personne

A l'avenir, afin de décharger aussi bien les personnes interrogées que les cantons et les communes, l'établissement de statistiques devra davantage reposer sur les données disponibles dans l'administration. Les registres communaux et cantonaux des habitants, qui couvrent la totalité de la population domiciliée en Suisse, sont appelés à jouer un rôle clé dans cette évolution. A cet égard, rappelons que la nécessité d'harmoniser ces registres était déjà soulignée en 1995, dans un rapport de la Commission de gestion du Conseil national faisant suite à l'évaluation du recensement national de 1990.

Harmoniser pour gagner en efficacité

Ce rapport avait alors inspiré une motion, transmise par le Parlement en 1996. Elle chargeait le Conseil fédéral de créer les bases constitutionnelles nécessaires pour que le recensement national de 2010 puisse se dérouler plus facilement et à moindre coût sur la base de registres communaux et cantonaux dûment harmonisés.

Motion sur l'harmonisation des registres

Aujourd'hui, l'art. 62, al. 2, de la nouvelle Constitution fédérale permet à la Confédération d'avoir une influence sur la tenue des registres ainsi que sur les procédures de communication ou de modification des données, de manière que la statistique fédérale ait à sa disposition des données uniformes et comparables. Deux projets de loi sont issus de cette nouvelle base constitutionnelle: la loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR) et la loi fédérale sur les identificateurs sectoriels de personne (LSPIN).

Deux projets de loi

L'idée d'un numéro d'identification personnel (NIP) appliqué à la population est née en 2001 du constat que de nombreux projets de cyberadministration de la Confédération comportaient l'adoption d'un identificateur de personne et que ni les cantons ni les communes n'accepteraient l'introduction non coordonnée et la multiplication de numéros personnels de la part de la Confédération. En application des dispositions légales, de grandes quantités de données sont échangées aujourd'hui déjà entre les registres (p. ex. naissances, événements d'état civil, entrées en Suisse) et, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, la plupart de ces échanges sont encore assurés manuellement.

Identificateur de personne: NIP de la population

Or, sans harmonisation des registres et sans identification univoque des personnes, il est impossible de garantir un transfert de données automatisé et efficace entre les registres de la Confédération, des cantons et des communes. Le but est d'éviter à l'avenir les actuels ruptures de médias, qui sont coûteuses et sources d'erreurs.

Avantages

Lors d'une première consultation, l'adoption d'un identificateur de personne universel valable pour tous les registres de la Confédération, des cantons et des communes s'est heurté à la résistance des milieux chargés d'assurer la protection des données. Le Conseil fédéral a donc proposé, lors d'une seconde consultation, d'introduire des identificateurs de personne sectoriels strictement compartimentés, auxquels les cantons se sont toutefois largement opposés. Le 27 octobre 2004, le Conseil fédéral, s'appuyant sur les résultats de cette seconde procédure de consultation, a chargé le DFI d'élaborer une loi fédérale sur les identificateurs sectoriels de personne (LSPIN) s'appliquant aux registres de la population (habitants, état civil, étrangers et réfugiés). Cette loi doit être soumise aux Chambres fédérales en 2005, en même temps que la LHR.

L'identificateur sectoriel de la population (SPIN) est identique au numéro STAR du système informatisé de l'état civil INFOSTAR, ce qui permet de capitaliser sur les investissements déjà opérés dans ce système. Les projets sont mentionnés dans le rapport sur le Programme de législature 2003-2007 du 25 février 2004 sous l'objectif 4: *améliorer la capacité d'action et de réforme de l'Etat* ainsi que dans l'annexe 1, *Société de l'information, statistique et médias*, sous *Objet des grandes lignes*⁶⁰.

2.3.10 Révision de la loi sur l'information des consommatrices et des consommateurs (LIC)

En juin 2003, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie de réviser la loi fédérale sur l'information des consommatrices et des consommateurs (LIC) ainsi que les lois sectorielles qui s'y rapportent. L'objectif est de renforcer l'information des consommateurs. La procédure de consultation des offices doit commencer fin mai au plus tard.

⁶⁰ FF 2004 1060 et 1083

2.4 Cyberadministration et cyberdémocratie

Objectifs de la mise en œuvre

- Utiliser systématiquement les TIC dans les relations entre la population et les administrations publiques, entre les services administratifs eux-mêmes et, enfin, entre les administrations et d'autres organismes. Faire de l'Etat un utilisateur modèle.
- Renforcer l'intégration de la population au processus politique de prise de décisions.
- Mettre sur pied les structures nécessaires.

2.4.1 Activités de la Confédération en matière de cyberadministration: fondement et responsabilités

L'Etat et l'administration sont fortement influencés par la diffusion rapide des TIC. En adoptant la *Stratégie de la Confédération en matière de cyberadministration* du 13 février 2002, le Conseil fédéral a défini les axes stratégiques d'après lesquels l'administration fédérale, mais aussi les cantons et les communes, peuvent s'orienter pour fixer leurs priorités dans ce domaine.

Cyberadministration: stratégie 2002

La stratégie poursuit des *objectifs globaux* en matière d'*efficacité* (amélioration des flux de l'information et de la communication), de *souplesse* (adaptation facilitée à un environnement en mutation), de *transparence* (activités administratives mieux connues et comprises) et de *participation* (implication dans les processus politiques).

*Efficacité
Souplesse
Transparence
Participation*

Il est prévu que dans une première phase (période de 4 ans), la mise en œuvre de la stratégie en matière de cyberadministration suive trois axes principaux:

Trois axes stratégiques

1) Le premier axe stratégique *Création des bases* vise essentiellement à mettre en place, sur les plans de l'organisation, de la technologie et de la sécurité, les conditions permettant d'assurer une collaboration efficace au sein de l'administration ainsi qu'entre cette dernière et les groupes d'intéressés.

Création des bases

2) Le deuxième axe stratégique *Optimisation du service* doit contribuer au développement de la collaboration électronique entre l'État et les groupes d'intéressés, les institutions du secteur privé et les organisations de droit public. L'accès aux prestations sera facilité et gagnera en transparence. Grâce aux conditions nouvelles qui seront créées, les possibilités d'échange d'informations et de données avec l'administration seront sensiblement améliorées.

*Optimisation
du service*

3) Le troisième axe stratégique *Développement de réseaux* a pour objet de promouvoir des projets visant à intégrer dans un même ensemble, grâce à l'électronique, les activités exécutives, législatives et administratives de la Confédération, des cantons et des communes et celles de l'économie et de la société. Le but est de créer des réseaux interconnectés entre les unités administratives des différents niveaux de l'Etat ainsi qu'entre l'Etat et ses partenaires.

*Développement
de réseaux*

La stratégie de la Confédération en matière de cyberadministration se fonde sur la définition suivante: «La cyberadministration consiste à recourir à des moyens électroniques pour faciliter la gestion des interactions et des processus ainsi que la participation au débat démocratique, à l'intérieur des organes étatiques (que ce soit au niveau de la Confédération, des cantons ou des communes) ainsi qu'entre l'État et différents groupes d'intéressés tels que les habitants, les entreprises et les institutions»⁶¹.

*Définition de la
cyberadministration*

Les TIC *soutiennent* donc les acteurs de l'administration dans l'exécution des tâches qui sont *déjà* les leurs. Ainsi, la planification, l'organisation et les répercussions d'un projet de cyberadministration sont fonction des tâches à exécuter.

Au niveau de la *Confédération*, la *responsabilité* de la mise en œuvre de la *stratégie en matière de cyberadministration* incombe donc *au premier chef* aux départements et à la Chancellerie fédérale, qui réalisent concrètement les projets d'application. Dans le cadre de la gestion globale de l'informatique, le *Conseil de l'informatique de la Confédération* (CI) coordonne les projets de l'administration fédérale. L'*Unité de stratégie informatique de la Confédération* (USIC) assume quant à elle la responsabilité de l'architecture, des standards et de la coordination en matière d'échanges d'expérience et de reporting. En tant qu'exploitante du portail d'information www.ch.ch ainsi que du portail de la Confédération www.admin.ch, la *Chancellerie fédérale* joue également un rôle important, notamment en ce qui concerne les contenus.

*Responsabilités de
la Confédération*

Enfin, les *cantons et les communes* sont invités à mettre en œuvre la stratégie de la Confédération en matière de cyberadministration sous une forme appropriée, dans les domaines de responsabilité qui leur sont propres.

*Cantons et
communes*

⁶¹ Stratégie de la Confédération en matière de cyberadministration; voir <http://www.isb.admin.ch/intranet/strategien/00663/index.html?lang=fr>

2.4.1.1 Projets de cyberadministration de la Confédération

Le tableau ci-après présente une sélection des projets et solutions de cyberadministration des sept départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale. D'autres activités de la Confédération en matière de cyberadministration sont décrites dans le portefeuille d'*eVanti.ch* (cf. 2.4.1.2).

Responsable	Projet	Description
Chancellerie fédérale (ChF) (Projet collectif de la Confédération, des cantons et des communes)	Portail des autorités suisses ch.ch (www.ch.ch)	Portail d'information permettant à ses utilisateurs d'accéder en ligne à toutes les informations et à tous les services des autorités suisses par le biais d'un système de navigation simple, axé sur les situations de la vie courante et conduisant directement vers le service fédéral, cantonal ou communal recherché. Le portail est entré en phase d'exploitation ordinaire en janvier 2005. Selon la convention passée avec les cantons, les principaux objectifs pour 2005/2006 sont, outre la consolidation des contenus, leur extension à de nouvelles autorités, à des entreprises et à d'autres organisations non étatiques – et, partant, le positionnement du site comme une véritable page d'accueil nationale –, le développement de la fonction d'intermédiaire de la plateforme ainsi que l'amélioration du degré de notoriété du portail. Il s'agit en outre d'examiner dans quelle mesure il y a lieu de transformer www.admin.ch , le cas échéant conjointement avec www.ch.ch , en un portail transactionnel.
	Service Web «Pistage»	Plateforme de distribution.
Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)	APIS (système d'information de politique étrangère)	Système d'information de politique étrangère destiné aux collaborateurs du DFAE à la Centrale et dans les représentations à l'étranger ainsi qu'à l'administration fédérale en général. Cet instrument vise en particulier à assister le DFAE dans l'exécution de ses tâches selon les instructions sur l'entretien des relations internationales de l'administration fédérale.
	VERA	Système d'administration des Suisses de l'étranger dans les représentations et à la Centrale, reposant sur la mise en réseau de ces structures. Vera est souple et modulable, facilite l'exécution du travail et permet de réaliser des économies. Tous les collaborateurs traitent leurs dossiers de bout en bout.
	ORDIPRO	Système d'information dans lequel sont traitées les données des membres des représentations diplomatiques et consulaires, des missions permanentes, des délégations permanentes et des organisations internationales en Suisse.

Département fédéral de l'intérieur (DFI)	Harmonisation des registres officiels de personnes	Harmonisation des registres officiels de personnes en vue de leur utilisation par les administrations publiques, notamment aux fins de la statistique officielle.
	Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL)	Modernisation des relevés statistiques pour le RegBL, visant à décharger les communes et les personnes soumises au devoir d'information lors des futurs recensements de la population. Tant la mise à jour de l'inventaire des bâtiments et des logements par les offices cantonaux et communaux de la construction que la consultation des données par les services officiels autorisés ont lieu par le biais d'une application Internet interactive ⁶² .
	IZBUND	Création d'un accès Internet permettant d'atteindre facilement les instruments de recherche, les informations contextuelles et certains documents des Archives fédérales et mise en réseau avec d'autres archives suisses proposant des offres semblables.
	ARAMIS	Système d'information sur les projets de recherche et développement en Suisse. Il renseigne les personnes intéressées sur les travaux de recherche financés ou exécutés par la Confédération, tout en améliorant coordination et transparence.
	ARELDA	Développement et mise en œuvre d'une solution d'archivage dans les Archives fédérales des données et documents électroniques de l'administration suisse considérés comme ayant une valeur archivistique.
Département fédéral de justice et police (DFJP)	eGRIS (système informatique d'informations foncières)	Développement et introduction d'un modèle de données et d'une interface uniformisés dans le domaine du registre foncier fédéral.
	Infostar (gestion informatisée des registres de l'état civil)	Automatisation de la communication des événements d'état civil (base de données centrale de la Confédération pour les cantons et les offices d'état civil des communes).
	GovLink / JusLink	Initiative commune du Tribunal fédéral, de la Fédération suisse des avocats et de l'Office fédéral de la justice visant à favoriser et à harmoniser les échanges électroniques entre autorités, notamment dans le domaine du droit.

⁶² La séquence des étapes de traitement ne peut être exécutée que conjointement.

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)	<i>e-geo.ch</i>	Mise en place d'une infrastructure nationale de données géographiques, visant à mettre ces données en réseau, à en faciliter l'accès et à en favoriser l'utilisation.
	<i>Elektronisches Handbuch Materialwirtschaft VBS (Manuel électronique de gestion du matériel DDPS)</i>	Système de gestion du matériel permettant d'effectuer des opérations complexes. Un CD offrant les mêmes fonctionnalités est disponible pour l'exploitation hors ligne.
Département fédéral des finances (DFF)	<i>simap.ch</i>	Plateforme Internet d'information et d'adjudication pour les marchés publics fédéraux, cantonaux et communaux.
	<i>IT Tax Suisse</i>	Création d'un cadre adapté au traitement électronique des affaires fiscales à tous les niveaux du système fiscal suisse.
	<i>Gestion des affaires GEVER</i>	Traitement intégré, axé sur l'organisation et sur les tâches, des processus de gestion incluant des documents au sein des unités de l'administration fédérale.
	<i>INSIEME</i>	Gestion globale des affaires de l'Administration fédérale des contributions.
Département fédéral de l'économie (DFE)	<i>Entreprises-ID</i>	Élaboration et introduction d'un système de numéros d'identification (ID) des entreprises en Suisse (en collaboration avec le DFI).
	<i>pmeinfo.ch</i>	Portail pour entrepreneurs (PME), en particuliers pour les fondateurs de nouvelles sociétés, avec accès à toutes les données importantes provenant de l'administration.
	<i>FOSC en ligne</i>	Automatisation du processus de production de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et offres en ligne destinées à ses lecteurs.
	<i>ZIVI+/EIS</i>	Système d'information reposant sur les TIC destiné aux personnes accomplissant un service civil.
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)	<i>e-ofcom</i>	Traitement des demandes d'attribution de ressources d'adressage, en particulier de numéros de téléphone individuels, au moyen d'un guichet virtuel sur l'Internet.

2.4.1.2 Projets de cyberadministration des cantons et des communes

Ces dernières années, les cantons et les communes ont réalisé nombre de projets de cyberadministration. L'initiative eVanti.ch a été lancée pour tirer profit des synergies résultant de ces projets et stimuler les échanges d'expériences. *Portefeuille de la cyberadministration, eVanti.ch*⁶³ doit permettre aux acteurs présents à tous les échelons d'accéder facilement, à l'aide de fonctions de recherche interactives, aux projets ou solutions appliqués dans un domaine donné.

*eVanti.ch:
portefeuille de la
cyberadministration*

L'intégration des données dans le portefeuille a lieu de façon décentralisée: les acteurs saisissent eux-mêmes les informations relatives à leurs activités de cyberadministration et les mettent régulièrement à jour. Outil de transfert de connaissances et d'échange, eVanti.ch vise à dégager des synergies.

2.4.1.3 Progrès de la cyberadministration en Suisse

Selon la *vision* formulée dans la stratégie de la Confédération en matière de *cyberadministration*⁶⁴, la Suisse entend figurer au nombre des *pays chefs de file* dans ce domaine. Or, la réalité est encore loin de cette vision. Plusieurs études comparatives internationales montrent que la Suisse figure plutôt en queue de peloton et que la cyberadministration ne progresse que *très lentement* dans notre pays (cf. aussi 1.1.5).

Vision et réalité

L'analyse des causes montre que l'*organisation fédérale de l'Etat suisse*, avec ses nombreux acteurs et ses processus administratifs complexes, freine le développement de la cyberadministration, une difficulté que d'autres pays ne connaissent pas. Ces dernières années, de nombreuses solutions de cyberadministration ont certes vu le jour à tous les niveaux de l'Etat, mais dans la plupart des cas *sans coordination*. Elles sont donc souvent *incompatibles* les unes avec les autres, tant sur le plan technique que sur celui des processus.

*Cyberadministration
et fédéralisme*

Aujourd'hui, tous les parties concernées admettent que le développement de la cyberadministration en Suisse exige une meilleure coordination. En effet, pour que les nouvelles technologies contribuent à ce que l'administration remplisse ses tâches plus efficacement et dans un véritable esprit de service à la clientèle, il est indispensable que les trois niveaux de l'Etat fédéral collaborent étroitement.

*Nécessité
d'une meilleure
coordination*

De plus, la pénurie (budgets rabaotés, gel du recrutement, etc.) frappant toujours plus sévèrement l'administration fait aussi obstacle aux progrès de la cyberadministration.

*Ressources
financières et
humaines*

⁶³ <http://www.evanti.ch/Portfolio>

⁶⁴ <http://www.isb.admin.ch/internet/egovernment/00677/index.html?lang=fr>

L'organisation de normalisation eCH⁶⁵ élabore des normes de cyberadministration visant à assurer le déroulement sûr et sans heurts des transactions. Les autorités de tous les niveaux ainsi que les partenaires et les clients sont appelés à collaborer à l'élaboration de ces normes. eCH est un succès bâti sur la collaboration du secteur privé, de la Confédération et des cantons. Les premiers résultats sont là.

eCH.ch:
normalisation

eVanti.ch⁶⁶ fournit, sous la forme d'un *portefeuille de la cyberadministration*, un panorama des activités déployées en Suisse dans ce domaine. Le but est de promouvoir les échanges ciblés entre acteurs du secteur. Ainsi, depuis le début de 2005, les responsables de la cyberadministration dans les cantons peuvent accéder à la liste des projets de leur canton et de ses communes enregistrés dans le portefeuille. Les cantons sont ensuite libres d'exploiter ces données à leur guise, par exemple en les intégrant à leur propre site Internet au profit d'une meilleure coordination de leurs activités et de leur collaboration avec les communes.

eVanti.ch:
vue d'ensemble

Afin d'encourager les échanges d'expériences, eVanti.ch organise aussi des manifestations nationales et régionales, où les solutions les plus prometteuses sont présentées, sur fond de discussion des problèmes actuels. Enfin, un *tableau de bord de la cyberadministration* est en préparation. Il permettra de surveiller et de mesurer les progrès réalisés.

Echange
d'expériences

Ces approches sont bien accueillies et jouissent même parfois d'un soutien très actif. Les premiers résultats sont donc là, mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres: la partie ne sera gagnée que lorsque chacun aura acquis le réflexe, avant de lancer un projet, de chercher d'abord dans le portefeuille eVanti.ch s'il n'existe pas déjà une solution à son problème.

2.4.2 Le portail suisse ch.ch

Le projet de *portail des autorités suisses ch.ch* (appelé auparavant *Guichet virtuel*, cf. ci-dessous) s'est achevé fin 2004 et un rapport final a déjà été publié.⁶⁷ Le portail d'information www.ch.ch est donc entré en service en janvier 2005. Remplissant une fonction d'intermédiaire, cette plateforme permet aux utilisateurs d'accéder en ligne aux informations et services proposés par la Confédération, les cantons et les communes. Tout au long de la recherche, ch.ch fournit également des informations générales sur le thème intéressant le visiteur. Les informations sont réparties en huit catégories reflétant autant d'aspects de la vie courante.

⁶⁵ <http://www.ech.ch/>

⁶⁶ <http://www.evanti.ch/home>

⁶⁷ http://www.admin.ch/ch/i/egov/gv/berichte/gv_schlussbericht_f.pdf

En application de la troisième convention de collaboration conclue entre la Confédération et les cantons – hormis Zurich, Lucerne et Soleure –, l'exploitation de ch.ch est assurée par un centre de compétence de la Chancellerie fédérale, dont la conduite stratégique incombe à un comité de pilotage regroupant cinq représentants de la Confédération et autant des cantons, ainsi qu'un représentant des communes et un des villes. Selon la convention et conformément à une décision du comité de pilotage, les principaux objectifs pour 2005 et 2006 sont la consolidation et la mise à jour des contenus existants, le positionnement de ch.ch comme page d'accueil nationale, l'extension des contenus à de nouvelles autorités, à des entreprises et à d'autres organisation non étatiques, le développement de la fonction d'intermédiaire de la plateforme et, enfin, l'augmentation de son degré de notoriété, autrement dit son ancrage dans les habitudes de la population.

Au terme de longues et intenses discussions, la vision initiale d'un portail mettant lui-même des services Web à la disposition de tous les partenaires a été abandonnée. Les modules prévus pour effectuer des transactions sont certes disponibles, mais ils sont implémentés non pas sur la plateforme commune www.ch.ch, mais directement sur les sites des partenaires. Cette décision a été prise pour des questions de coûts ainsi qu'en raison de la diversité des approches et des besoins des cantons et des communes. Le comité de pilotage a également décidé de ne plus utiliser le nom de projet *Guichet virtuel*, qui pouvait induire en erreur. Désormais, la plateforme des autorités s'appelle le *portail suisse ch.ch*.

*En préparation:
les transactions*

Afin de profiter de synergies et réduire les coûts, il est prévu de regrouper les sites www.ch.ch et www.admin.ch pour la fin de 2005, tant au niveau de leur exploitation que sur les plans organisationnel et technique. Leur présentation et leur contenu resteront toutefois bien distincts. Les objectifs des deux plateformes ont en outre été coordonnés et intégrés dans une vision assortie d'une stratégie, tandis que les déficits actuels seront analysés et éliminés à la faveur du regroupement technique des plateformes. En ce qui concerne ch.ch, l'application des mesures préconisées et la détermination de leur ordre de priorité ont lieu en collaboration avec les cantons et les communes. Enfin, le développement des deux plateformes doit obéir aux conditions-cadres ci-après.

*Développement de
ch.ch et admin.ch*

Durabilité: chacun dans sa spécialité, les portails ch.ch et admin.ch doivent créer de la valeur ajoutée pour leurs utilisateurs (p. ex. citoyens et entreprises) et leurs partenaires (p. ex. administrations). *Efficacité, efficacité et transparence*: le développement des portails doit toujours viser l'amélioration de l'efficacité, de l'efficacité et de la transparence caractérisant l'utilisation des informations et services mis à disposition. *Mesures*: les progrès réalisés dans l'application des mesures adoptées doivent être déterminés au moyen d'indicateurs internes et par le biais d'études de marché.

*Durabilité
Efficacité
Mesures*

2.4.3 Vote électronique

Le 23 juin 2004, le Conseil fédéral a approuvé la demande du canton de Genève d'effectuer un essai pilote de vote électronique lors du scrutin fédéral du 26 septembre 2004. C'est ainsi que les citoyens de quatre communes genevoises – Anières, Cologny, Carouge et Meyrin – ont pu exercer leur droit de vote, au choix, de façon traditionnelle ou en ligne. Le 1^{er} octobre 2004, le Conseil fédéral donnait également son aval à une autre demande d'essai pilote du canton de Genève, concernant cette fois le scrutin fédéral du 28 novembre 2004 et englobant quatre communes supplémentaires: Colonge-Bellerive, Onex, Vandœuvres et Versoix.

Expérimentation du vote électronique

Les deux essais se sont déroulés sans problèmes. Les plus de 2700 votes électroniques comptabilisés lors du premier scrutin et les plus de 3700 lors du second représentaient environ 22 % du total des voix exprimées dans les communes concernées.

Les travaux se sont également poursuivis dans les deux autres cantons ayant lancé un projet pilote de vote électronique, à savoir Zurich et Neuchâtel. Le système mis au point sur les bords de la Limmat a été testé avec succès en décembre 2004, lors de l'élection du Conseil des étudiants de l'Université de Zurich. A cette occasion, plus de 90 % des électeurs ont voté par Internet ou au moyen de leur portable. Après une série de tests internes et un contrôle approfondi des conditions de sécurité, les systèmes de vote électronique des cantons de Neuchâtel et de Zurich seront utilisés pour la première fois lors d'un scrutin fédéral en automne 2005.

Vote par téléphone portable

Le Parlement ayant voulu que les *essais pilotes* de vote électronique fassent l'objet d'un *suivi scientifique*, l'évaluation de la faisabilité de ce mode de scrutin passe notamment par la réalisation d'enquêtes représentatives. La Chancellerie fédérale a donc chargé l'institut de recherche gfs.bern d'étudier le potentiel du vote électronique au sein de l'électorat suisse. Les résultats de l'enquête réalisée par l'institut dans le cadre des analyses VOX 2003/2004 permettent de tirer un premier bilan de l'acceptation du vote électronique par les citoyens suisses. L'étude a été publiée sur l'Internet le 18 janvier 2005⁶⁸.

Suivi scientifique

Selon cette étude, une majorité des électeurs (54 %) serait disposée à utiliser le vote électronique s'il était introduit aujourd'hui parallèlement aux formes de scrutin existantes. Les citoyens considèrent que le grand avantage du vote électronique réside dans sa simplicité, mais ils ont des doutes quant à sa sécurité, notamment en ce qui concerne le secret des urnes et la protection des données.

La majorité des électeurs utiliserait le vote électronique

⁶⁸ L'étude de l'institut gfs.bern est disponible à l'adresse suivante: <http://www.admin.ch/ch/d/egov/ve/dokumente/dokumente.html>

Le groupe de travail Vote électronique, qui réunit des représentants de la Confédération et des cantons, a vu son mandat renouvelé pour la phase d'évaluation des essais pilotes débutant en 2005. De plus, les cantons et services fédéraux non concernés jusqu'ici, de même que les associations des villes et des communes suisses, ont été invités à participer aux travaux d'évaluation de la faisabilité du vote électronique en Suisse.

Renouvellement du mandat du groupe de travail

L'intérêt manifesté par le public pour le projet Vote électronique a encore augmenté en 2004, ce qui a poussé la Chancellerie fédérale à publier un rapport intermédiaire sur le sujet en août 2004 déjà⁶⁹.

Publication d'un rapport intermédiaire

2.5 Nouvelles formes de culture

Objectifs de la mise en œuvre:

- Promouvoir de nouvelles formes d'expression artistique à l'aide des TIC.
- Numériser les biens culturels de la Confédération et en assurer l'archivage électronique à long terme.
- Garantir que toutes les catégories de la population puissent accéder aux TIC et soient en mesure de les utiliser.
- Maîtriser le risque d'individualisme et de désolidarisation et intégrer les jeunes dans la construction de la société de l'information.

2.5.1 Projet Référencer – numériser

La Confédération possède de nombreux et précieux biens culturels qui ne sont que partiellement ou difficilement accessibles au public intéressé. Sur la base d'une procédure commune à tous les partenaires concernés (collections d'objets d'art de la Confédération, Archives fédérales des monuments historiques, Bibliothèque nationale suisse, Archives littéraires suisses, Musée national suisse et avec la coordination des Archives fédérales suisses), ce patrimoine culturel sera *entièrement référencé* et *accessible par voie électronique*. De plus, il sera en partie *numérisé* et, via un portail Internet, mis à la disposition d'un cercle aussi vaste que possible de personnes issues des milieux culturels et éducatifs, ainsi que pour l'enseignement et la recherche.

But

⁶⁹ Le rapport intermédiaire est disponible à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/eqov/ve/dokumente/dokumente.html>

Un rapport intitulé «*Bausteine eines Business Plans zum Projekt Referenzierung und Digitalisierung*» a été établi en 2001. Il donne une vue d'ensemble de la situation en matière de référencement et de numérisation dans les organisations concernées, clarifie les conditions techniques de leur collaboration dans ce domaine, définit les exigences auxquelles doit satisfaire un portail Internet commun, propose un plan de mise en œuvre et, enfin, donne une estimation sommaire des coûts (env. CHF 170 millions sur dix ans).

Etat du projet

En raison de ces coûts élevés, le DFI a repoussé la réalisation du projet. Il s'agit en effet de définir au préalable qui, sur le plan national, va collecter, conserver et mettre à disposition quels biens culturels et collections d'importance majeure. Le DFI a chargé l'OFC de clarifier ces questions dans le cadre d'une «mémopolitique» nationale. Dans ce contexte, une étude de fond a été réalisée en 2004 dans le cadre d'un travail de diplôme de l'IDHEAP (*Politique de la mémoire nationale*).

Projet repoussé pour raisons financières

Travail de fond

Depuis mi-2003, à titre de travaux préliminaires, l'OFC examine ces mêmes questions appliquées à ses propres collections (mémopolitique OFC). En 2004, on a notamment dressé un inventaire détaillé des diverses collections (environ 100), déterminé un format standard pour l'accès à chaque base de données et objet et préparé l'élaboration d'une stratégie de numérisation.

Mémopolitique nationale

Pour la fin de 2005, l'OFC va présenter un rapport sur la mémopolitique nationale au DFI et adopter une stratégie interne de numérisation. En sus de ces travaux, on ne rendra prochainement accessibles par voie électronique *que les parties de collections les plus importantes et pour lesquelles il est le plus urgent de le faire*.

2.5.2 Projet Sitemapping.ch

Avec le projet Sitemapping, l'OFC a examiné *quel rôle spécifique de promoteur revient aux pouvoirs publics* dans le domaine de la création et de l'expression culturelle au moyen des TIC (*art numérique*) et quels sont les *instruments* appropriés pour *encourager* cette forme d'art en Suisse. Il a notamment accompli un important travail de recherche, créé des conditions-cadres appropriées et développé trois instruments d'encouragement.

But

ArchiveActive

Le projet ArchiveActive a pour objet d'élaborer des mesures touchant aux domaines de la restauration, de la conservation et de l'archivage des œuvres d'art numériques et de les appliquer aux collections concernées, comme la Collection d'art de la Confédération. L'expérience acquise est partagée avec les institutions artistiques suisses et avec le grand public. La phase de réalisation du projet a débuté en 2004 et s'achèvera en 2007. L'OFC a conclu des contrats de subvention avec les responsables de projet de la Haute école des arts de Berne et avec l'Institut suisse pour l'étude de l'art de Zurich.

Etat du projet

Instrument de soutien:
ArchiveActive

Mediaprojects

Ce deuxième instrument d'encouragement doit permettre la réalisation de projets artistiques intégrant les nouveaux médias et explorant des espaces de créativité novateurs au carrefour de l'art et des nouvelles technologies. Le deuxième concours a eu lieu en 2004. L'OFC a accordé un soutien à 16 des 43 projets présentés. Ils doivent être réalisés en 2005.

Instrument de soutien:
Mediaprojects

Centre Virtuel (ex-Forum)

Cet instrument vise à encourager des *projets de diffusion de l'art numérique*. En 2004, pour la première fois, trois importants projets de ce type ont été soutenus. Il s'agissait du symposium international *generations on the move* au festival VIPER de Bâle, de la présentation du réseau suisse des jeunes diplômés en art numérique *Metaworx* et de la biennale *Version* au Centre pour l'image contemporaine Saint-Gervais, à Genève.

Centre Virtuel:
diffusion de l'art numérique

Les trois instruments d'encouragement de Sitemapping sont adaptés en permanence à un contexte en pleine évolution. Il est par exemple d'ores et déjà prévu de compléter Mediaprojects par une nouvelle catégorie (Residencies en Suisse et à l'étranger) dès 2005. Quant au Centre Virtuel, il entend désormais soutenir également les médiateurs culturels qui conçoivent des projets d'exposition et organisent des symposiums sur le thème de *l'art numérique pour le grand public*.

Perspectives

2.5.3 Soutien de projets socioculturels

En Suisse également, il existe le danger de voir se creuser le fossé numérique⁷⁰, un phénomène qui peut être contré principalement par des mesures éducatives et par la mise en place de l'infrastructure nécessaire. A ces moyens peuvent s'ajouter des projets socioculturels ciblés qui utilisent les TIC comme un instrument créatif à vocation participative, démocratique et interactive, contribuant ainsi à familiariser avec ces technologies des personnes qui risqueraient sinon de n'y avoir jamais accès. Le développement de tels projets et l'établissement de critères d'encouragement sont placés sous la responsabilité de la fondation culturelle Pro Helvetia.

But

Depuis 2001, Pro Helvetia a déjà soutenu plusieurs projets dans le cadre de la phase pilote. Toutefois, l'intention initiale de lancer et de soutenir à une large échelle des projets socioculturels novateurs dans le domaine des TIC ne s'est pas concrétisée dans la mesure souhaitée. A ce jour, on ne compte que très peu de demandes de soutien concernant de tels projets et mener la politique de promotion active qui eût été nécessaire n'a pas été possible, par manque de moyens financiers et de personnel. En 2002, l'OFC a même rayé le financement de projets socioculturels de son budget. Quant à Pro Helvetia, c'est aussi pour des raisons financières qu'elle a dû renoncer à ce qui était pourtant l'un des points forts de son programme 2004-2007.

*Etat du projet:
soutien amputé*

Les projets soutenus jusqu'ici sont très variés, si bien que l'analyse des expériences faites à ce jour ne peut aboutir qu'à des résultats ponctuels. Les projets pilotes ont montré qu'avec les projets socioculturels TIC, il faut veiller tout particulièrement à maintenir un lien avec le réel: pour une intégration réussie de nouveaux utilisateurs des TIC, il est indispensable de ramener la virtualité des TIC à la réalité, notamment en associant la communication fondée sur les nouveaux médias à des rencontres réelles. D'autres difficultés particulières résultent également de la complexité de la technique et des logiciels ainsi que des coûts de développement élevés.

*Des projets
très variés*

⁷⁰ On parle également de *fracture numérique* ou, en anglais, de *digital divide* ou *digital gap*.

Depuis début 2005, en accord avec ses priorités stratégiques, Pro Helvetia ne soutient plus de projets socioculturels locaux ou régionaux. Néanmoins, les projets TIC permettant de lancer des processus de diffusion créatifs, axés sur la participation, la démocratisation et l'interactivité, peuvent encore être encouragés, pour autant qu'ils soient en phase avec les directives et objectifs usuels des activités de soutien. Il peut s'agir de projets de développement de réseaux favorisant les échanges interculturels entre différents groupes sociaux (projets de portée nationale ou internationale) ou de projets dans lesquels les TIC sont utilisées comme moyen et forme d'expression pour produire et diffuser des contenus culturels.

2.6 Sécurité et disponibilité de l'information

Objectifs de la mise en oeuvre

- Garantir la sécurité de l'infrastructure de l'information et de la communication en Suisse

2.6.1 Sécurité et sûreté de l'information

A l'ère de la communication, le *fonctionnement des infrastructures vitales* dépend à maints égards de l'information. Sans information, rien ne va plus, qu'il s'agisse de l'approvisionnement en énergie, des urgences et du sauvetage, des télécommunications, des transports et du trafic, des banques, des assurances, du gouvernement ou de l'administration publique. C'est pourquoi tout doit être entrepris pour que les informations nécessaires soient disponibles à tout moment et présentent la qualité requise.

L'information doit être garantie

Cette mission est dévolue au domaine spécialisé de la sûreté de l'information (*information assurance*). Il est cependant impossible de garantir une sécurité absolue. Des défaillances techniques, des erreurs humaines ou des phénomènes naturels peuvent porter atteinte aux infrastructures d'information et de communication et affecter gravement la société, même lorsque d'importantes mesures de prévention ont été prises. Il est donc judicieux de se préparer également à de telles situations à l'aide d'un concept global de protection, qui repose sur les quatre piliers ci-après.

Sûreté de l'information

1. D'une part, la prévention est assurée dans le cadre de l'analyse des risques propre à chaque secteur, effectuée par les exploitants des infrastructures vitales concernées ou en relation avec l'approvisionnement économique du pays. D'autre part, la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information *Melani* a pour tâche d'avertir aussi bien les particuliers et les PME (par le biais d'une offre d'informations sur l'Internet) que les exploitants d'infrastructures vitales des dangers que comporte l'utilisation de technologies non encore abouties et de les rendre attentifs à l'existence de lacunes en matière de sécurité.

Prévention

2. *Melani* est une source permanente d'informations sur les infrastructures vitales, en particulier sur leurs éléments présentant une dépendance envers les technologies de l'information et de la communication. L'observation et les comptes rendus réguliers de la situation servent à prévenir les dangers ou à les détecter précocement, afin de diffuser des avis de préalerte. Ils constituent aussi une base importante de la gestion de crise. En cas de menace, *Melani* avertit immédiatement les services concernés de l'économie et de l'administration. Si la situation l'exige, *Melani* informe également l'Etat-major spécial sûreté de l'information (*Sonia*) et sert de centrale d'information une fois celui-ci mobilisé.

Détection précoce

3. En situation de crise, *Sonia* garantit que les répercussions des perturbations restent les plus limitées possible et que le fonctionnement de l'infrastructure vitale touchée puisse être rétabli rapidement. Cette tâche ne peut être assumée que par le secteur concerné lui-même (p. ex. énergie). Il est cependant très important que les décisions soient prises en accord avec les autres secteurs, étant donné leur forte interdépendance. De plus, *Sonia* donne, en période de crise, des recommandations au Conseil fédéral et à l'économie et fonctionne comme un trait d'union entre cette dernière et l'administration. Soulignons que *Sonia* conseille et soutient les décideurs (Conseil fédéral, dirigeants de l'économie), mais n'intervient pas à leur place.

Limitation des dommages

4. Enfin, il est nécessaire d'analyser les problèmes techniques et de proposer des solutions adéquates. En tant qu'organisation professionnelle spécialisée, *Melani* dispose de la capacité technique nécessaire et d'un réseau de contacts avec les plus importants exploitants de structures informatiques de l'économie et de l'administration. Dans sa fonction d'interlocuteur général, *Melani* représente la plaque tournante indispensable entre les divers partenaires qui travaillent de concert à la résolution de problèmes.

Elimination des causes de la crise

La *fondation InfoSurance* est une plateforme commune regroupant les autorités, des entreprises, des organisations, des instituts de formation et de recherche et des particuliers et œuvrant en faveur de la sûreté de l'information. Elle facilite les échanges d'informations et d'expériences entre secteurs de l'économie ainsi qu'entre ces derniers et l'administration.

InfoSurance

2.6.1.1 Etat des travaux et perspectives

La Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information Melani est en service depuis octobre 2004 et son site Internet (www.melani.admin.ch) à la disposition des PME et des particuliers depuis le 1^{er} décembre 2004. Le cercle de ses gros clients comprend actuellement quatorze entreprises et organisations, pour lesquelles plusieurs cas ont déjà été traités. D'autres partenaires viendront élargir ce cercle en 2005. Melani entend étoffer encore son offre de services au fur et à mesure qu'elle acquerra de l'expérience.

*Melani
opérationnelle
depuis octobre 2004*

2.6.2 Disponibilité de l'information

Objectifs de la mise en œuvre

- Garantir un accès durable, complet et cohérent à des informations de haute qualité, tant du point de vue des contenus que sur le plan technique.

La composante *Disponibilité* du groupe de travail interdépartemental *Sécurité et disponibilité* ne s'est pas réunie au cours de l'année sous revue. Des progrès ont néanmoins été réalisés au niveau des offices ou au sein d'autres organes. Les objectifs consistant à positionner la Confédération comme un utilisateur modèle, afin de promouvoir la confiance dans les institutions de l'Etat, et à développer les possibilités de participation dans le cadre de la cyberdémocratie servent toujours de référence pour toutes les activités dans ce domaine.

Orientation de base

Etablie depuis plusieurs années, la collaboration entre l'Unité de stratégie informatique de la Confédération, la Chancellerie fédérale et les Archives fédérales suisses s'est poursuivie avec succès, de même que l'*introduction de systèmes de gestion des affaires (GEVER)* dans l'administration. Au terme de la période sous revue, 33 unités utilisaient déjà, ou se préparaient à le faire, le système de gestion des affaires choisi comme système standard. De plus, le DFF, le DFI, le DFE et le DDPS ont signé une *lettre d'intention*, selon laquelle ils vont mettre en place et exploiter une infrastructure technique commune.

*Systèmes de gestion
des affaires de la
Confédération*

L'adoption de la loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration (loi sur la transparence, LTrans) a encore renforcé la nécessité de disposer d'instruments de travail adaptés. A cet égard, le contexte matériel doit être défini par un groupe de travail chargé d'élaborer l'ordonnance d'exécution sous la conduite de l'OFJ. Les *portails de l'administration* (cf. 2.4.2) ont également un rôle à jouer en matière de transparence.

La première phase du projet *ARELDA* – un projet clé de cybe-administration visant à assurer la *conservation* sûre et à long terme des *documents électroniques de l'administration fédérale* –, s'est achevée comme prévu (cf. 2.4.1.1). L'infrastructure de stockage acquise l'année précédente est en fonction et peut être utilisée par les Archives fédérales suisses et la Bibliothèque nationale suisse.

ARELDA
Shared storage
infrastructure

Dans le même temps, on est parvenu à assurer le financement de la seconde phase du projet couvrant la période 2005-2008. Ainsi, contrairement à ce que l'on craignait encore une année auparavant, il devrait être possible de garantir la conservation sous forme électronique d'une première partie des *documents numériques originaux*. L'organisation de projet a été remaniée en vue de cette seconde phase. Désormais, les principaux partenaires (*shareholders* et *stakeholders*) y jouent un rôle actif, le but étant de développer et appliquer progressivement et avec pragmatisme des solutions répondant à leurs besoins et adaptées aux différents types de documents électroniques.

Financement assuré
pour la seconde
phase du projet

Pour tous ces travaux, l'orientation vers des normes ouvertes et vers des normes fédérales, telles qu'elles ont été approuvées par le CI, reste déterminante.

Orientation vers des
normes ouvertes

L'accès à des informations de haute qualité s'est en outre sensiblement amélioré grâce à divers projets. C'est ainsi qu'aux Archives fédérales suisses, les possibilités de recherche en ligne ont été complétées par un nouveau module intégrant les publications officielles et permettant d'accéder en ligne à la Feuille officielle depuis 1848 (français et allemand). Outre qu'il constitue une nouvelle offre destinée à un large public, cet outil facilite sensiblement le traitement des demandes adressées aux Archives fédérales suisses. Et c'est là un avantage non négligeable, lorsque l'on tient à répondre aux souhaits de la clientèle de manière un tant soit peu satisfaisante, malgré les restrictions en matière de personnel. D'autres publications officielles devraient être numérisées, mais les moyens financiers font actuellement défaut.

Accès à des
informations de
haute qualité

A l'heure du bilan, il apparaît que le groupe de travail *Sécurité et disponibilité* a continué de se concentrer sur des travaux de projet concrets, comme annoncé au demeurant dans l'avant-dernier rapport. Parallèlement, lors des discussions sur l'actualisation de la stratégie du Conseil fédéral, de nouvelles questions sont apparues (contenus numériques), qui renvoient

indirectement au colloque organisé en 2003 par le groupe de travail Disponibilité.

A l'avenir également, deux thèmes occuperont le devant de la scène: d'un côté, les travaux de projet concrets en relation avec ARELDA et GEVER et, de l'autre, le débat sur la question des contenus numériques et de la disponibilité durable, complète et cohérente d'informations de haute qualité (contenus numériques de la Confédération).

Perspectives: régler le financement et garantir l'accès aux informations de l'Etat.

2.7 Suivi scientifique

Rattaché au Groupe de coordination Société de l'information et réunissant, sous la conduite du GSR, des représentants de l'OFS, de l'OFCOM, du seco, du FNS et du TA-SWISS, le groupe de travail interdépartemental *Suivi scientifique* a été actif de 2000 à 2003. Ses tâches étaient au nombre de trois.

1) Organiser et assurer le suivi d'une évaluation des travaux de mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral de 1998. L'évaluation a été effectuée en 2001/2002 par le CEST⁷¹.

Evaluation

2) Publier une analyse sur l'état de la société de l'information. Rédigé essentiellement par l'Office fédéral de la statistique, le rapport *Société de l'information en Suisse – Etat des lieux et perspectives* est paru en 2002.

Rapport sur la société de l'information en Suisse

3) Elaborer et soumettre une proposition de programme national de recherche (PNR) interdisciplinaire, intitulé *Les défis de la société de l'information*. La proposition a été présentée au FNS en 2003, avec deux autres projets sur le même thème. En 2004, le groupe d'experts chargé de l'évaluation a recommandé le rejet du thème dans son ensemble.

Programme de recherche rejeté

⁷¹ Voir les résultats sous <http://www.infosociety.ch/site/default.asp?dossiers=106>.

2.8 Cybersanté

Le thème de la cybersanté ou télésanté, autrement dit l'intégration des TIC au domaine de la santé, n'est pas mentionné dans la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse. Malgré cela, en 2002, se fondant sur les résultats de l'évaluation des activités de la Confédération dans le domaine de la société de l'information (cf. 2.7), le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur d'*identifier* à son intention les *actions à entreprendre par l'Etat* en relation avec les nouvelles technologies appliquées au secteur de la *santé*⁷².

*Identifier les actions
à entreprendre par la
Confédération*

Mi-2003, les offices fédéraux compétents, à savoir l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'ex-Office fédéral des assurances sociales (OFAS), ont chargé la société Swift Management AG de présenter un rapport sur le sujet⁷³. Les conclusions de ce rapport étaient les suivantes: en Suisse, les connaissances et la sensibilisation à la cybersanté sont encore limitées et les applications sont isolées et non coordonnées. La Confédération doit donc agir à plusieurs niveaux.

Il y a lieu d'ouvrir un débat public sur la question entre la Confédération et tous les acteurs concernés et d'adopter un minimum de mesures de coordination intercantonale. Il est également indispensable de promouvoir la qualité des offres du système de santé en ligne et de prévoir des directives axées sur la pratique en matière de protection et de sécurité des données.

A l'occasion du remaniement de la stratégie du Conseil fédéral, le thème de la cybersanté est devenu un domaine d'action à part entière (cf. chapitre 7).

⁷² Voir le 4^e rapport du GCSI à l'intention du Conseil fédéral, 2002, ainsi que les résultats de l'évaluation sous: <http://www.infosociety.ch/site/default.asp> → Publications.

⁷³ Situationsanalyse eHealth. Rapport établi pour l'OFAS/OFSP par Swift Management AG, 2004

2.9 Bureau de coordination société de l'information

2.9.1 Tour-de-Clic.ch

En automne 2003, le Bureau de coordination avait mené à bien, sous l'appellation *Tour-de-Clic.ch*⁷⁴, un projet pilote reposant sur une offre de formation à bas seuil conçue pour les personnes n'ayant encore aucune connaissance de l'Internet (cf. aussi 1.1.4). Etaient visés en particulier le troisième âge, les femmes, les personnes n'ayant pas accès aux formations usuelles et les immigrants⁷⁵.

Tour-de-Clic.ch

En 2004, poursuivant l'expérience, le Bureau de coordination a réalisé son Tour-de-Clic.ch en deux étapes. Mobilisé pendant 27 jours au total, le bus Internet a fait halte dans six villes au printemps et dans sept en automne⁷⁶.

27 jours de tournée dans 13 villes

L'occasion a ainsi été donnée à 1528 personnes de faire leurs premiers pas sur le Web. Il s'est avéré en outre que le concept du Tour-de-Clic.ch convient particulièrement bien aux personnes âgées, qui ont représenté 60 % des participants.

Idéal pour les seniors

2.9.2 Concours Chevalier de la communication

L'édition 2004 était la quatrième du concours *Chevalier de la communication*, organisé par l'Office fédéral de la communication et par l'Office fédéral de la culture. Placé sous le haut patronage du conseiller fédéral Moritz Leuenberger, ce concours distingue des projets et des initiatives qui promeuvent les TIC en particulier au sein de groupes sociaux dont les statistiques montrent qu'ils les utilisent moins que la moyenne de la population (cf. 1.1.4). Parmi les critères d'évaluation figurent notamment l'adéquation du projet avec le but du concours et la durabilité des effets du projet. En 2004, le jury a attribué les prix ci-après.

Concours Chevalier de la communication

⁷⁴ <http://www.tour-de-clic.ch/>

⁷⁵ Voir le 6^e rapport du GCSI à l'intention du Conseil fédéral, 2004, p. 27 ss.:

<http://www.infosociety.ch/site/default.asp> → Publications

⁷⁶ Printemps: Fribourg, Delémont, Liestal, Brugg, Romanshorn et Herisau. Automne: Soleure, Yverdon, Neuchâtel, Sierre, Mendrisio, Schwyz et Berne.

Le prix Chevalier de la communication, doté de CHF 20 000.–, a été décerné à l'équipe de la bibliothèque interculturelle KANZBI de Zurich pour son train de mesures pour l'intégration numérique dans le quartier 4. A travers plusieurs projets, la bibliothèque interculturelle KANZBI offre aux enfants et aux jeunes de langue étrangère, de même qu'à leurs mères, un accès à l'ordinateur et à l'Internet avantageux, autonome et supervisé par des professionnels⁷⁷.

Lauréats 2004

*Intégration
numérique dans
le quartier*

A titre exceptionnel, une seconde place dotée de CHF 10 000.– a récompensé Cassiano Luminati et son équipe de Poschiavo pour leur projet *Progetto Capr@*. Ce projet offre aux employés du secteur caprin de Poschiavo et de la Valtellina des formations s'appuyant sur les TIC. Il repose sur la collaboration avec des établissements de formation italiens⁷⁸.

*Elevage de chèvres
au Val Poschiavo*

Le Prix jeunesse, doté de CHF 10 000.–, a été décroché par le magazine Youthguide avec son projet *Mediadukt – Construction de ponts dans le monde virtuel*. Les jeunes membres de la rédaction de Youthguide offrent à d'autres jeunes des cours de formation gratuits sur le multimédia, les accompagnent tout au long de ces cours et les aident à trouver des places de stage dans le domaine des médias⁷⁹.

*Cours multimédias
pour les jeunes*

Le Prix spécial 2004 *Apprendre à lire et à écrire avec les TIC*, doté de CHF 10 000.–, a été décerné à Barbara Gadiet et Margrit Goop de Bâle pour leur projet *Schreib weiter!*, une offre de suivi par voie électronique destiné à des adultes qui ont pris part à un cours de lecture et d'écriture de deux ans et qui souhaitent entretenir et renforcer leurs connaissances⁸⁰.

Lire et écrire

L'édition 2005 du concours a été lancée au printemps dernier, avec une nouveauté: un prix d'encouragement de CHF 50 000.–. Un prix jeunesse de CHF 10 000.– sera également décerné⁸¹.

⁷⁷ <http://www.kanzbi.ch/>

⁷⁸ <http://www.polo-poschiavo.ch/progettocapra/>

⁷⁹ <http://www.youthguide.ch/kit/include.php?path=content/content.php&contentid=352>

⁸⁰ Pas de site Internet

⁸¹ <http://www.comknight.ch/>

2.9.3 Newsletter et site Internet

Le Bureau de coordination gère le site Internet www.infosociety.ch et publie une newsletter mensuelle consacrée à la société de l'information sous ses divers aspects. On trouve en outre sur le site les documents de référence de la Confédération en relation avec la société de l'information ainsi que les dernières communications sur le sujet. La newsletter est envoyée à ses abonnés – plus de 1290 à ce jour – par courrier électronique, mais elle est également téléchargeable sur le site, où l'on peut aussi s'y abonner.

Infosociety.ch

Newsletter

3 Bilan de la mise en œuvre 1998-2005

3.1 Formation

Depuis 1998, en matière de formation, la Confédération et les cantons ont pris des mesures d'encouragement de la société de l'information dans les domaines suivants: formation initiale et continue des enseignants, accès des écoles à l'Internet, mise à disposition de didacticiels, formation professionnelle des spécialistes IT, développement d'une plateforme d'information et formation en ligne dans les hautes écoles.

Fin 2000, la Confédération, les cantons et le secteur privé ont lancé l'initiative Partenariat public-privé – l'école sur le net (PPP – ésn), avec un double objectif: doter les écoles d'une infrastructure TIC, notamment d'un raccordement à l'Internet, et apprendre au corps enseignant et aux élèves à travailler avec les TIC. Une loi fédérale et une ordonnance sont entrées en vigueur à cet effet en août 2002. A l'époque, le Parlement avait voté un crédit d'engagement de CHF 100 millions en faveur de l'initiative, dont le succès repose également sur le soutien du secteur privé. Actuellement, quelque 3700 écoles disposent d'un raccordement Internet à haut débit (cf. 2.2.1).

L'école sur le net

Au chapitre de la formation professionnelle, on a développé et mis en place dès 2002, avec I-CH, un concept modulaire de formation des informaticiens. Ce concept s'appuyait notamment sur l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage 2.

I-CH

Portail du système éducatif national, le Serveur suisse de l'éducation www.educa.ch est entré dans sa phase d'exploitation ordinaire en 2003. Il bénéficie lui aussi du soutien de la Confédération et des cantons.

Serveur de l'éducation

Le programme *Campus virtuel Suisse* a permis de promouvoir l'enseignement en ligne (e-learning) dans les hautes écoles suisses. Il se trouve actuellement en phase de consolidation.

Campus virtuel

Les récentes mesures d'économies de la Confédération frappent également le domaine de la formation, si bien que les objectifs fixés initialement doivent être revus à la baisse. Le Parlement a notamment amputé de plus 60 % le crédit alloué à l'initiative PPP – ésn, la Confédération réduisant aussi ses engagements financiers en faveur du Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement CTIE/educa ainsi que du Serveur suisse de l'éducation.

Mesures d'économies

La vaste campagne de formation que l'on avait prévue pour préparer les habitants de tous âges et de tous groupes sociaux à relever les défis de la société de l'information n'a pu

Vaste campagne de formation coupée dans son élan

être que très partiellement réalisée. Rappelons à cet égard que le domaine de l'éducation relève essentiellement de la compétence des cantons. La planification et la réalisation d'une campagne de formation globale requiert donc une large coordination et, en particulier, une action conjointe – mais respectueuse des attributions fixées dans la constitution – de l'ensemble des autorités et acteurs compétents en matière d'éducation. Après quelques difficultés initiales, cette action conjointe a pu être mise sur pied et la coopération entre la Confédération et les cantons est désormais bien rodée, comme en témoigne par exemple le fait que tous les cantons participent à des projets PPP – ésn. Toutefois, les coupes budgétaires et les réductions de personnel frappant aussi bien la Confédération que les cantons ont coupé le bel élan qu'avait pris cette campagne de formation.

Enfin, le Conseil fédéral a pris connaissance d'un rapport sur le fossé numérique en Suisse et sur la mobilisation des milieux n'ayant pas accès aux formations usuelles. Bien que la nécessité d'agir dans ce domaine soit clairement établie, le Conseil fédéral a dû renoncer à prendre les mesures de sa compétence, faute de moyens⁸².

3.2 Cyberadministration et cyberdémocratie

Lors de la première année qui a suivi l'adoption de la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse (1998-1999), l'accent a été mis, en matière de cyberadministration, sur des mesures visant à améliorer la *transparence* du débat politique et à renforcer l'intégration de la population au *processus de décision démocratique*. L'idée fut lancée en particulier de créer un point de contact centralisé, à partir duquel les citoyens seraient ensuite aiguillés vers le service administratif compétent (portail des autorités suisses ch.ch).

Mise en œuvre depuis 1998

Une année plus tard, le groupe de travail Cyberadministration constata qu'en matière de relations en ligne avec les autorités, la Confédération était appelée non seulement à établir les réseaux nécessaires, mais aussi à servir de modèle. On travailla donc à la mise en place de services de la Confédération plus conviviaux et plus proches de la clientèle, en même temps que l'on prenait la mesure du potentiel des TIC en matière de gain d'efficacité de l'action de l'administration. La même année, on se concentra également sur l'élaboration de deux concepts: le *portail des autorités suisses ch.ch* (ex-Guichet virtuel) et le *vote électronique*. Dans les deux cas, l'intégration des cantons et des communes occupait le devant de la scène.

Concepts ch.ch et eVoting

⁸² Rapport du DFE et de l'OFFT à l'intention du Conseil fédéral «Le fossé numérique en Suisse», 2004.

En 2000/2001, la Chancellerie prépara la réalisation du portail ch.ch. Le projet créait les bases d'une coopération plus étroite entre la Confédération, les cantons et les communes. L'initiative de la Confédération incitait en outre cantons et communes à développer leur propre offre en ligne. Autre avancée essentielle, le mandat du Conseil fédéral portant sur l'élaboration d'une stratégie en matière de cyberadministration. Cette stratégie devait définir des buts et des principes, énoncer concrètement les conditions et le cadre de sa mise en œuvre et faire état de ses domaines d'application et des partenariats nécessaires. Par ailleurs, les projets de cyberadministration les plus divers continuèrent d'être développés dans les différentes unités de l'administration.

Stratégie en matière de cyberadministration

En février 2002, le Conseil fédéral approuva la stratégie de la Confédération en matière de cyberadministration. Cette stratégie a pour objectif de coordonner les travaux et de créer les conditions nécessaires, sur les plans de l'organisation, de la technologie et de la sécurité, pour que les ressources disponibles soient utilisées à bon escient. Quatre objectifs d'ordre supérieur et trois axes stratégiques prioritaires y sont définis. Ils servent de référence à l'administration fédérale ainsi qu'aux cantons et aux communes, qui peuvent les adapter à leurs besoins spécifiques.

2002: adoption de la stratégie de la Confédération en matière de cyberadministration

La mise en œuvre de la stratégie en matière de cyberadministration (cf. aussi 2.4.1) s'est inscrite dans le cadre des trois axes stratégiques qui y sont définis. Ainsi, fin 2002, on a mis sur pied l'organisation de normalisation eCH, qui illustre bien l'axe stratégique *Création des bases*. L'association a été créée à l'initiative de la Confédération, avec la participation des cantons, des communes, de l'économie et d'autres acteurs intéressés. Le but d'eCH est d'élaborer des normes de cyberadministration qui assurent le déroulement sûr et sans encombre des transactions entre tous les partenaires.

Normalisation eCH

Le 21 juin 2002, les Chambres fédérales ont créé la base légale⁸³ autorisant la réalisation de projets pilotes de vote électronique et pris connaissance du rapport du Conseil fédéral sur le vote électronique⁸⁴. Le rapport définissait les étapes du projet comme suit: 1) harmonisation des registres des électeurs; 2) votations en ligne; 3) élections en ligne; 4) signature en ligne de référendums et d'initiatives; 5) dépôt en ligne de listes électorales pour les élections au Conseil national.

Étapes du vote électronique

De 2000 à 2004, la Confédération a consacré CHF 5,6 millions au développement des équipements techniques nécessaires à la réalisation de scrutins en ligne dans les *trois cantons pilotes* de Genève, Neuchâtel et Zurich. De par leur importance, les travaux ont également exigé de gros investissements – en

Projets pilotes de vote électronique

⁸³ Art. 8a de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (RS 161.1).

⁸⁴ Rapport du Conseil fédéral du 9 janvier 2002 sur le vote électronique – Chances, risques et faisabilité (FF 2002 612).

partie inattendus – de la part de ces cantons.

La question de la compatibilité du vote électronique avec le secret des urnes et le contrôle du droit de vote et, partant, des risques techniques qui en découlent a nourri le débat dès le lancement du projet. Les nombreuses clarifications à ce sujet ont entraîné de gros retards dans la préparation des essais pilotes dans les trois cantons concernés.

Le premier scrutin communal avec possibilité de voter en ligne a eu lieu en janvier 2003 dans la commune genevoise d'Anières. La part élevée des bulletins électroniques (43 %) et le bon déroulement de tout le processus ont permis de qualifier ce premier scrutin en ligne juridiquement valable organisé en Suisse de véritable succès. En 2004, le canton de Genève a procédé à deux autres essais pilotes de vote électronique lors de scrutins fédéraux organisés en septembre et en novembre. D'autres essais sont en préparation dans les cantons de Neuchâtel et de Zurich.

2003: premier scrutin en ligne et phase de test pour ch.ch

En 2003/2004, en pleins travaux de mise en œuvre de la stratégie de la Confédération, on a lancé l'initiative *eVanti.ch*, avec l'intention de *coordonner* les activités et d'encourager la *collaboration* des acteurs de la cyberadministration à tous les niveaux de l'Etat.

eVanti: coordonnées de tous les acteurs de la cyberadministration

L'administration fédérale, les cantons et les communes développent en permanence des solutions de cyberadministration, dans tout le pays, mais il n'était pas possible d'en avoir une vue d'ensemble. C'est pourquoi on a conçu, dans le cadre de l'initiative *eVanti.ch*, un *portefeuille de la cyberadministration* en Suisse, qui permettra à l'avenir de disposer d'une telle vue d'ensemble.

Portefeuille de la cyberadministration eVanti.ch

En février 2003, une première version test du *Guichet virtuel ch.ch* (aujourd'hui rebaptisé portail des autorités suisses) était mise à disposition et, en janvier 2005, le portail passait de la phase de projet à celle d'exploitation. La réalisation de *ch.ch* s'est révélée coûteuse. De 2001 à 2004, quelque CHF 18 millions ont été mis à la disposition de l'ensemble des partenaires pour mettre sur pied cette plateforme des autorités. Environ CHF 10 millions ont été consacré au développement technique et le reste, soit CHF 8 millions, aux autres dépenses, en particulier à l'élaboration des contenus en cinq langues. Surtout durant la phase initiale, l'hébergement a englouti des sommes considérables, car le matériel informatique était surdimensionné: on pensait encore que le portail offrirait aussi des services web. Après que l'on eut réduit l'architecture du système (les éventuelles transactions ont lieu non pas directement sur la plateforme www.ch.ch, mais sur les sites des services administratifs auxquels elle renvoie), ces coûts ont sensiblement diminué. Simultanément, on a tenu compte de la décision des cantons de concevoir *ch.ch* comme une plateforme se contentant de donner accès aux offres des divers services administratifs. L'abandon du concept *Guichet virtuel*

Projet Guichet virtuel: coûts élevés

n'a d'ailleurs rien changé au fait que le développement de l'offre de transactions passe obligatoirement par l'intégration des modules correspondants dans des applications concrètes. La seule différence est que l'intégration est assurée directement par les services concernés. Relevons à cet égard que les modules transactionnels nécessaires sont aujourd'hui disponibles, comme prévu.

Le Contrôle fédéral des finances a suivi de près les travaux concernant ch.ch. A la demande de la Chancellerie fédérale, il a même procédé à une révision intermédiaire en été 2003. Il a notamment comparé l'utilité et les coûts de la plateforme, considérant ces derniers comme raisonnables⁸⁵. Dans un rapport de suivi de mars 2005, le Contrôle fédéral des finances conclut en outre qu'avec ch.ch, on a créé un portail des autorités bien construit et utile⁸⁶.

*Révision par
le contrôle des
finances*

3.2.1.1 Obstacles à la cyberadministration

L'intention formulée dans la stratégie de la Confédération est que la Suisse figure parmi les pays les plus avancés en matière de cyberadministration. Aujourd'hui, c'est loin d'être le cas. Plusieurs études comparatives montrent même que, depuis deux ans, la Suisse tend à reculer dans le classement international (cf. 1.1.5 et chapitre 5).

*Bilan intermédiaire:
la Suisse en retard*

Selon l'Unité de stratégie informatique de la Confédération, il y a cela deux raisons déterminantes:

*Fédéralisme:
un obstacle à la
cyberadministration*

a) le fédéralisme

L'organisation fédérale de l'Etat, avec ses nombreux acteurs et la forte décentralisation des compétences, complique singulièrement le développement de la cyberadministration. Il existe certes bon nombre de solutions de cyberadministration dans divers cantons et communes – certaines étant même à l'avant-garde en comparaison internationale –, mais elles sont souvent isolées et ne sont pas reprises par d'autres.

Pire encore: il n'est pas rare que l'on développe à grands frais de nouvelles solutions présentant les mêmes caractéristiques que celles existant peut-être déjà dans le canton voisin ou la commune d'à côté. De plus, pour assurer le déroulement électronique de bout en bout des processus, la compatibilité des systèmes techniques et l'interopérabilité des solutions appliquées doivent absolument être garanties. Avec la prolifération des solutions isolées, ce n'est pas le cas.

Le fédéralisme s'est révélé être une difficulté supplémentaire également en ce qui concerne le portail d'information ch.ch, qui donne accès aux offres des autorités fédérales, cantonales

⁸⁵ Voir «Bericht der Finanzkontrolle: E-Government der Bundeskanzlei. Prüfung der Projekte Guichet virtuel und Vote électronique», 9/2003: <http://www.efk.admin.ch/deutsch/prüfungsberichte.htm>

⁸⁶ Voir <http://www.efk.admin.ch/deutsch/prüfungsberichte.htm>

et communales. Ainsi, de 2001 à 2004, pendant la phase de projet, la collaboration avec les responsables cantonaux et communaux n'a pas toujours été optimale, notamment pour ce qui était de l'intégration conjointe des liens et du contrôle de la qualité. La Conférence des chanceliers d'Etat s'est même occupée à plusieurs reprises de ces difficultés, exprimant sa volonté qu'à l'avenir les problèmes soient abordés de concert, afin de trouver les meilleures solutions. Les chanceliers ont salué en outre l'instauration d'une coopération plus étroite entre Confédération et cantons ainsi qu'entre cantons eux-mêmes.

Les problèmes mentionnés ci-dessus ont été sous-estimés par la direction de projet à la Chancellerie fédérale, si bien qu'en ce qui concerne la collaboration avec les partenaires et leur acceptation de ch.ch, les résultats sont restés en deçà des espérances. Depuis janvier 2005, la nouvelle direction d'exploitation de ch.ch travaille intensément à l'amélioration des rapports avec les partenaires;

b) l'identité numérique

La lenteur de la mise en place de services de cyberadministration en Suisse s'explique également par le fait que la question de l'identité numérique et de l'identification univoque des personnes n'est pas (encore) résolue (cf. 2.3.7 et 2.3.9). Or il s'agit là d'un préalable essentiel pour de nombreux services. Les pays disposant d'un tel identificateur de personne sont les plus avancés en termes de cyberadministration (p. ex. pays scandinaves, Autriche).

Pierre d'achoppement: identité numérique et identificateur de personne

En Suisse, on n'est pas encore parvenu à concilier les exigences des *préposés à la protection des données* avec celles des *responsables de la cyberadministration*. Ces dernières doivent être discutées en détail en 2005, à l'occasion de l'examen par le Parlement de deux projets de loi correspondants (cf. 2.3.9).

Cyberadministration et protection des données

Les *mesures d'économies de plus en plus strictes des pouvoirs publics* font que des frontières politiques jusqu'ici hermétiques commencent à céder: les communes forment des communautés d'intérêts et les cantons profitent de prestations de cantons voisins, à même de les fournir plus efficacement. Ces efforts doivent être encouragés, mais en gardant à l'esprit, d'une part, que la pression sur les coûts ne doit pas conduire à négliger des investissements indispensables pour la cyberadministration et, d'autre part, qu'il importe toujours de clarifier au préalable si des synergies peuvent vraiment être dégagées (coopérations, échanges d'expériences avec d'autres services administratifs) et de fixer des priorités sur la base des gains d'efficacité et d'efficience escomptés.

Perspectives

Les mesures d'économies devraient stimuler la coopération

Normalisation, coordination et coopération sont des impératifs désormais admis au sein des services responsables de la cyberadministration et d'importantes mesures ont déjà été prises pour les encourager (p. ex. eCH, eVanti.ch). Les effets de ces initiatives resteront toutefois limités si, par ailleurs, rien ne bouge au *niveau politique*. Les responsabilités en matière de

Volonté politique indispensable pour combler le retard de la Suisse.

cyberadministration – considérée comme le vecteur du soutien des processus gouvernementaux et administratifs par les TIC – doivent être réparties à l’instar de celles des processus, autrement dit à l’échelon des communes, des cantons ou de la Confédération selon le domaine concerné.

Le développement de la cyberadministration est donc un défi lancé à l’Etat dans sa globalité. Les processus administratifs du système fédéral doivent être réinventés. Du point de vue de l’USIC, si elle entend combler son retard en matière de cyberadministration, la Suisse ne pourra pas faire l’économie d’un vaste débat politique. Les pays de l’UE, de même que d’autres pays industrialisés ou en développement, promeuvent leur cyberadministration de manière très ciblée (cf. chapitre 5). Si elle ne regagne pas le terrain perdu, la Suisse risque de se trouver fortement désavantagée.

*Réinventer
les structures
administratives*

3.3 Nouvelles formes de culture

Le projet d’encouragement de nouvelles formes d’expression artistique *Sitemapping* a été lancé en 1999. Trois ans plus tard, le plan d’action du projet était publié et appliqué. Suivaient alors aussitôt le lancement d’un projet de recherche sur l’archivage de biens culturels numériques (ArchiveActive) et la mise en place d’un instrument d’encouragement des créateurs (Mediaprojects). En 2004, c’était au tour de la troisième mesure définie dans le plan d’action d’être mise en œuvre, à savoir le soutien des médiateurs culturels (Centre Virtuel).

*Mise en œuvre
dès 1998*

*Sitemapping:
Archivage
Mediaprojects
Centre Virtuel*

Pour ce qui est de l’accès électronique aux biens culturels, un rapport brossant le tableau complet de la situation a été établi en 2001, en relation avec le projet *Référencer – numériser*. Il clarifiait les conditions techniques de réalisation du projet et estimait les coûts, d’un point de vue maximaliste. En 2003, on a lancé le projet *Mémopolitique nationale*, dont le but est de définir les bases politiques et stratégiques du référencement et de la numérisation des collections à l’échelle nationale.

*Accès électronique
aux biens culturels*

Mémopolitique

La même année, l’Office fédéral de la culture mettait sur les rails le projet *Mémopolitique OFC*. Il s’agissait d’élaborer les bases opérationnelles et techniques de l’accès électronique aux collections de l’OFC, à titre de travail préparatoire de la mémopolitique nationale. Un inventaire de ces collections fut donc dressé et un format standard défini pour assurer les échanges entre bases de données. Enfin, une étude de fond sur la mémopolitique nationale a été publiée en 2004⁸⁷.

Mémopolitique OFC

De 2001 à 2004, la fondation Pro Helvetia avait décidé de mettre l’accent sur l’encouragement de projets TIC socioculturels favorisant la diffusion de la culture numérique. Elle a donc soutenu financièrement des projets visant à faciliter l’accès aux TIC de larges couches de la population et à permettre aux

*Accès de tous –
projets
socioculturels*

⁸⁷ Institut de hautes études en administration publique (idheap): Politique de la mémoire nationale, 2005. Voir <http://www.idheap.ch/>

personnes visées de se former à leur utilisation.

Depuis 2001, l'OFC et l'OFCEM organisent conjointement le concours annuel Chevalier de la communication (cf. 2.9.2).

En raison des restrictions budgétaires, les mesures conçues pour *encourager de nouvelles formes d'expression artistique* n'ont pas pu être intégralement mises en œuvre. Elles l'ont été de manière échelonnée, au gré des moyens disponibles. Quant à *l'accès électronique aux biens culturels*, un gros retard a été accumulé et les objectifs initiaux sont aujourd'hui fortement remis en question.

Deux raisons à cela: manque de moyens et manque de conviction politique quant à la nécessité du projet. C'est pourquoi seuls certains éléments en ont été réalisés, de manière pragmatique, au niveau des offices (OFC, AFS). Même constat pour les projets en relation avec l'accès de tous aux TIC et avec l'apprentissage de leur utilisation: les coupes opérées par Pro Helvetia et par l'OFC n'ont permis de soutenir les projets TIC socioculturels que de façon limitée.

*Obstacles:
manque de moyens
financiers et de
soutien politique*

3.4 Sécurité et disponibilité de l'information

3.4.1 Sécurité

La *fondation InfoSurance* a été créée en 2000, en association avec le secteur privé. Un an plus tard, on examinait la constitution de *l'Etat-major spécial sûreté de l'information* (SONIA) dans le cadre de l'exercice de conduite stratégique Informo. Le concept et la structure furent jugés bons, mais l'on estima néanmoins nécessaire de lui adjoindre, pour le soutenir, un service spécialisé d'enregistrement et d'analyse.

*Mise en œuvre
dès 1998:
fondation
InfoSurance et
Informo*

C'est ainsi que la *Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information Melani* est opérationnelle depuis octobre 2004 et son site Internet⁸⁸ à la disposition des PME et des particuliers depuis décembre de la même année. Cette année, l'Etat-major spécial sûreté de l'information SONIA a participé à l'exercice de conduite stratégique SFU05. Il est en outre prévu de relancer InfoSurance, en remaniant aussi bien sa structure que ses tâches. Enfin, un groupe fermé d'utilisateurs de melani.net est en cours de constitution.

*La Centrale
d'enregistrement et
d'analyse pour la
sûreté de
l'information est
opérationnelle*

⁸⁸ <http://www.melani.admin.ch/>

Le concept de sûreté de l'information mis en œuvre a largement fait ses preuves. Du point de vue de l'affectation des ressources (rapport coût/utilité), il figure même parmi les meilleurs sur le plan international. Toutefois, pour garantir son fonctionnement à long terme, il est indispensable que tous les partenaires concernés, tant au sein de l'administration fédérale que dans le secteur privé, maintiennent leur engagement en faveur de ce partenariat. En effet, ni la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information, ni le concept de prévention fondé sur InfoSurance ne sont viables sans le soutien de l'économie (collaboration, disponibilité et, pour InfoSurance, cofinancement).

Reposant sur un partenariat, le concept de sûreté de l'information a fait ses preuves

Les premières affaires ont déjà été traitées, mais le cercle des utilisateurs doit encore être élargi. Par ailleurs, les postes vacants à l'USIC doivent être occupés par des externes à court terme, mais en interne à long terme. Enfin, un outil de gestion normalisé commun est en cours d'évaluation pour la communication en cas de crise et les compétences de conduite de l'état-major spécial SONIA sont améliorées à la faveur de divers exercices.

Perspectives

3.4.2 Disponibilité de l'information

En 2002, le groupe de travail interdépartemental *Disponibilité de l'information* a mené une enquête auprès de 18 offices (d'information)⁸⁹. Les résultats ont clairement établi que la disponibilité à long terme des informations est considérée comme très importante, mais ils ont aussi montré que les *concepts permettant de la garantir* faisaient défaut dans les offices.

Mise en oeuvre dès 1998

Les concepts d'archivage à long terme font défaut

En 2003, le groupe de travail a organisé un colloque visant à clarifier quelles sont les tâches de l'Etat et comment il doit les exécuter. Il s'agissait aussi d'examiner comment régler, d'une part, la délimitation des rôles entre l'Etat et les fournisseurs privés et, d'autre part, l'utilisation (économique) par ces derniers d'informations produites par l'Etat⁹⁰.

Globalement, ces travaux ont débouché sur des résultats concrets, même si aucun plan d'action clair n'a été établi. En particulier les travaux concernant des projets clés de la stratégie de la Confédération en matière de cyberadministration – gestion électronique des affaires, archivage électronique – ont donné des résultats concrets et pragmatiques, remarquables même sur le plan international. Les difficultés liées à la délimitation des thèmes se sont toutefois de nouveau manifestées fin 2004, lorsqu'il s'est agi de coordonner les travaux sur la *disponibilité de l'information* et sur les *contenus numériques*.

Succès des projets clés

⁸⁹ 4^e rapport du GCSI à l'intention du Conseil fédéral, juin 2002, p. 49ss. www.infosociety.ch → Publications

⁹⁰ 5^e rapport du GCSI à l'intention du Conseil fédéral, juin 2003, p. 59ss. Voir <http://www.infosociety.ch/site/default.asp> → Publications

Pour ce qui est de la mise en œuvre, il y a lieu de mentionner les *difficultés* ci-après.

Difficultés

Il est difficile d'appréhender clairement toute la thématique de la disponibilité à long terme dans le contexte des technologies de l'information, car l'archivage, précisément en tant que forme de disponibilité garantie à long terme, n'a pas du tout la même signification pour l'informaticien que pour l'archiviste. Et le fait qu'il n'existe pas en la matière de normes ayant fait leurs preuves ne simplifie pas la question.

*Concertation
des spécialistes*

Les travaux se compliquent également du fait que, dans ce domaine, l'informatique fait partie non pas de la solution, mais du problème. A cela s'ajoute que nombre de questions ne se posent qu'après un certain temps, lorsque la recherche d'une solution est à la fois difficile, urgente et coûteuse. Il faut donc savoir que les solutions sensées et financièrement supportables ne sont possibles qu'à la condition de réfléchir à la question de la garantie de la disponibilité à long terme des informations dès le lancement du projet informatique.

*L'archivage doit être
pris en compte dès
le lancement du
projet*

L'utilisation de l'informatique est généralement motivée par la nécessité de gagner en efficacité ou de faire des économies. Toutefois, ce constat ne vaut pas, ou ne vaut qu'en partie, pour ce qui est de la disponibilité à long terme des informations. En effet, condamnée à suivre l'évolution des autres systèmes informatiques, cette tâche est soumise à une obligation constante de développement et exige sans cesse de nouveaux investissements. En matière d'archivage, on ne peut intervenir – dans le meilleur des cas – que sur le rythme des investissements et le genre des frais d'exploitation, mais pas sur les coûts globaux à moyen terme. Par ailleurs, l'application non-systématique des normes disponibles se traduit par une grande diversité des problèmes et des solutions, ce qui va aussi à l'encontre de la limitation ou réduction des coûts.

*L'archivage à long
terme est coûteux*

Pour résoudre le problème de la disponibilité à long terme de l'information, les services compétents ont développé des solutions pratiques intéressantes, trouvant un écho jusqu'à l'étranger. Ce travail doit absolument se poursuivre de manière ciblée et avec un financement assuré à long terme. Il y a lieu en particulier de veiller à définir des normes et à les appliquer systématiquement. Le groupe de travail GCSI continuera à assurer la coordination des travaux.

*Poursuivre les
travaux de manière
ciblée*

Dans ce contexte, des projets de collaboration ont été lancés au sein de la Confédération, mais aussi entre celle-ci et les cantons, afin de contenir les dépenses de chacun dans les limites du supportable. Des avantages ont également pu être tirés de projets de coopération internationale. Ces différentes formes de collaboration doivent se poursuivre et la Confédération, qui a une bonne longueur d'avance en matière de résolution de problèmes, est appelée à y jouer un rôle moteur.

*Collaboration
indispensable sous
la conduite de la
Confédération*

De toute évidence, cette problématique va occuper durablement les institutions de la société de l'information. De plus, dès qu'il s'agit de technologies de l'information, la résolution des problèmes est par essence urgente, tant les délais d'obsolescence sont courts. Tout cela exige donc des spécialistes impliqués qu'ils adoptent une nouvelle approche technico-professionnelle leur permettant de relever ces défis dans leur travail quotidien.

Enfin, une extension de la réflexion au domaine des contenus numériques et à leurs formes de valorisation est non seulement souhaitable, mais indispensable. A cet égard, il est possible de s'inspirer de solutions matériellement éprouvées, constituant un point de départ solide pour l'adaptation à de nouvelles conditions techniques.

3.4.3 Attrait de la place économique et commerce électronique

Ces sept dernières années, un important travail législatif – révisions et projets de loi – a été accompli en vue de promouvoir le commerce électronique (cf. 2.3) et, depuis 2001, le seco intègre annuellement au rapport du GCSI, sous la forme d'un tableau intitulé Plan d'action commerce électronique, un panorama très utile de la situation. Cette année, le seco a renoncé à le faire, pas manque de moyens et de personnel.

3.4.4 Suivi scientifique

L'OFS procède à un monitoring régulier de la société de l'information (cf. 1.1) et, en 2002, la mise en œuvre de la stratégie pour une société de l'information en Suisse a fait l'objet d'une évaluation par le Centre d'études de la science et de la technologie⁹¹. Toutefois, l'objectif de mettre sur pied un programme national de recherche sur la société de l'information n'est pas réalisé à ce jour. Un projet en la matière a bien été présenté, mais n'a pas encore été approuvé.

⁹¹ «Activités de la Confédération en faveur de la société de l'information. Evaluation de la stratégie et de sa mise en œuvre. Rapport de Christian Simon et John Wäfler à l'intention du Comité interdépartemental pour la société de l'information et du groupe de travail Suivi scientifique», CEST 2002/4.

3.4.5 Droit

La mise en œuvre de la stratégie a montré qu'en relation avec la société de l'information, la question du droit ne peut pas être abordée selon une approche horizontale traditionnelle. C'est pourquoi les adaptations législatives ont été – et sont – réalisées par thème. Un aperçu des travaux législatifs est présenté dans chaque rapport du GCSI, sous le titre *Révisions et projets de lois* (cf. 2.3).

4 Parlement et administration

4.1 Interventions parlementaires sur la société de l'information

Durant la période sous revue (mars 2004 – mars 2005), le thème de *la société de l'information* a fait l'objet de 43 interventions parlementaires (cf. annexe 2). Nombre d'entre elles, vingt exactement, traitent de questions relatives au domaine des télécommunications (communication mobile, portables à prépaiement, UMTS, numéros de services à valeur ajoutée 090x, ADSL). Trois portent sur le domaine de l'éducation (p. ex. spécialistes TIC), trois autres sur la cybercriminalité (pédophilie) et deux sur le domaine de la santé (cybersanté, carte d'assuré). Deux autres encore abordent la question de l'identité numérique. Lors de la session de printemps 2005, sept interventions ont été déposées avec pour thème la cyber-administration ou la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse⁹².

4.2 Site Internet du Parlement

Avec son site Internet – www.parlament.ch – le Parlement entend contribuer à la réalisation des objectifs de la cyberdémocratie. La notion de *cyberdémocratie* recouvre toutes les mesures recourant aux technologies Internet pour offrir aux citoyens de nouveaux espaces démocratiques d'information, de participation et d'organisation.

Cyberdémocratie

Ces mesures doivent viser à stimuler l'intérêt pour la politique, enrichir le débat politique, renforcer la conscience politique et faciliter la participation démocratique.

Objectifs

Le potentiel de la cyberdémocratie se résume en trois mots: *information*, *interaction* et *transaction*. L'offre Internet de l'Assemblée fédérale vise à instaurer un maximum de *transparence* sur les activités des Chambres fédérales, de leurs membres et de tous les organes parlementaires. Avec l'offre Internet actuelle, cet objectif est atteint, dans la limite de ce que les bases légales en vigueur autorisent.

Transparence

⁹² Des interventions parlementaires ont été déposées notamment sur les thèmes suivants: parlement virtuel des jeunes, avatars, brevetage des logiciels, facturation électronique, jeux vidéos et évolution technique dans le domaine de la diffusion de programmes. Pour la teneur exacte des interventions, voir la liste de l'annexe 2.

Le défi consiste à améliorer en permanence le site et à étendre régulièrement l'offre et les prestations, selon divers principes: mise à profit de la marge de manœuvre laissée par la loi; optimisation de l'offre en fonction des groupes cibles; prise en compte des besoins de la clientèle; plus grande actualité et qualité des contenus; utilisation critique des nouvelles technologies web; consolidation du sens du service; meilleure réactivité à l'évolution du contexte social et politique.

*Potentiel
d'optimisation*

En application de ces principes, les objectifs ci-après doivent être réalisés durant l'exercice en cours:

Projets

- intégration de tous les services et de toutes les informations sur un seul site Internet;
- base de données des votes nominaux au Conseil national;
- relance de News Service et RSS-Feeds⁹³;
- relance de CiviCampus, la plateforme d'instruction civique destinée aux écoliers.

Les principes ci-dessus et leur application dans des projets et des produits concrets doivent permettre d'offrir à la population une plateforme Internet propre à assurer la réalisation des objectifs énoncés en tête du présent chapitre.

4.3 Sites de l'administration: stratégie Internet de la Confédération

4.3.1 Situation initiale

Depuis que l'administration s'est convertie aux nouvelles technologies, offices et départements ont ouvert leurs propres sites Internet. En relation avec l'adoption de la *stratégie Internet de la Confédération* en mai 2003, la Conférence des services d'information de la Confédération (CSIC) avait chargé le Forum Web de la Confédération⁹⁴ d'élaborer des mesures d'application dans quatre domaines présentant des lacunes: 1) Usability (navigation avec les mêmes outils, nomenclature et exigences minimales posées aux sites); 2) Portail médias; 3) Mieux chercher, trouver rapidement; 4) Identification. Ces projets sont brièvement présentés ci-après.

*Mesures fondées sur
la stratégie Internet*

⁹³ RSS-feeds est un format indépendant des plateformes et reposant sur le langage web XML. Il permet d'offrir certains contenus Internet en tant que «feeds» (ou canaux).

⁹⁴ Sont représentés au sein du Forum Web: les responsables web des départements, le Chancelier de la Confédération, les services du Parlement, le CC Internet OFIT et la DIRINF DDPS.

4.3.2 Usability

Le projet *Usability* vise à *améliorer la convivialité et l'accessibilité des sites Internet*. La navigation de même que les exigences minimales applicables à la forme et au contenu des sites doivent mieux répondre aux attentes des utilisateurs, au sein de l'administration comme dans le public. Il s'agit en particulier de structurer les contenus par thèmes, produits ou groupes cibles, afin que les informations puissent être trouvées aussi facilement et rapidement que possible. De plus, la logique de navigation doit être uniformisée et satisfaire aux normes établies pour les sites Internet. Enfin, il y a lieu d'assurer l'accessibilité des sites aux personnes handicapées. Les premières normes, instructions et directives issues de ce projet devraient entrer en vigueur au premier trimestre 2005.

Sites de la Confédération: conviviaux et facilement accessibles

4.3.3 Portail médias

Le but d'un *portail médias* est d'offrir aux professionnels des médias suisses et étrangers un *accès centralisé aux informations pertinentes* de l'administration fédérale ainsi qu'aux *services* qu'elle leur propose. Réciproquement, les services de presse de l'administration peuvent utiliser le portail pour entrer directement en contact avec ces professionnels.

Accès aux informations pertinentes pour les professionnels des médias

Le principal élément du portail médias sera un *service d'information centralisé* de la *Confédération*, bâti sur le modèle de l'actuel News Service du DETEC. Une fois leur inscription enregistrée, les utilisateurs d'un tel service peuvent accéder à des informations sélectionnées en fonction de leurs besoins, qui leur sont transmises par courrier électronique.

News Service de la Confédération

Le *News Service* de la Confédération entrera vraisemblablement en service fin mai 2005. Une extension du *portail médias* (*salle de presse virtuelle*) est en outre prévue pour fin 2005.

News Service dès mai 2005; portail médias dès fin 2005

4.3.4 Recherches sur les sites de la Confédération

Avec les projets de *recherche sur le web* de la Confédération, il est prévu de remplacer Altavista, l'actuel moteur de recherche utilisé par l'administration fédérale, par une *nouvelle infrastructure de recherche* plus performante et plus proche des besoins du public. Elle devrait être opérationnelle fin 2005.

Meilleure infrastructure de recherche

4.3.5 Identification des sites de la Confédération

A l'avenir, les caractéristiques visuelles des sites Internet de l'administration fédérale devront être facilement identifiables. La réalisation de ce projet repose largement sur l'introduction d'une image de marque unique de l'administration fédérale (corporate design de la Confédération) et sur la réglementation uniforme de la convivialité et de l'accessibilité (usability) des sites. Le projet prévoit en outre des solutions d'identification fondées sur l'utilisation systématique du même nom de domaine (admin.ch) ainsi qu'un système d'authentification des sites de la Confédération.

*Système de noms
de domaine
uniformisé et
authentification*

5 La société de l'information en comparaison internationale

5.1 Introduction

Tout comme en Suisse, la société de l'information figure à l'agenda politique de nombreux pays depuis plusieurs années. Les stratégies et plans d'action nationaux, de même que les programmes, initiatives et mesures qui en résultent, reflètent les spécificités et les besoins propres de chaque pays quant au développement de la société de l'information. Dans l'UE, les Etats membres bénéficient en outre d'importantes incitations dans le cadre de l'initiative supranationale *eEurope*.

Le présent chapitre expose les priorités stratégiques et les travaux de mise en œuvre de la société de l'information dans certains pays appartenant ou non à l'UE et établit des comparaisons avec la Suisse.

L'accent est mis sur les grands axes stratégiques des programmes nationaux et sur l'évolution de leurs contenus. Il est également intéressant d'observer à quel niveau institutionnel se situent les responsabilités de la stratégie nationale et de son application et d'évaluer quelle priorité est accordée à la société de l'information sur le plan politique dans les divers pays. Enfin, on s'est aussi penché, lorsqu'ils étaient disponibles en ligne, sur les budgets et autres données clés statistiques.

Outre l'UE en tant que telle, les pays pris en considération pour leur exemplarité sont les suivants: Danemark, Finlande, Allemagne, Autriche, France, Italie, Royaume-Uni et Etats-Unis.

5.2 Union européenne (UE)

La Commission européenne a lancé l'initiative *eEurope* en décembre 1999, sous le titre *Une société de l'information pour tous*. Nommé Commissaire européen *aux entreprises et à la société de l'information*, le finnois Erkki Liikanen apporta alors, jusqu'à fin 2004, une contribution essentielle à l'essor de la société de l'information dans l'UE.

1999: lancement d'eEurope

5.2.1 eEurope

L'intégration d'eEurope dans des objectifs de politique industrielle concrets date de la réunion du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000. Les États membres de l'UE s'y étaient fixé l'objectif de faire de l'UE, pour 2010, l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde, avec davantage de places de travail et un meilleur environnement social. Les TIC étaient appelées à jouer un rôle de premier plan dans cette évolution et c'est pourquoi il s'agissait de les promouvoir en conséquence.

*Stratégie de
Lisbonne – eEurope*

L'UE était déjà consciente qu'une telle croissance ne serait possible que si la société de l'information se développait comme un ensemble homogène. Elle élaborait donc à cet effet un concept reposant sur trois piliers, sous l'égide duquel elle a déjà lancé divers programmes et activités⁹⁵. Les tâches de suivi incombent pour l'essentiel à la Direction générale de la société de l'information de la Commission européenne. Les trois piliers du concept et les principaux programmes et activités de l'UE sont présentés ci-après⁹⁶.

5.2.1.1 Recherche et développement sur les technologies de la société de l'information – R&D IST

La recherche et le développement dans le domaine des nouvelles *technologies de la société de l'information* (en anglais *IST*) constituent la principale priorité thématique du sixième programme-cadre de recherche de l'UE pour 2002-2006, avec un budget de EUR 3,6 milliards.

R & D

5.2.1.2 Initiative eEurope

Lancé fin 2003, le programme MODINIS⁹⁷ vise à assurer le suivi du plan d'action eEurope 2005, en particulier des échanges d'informations et d'expériences qui en découlent. Il est placé sous la direction du *eEurope Advisory Group*, où sont représentés, outre les membres de la Commission européenne, divers acteurs d'eEurope: États membres de l'UE, pays candidats, consommateurs, secteur privé, etc.

MODINIS

⁹⁵ Les activités de l'UE relatives à la société de l'information:

http://europa.eu.int/information_society/activities/index_fr.htm

⁹⁶ http://europa.eu.int/information_society/doc/factsheets/001-dg-glance-november04.pdf

⁹⁷ Monitoring of the eEurope 2005 action plan, dissemination of good practices and the improvement of network and information security.

eTEN est un programme par lequel l'UE entend contribuer au déploiement, par le biais des réseaux de télécommunication, de services électroniques ayant une dimension transeuropéenne, en accordant une place privilégiée aux services publics.

eTEN

Quant à eContent (plus), il s'agit d'un programme orienté vers le marché, qui vise à soutenir la production, l'utilisation et la distribution de contenus numériques multilingues, reposant sur des services électroniques novateurs de l'UE.

eContent

Safer Internet (plus) est un programme de lutte contre les contenus Internet illicites et préjudiciables. Depuis 2004, il s'adresse surtout aux parents, aux éducateurs et aux enfants.

Safer Internet

ENISA est l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information. Son rôle est de renforcer la collaboration et d'améliorer les échanges d'informations entre les pays membres de l'UE pour tout ce qui concerne la sécurité des réseaux et de l'information.

ENISA

5.2.1.3 Création d'un cadre réglementaire stable en matière de communication électronique

La création d'un cadre réglementaire stable applicable aux communications électroniques se fait en étroite collaboration avec la Direction générale de la concurrence et les organisations internationales.

Au reste, l'accent est mis sur l'initiative eEurope, ses développements et sa mise en œuvre.

5.2.2 Plan d'action eEurope 2000 – première phase

En juin 2000, la Commission européenne approuvait le plan d'action *eEurope 2002*⁹⁸, donnant ainsi le coup d'envoi politique du développement de la société de l'information dans l'UE.

*Plan d'action
eEurope 2002*

eEurope 2002 poursuivait les trois objectifs clés ci-après, qui devaient être réalisés dans les Etats membres pour fin 2002 grâce à l'application échelonnée d'un train de 64 mesures. Priorité était donnée à l'augmentation du nombre de raccordements Internet en Europe.

But

⁹⁸ COM, Commission des communautés européennes «eEurope 2002 – Une société de l'information pour tous. Plan d'action préparé par le Conseil et la Commission européenne en vue du Conseil européen de Feira – 19-20 juin 2000», 14.6.2000.

- *Un Internet moins cher, plus rapide et plus sûr*: un accès moins cher et plus rapide à l'Internet; un accès Internet rapide pour les chercheurs et les étudiants (e-research); sécurité des réseaux et des cartes à puces (e-security). *Internet: bon marché, rapide, sûr*
- *Investir dans les hommes et les compétences*: faire entrer la jeunesse européenne dans l'ère numérique (e-education); travailler dans l'économie de la connaissance (e-working); participation de tous à l'économie de la connaissance (e-accessability). *Hommes et compétences*
- *Stimuler l'utilisation de l'Internet*: accélérer le commerce électronique (e-commerce); pouvoirs publics en ligne, avec accès électronique aux services publics (e-government); santé en ligne (e-health); contenus numériques pour les réseaux mondiaux (e-content); systèmes de transport intelligents (e-transport)⁹⁹. *Stimuler l'utilisation*

Les travaux de mise en œuvre de chaque mesure ont fait l'objet d'un suivi scientifique et les progrès réalisés ont été publiés sur l'Internet sous la forme d'évaluations comparatives (benchmarking)¹⁰⁰. *Benchmarking*

En février 2002, la Commission européenne publiait son rapport final sur le plan d'action eEurope 2002¹⁰¹. Elle y concluait que les pays de l'UE étaient parvenus à réaliser les objectifs clés du plan d'action et avaient ainsi apporté une contribution essentielle à l'avènement de l'économie et de la société de la connaissance visées par la stratégie de Lisbonne. Les principaux succès obtenus sont présentés ci-dessous. *Bilan 2002*

- Le nombre de foyers ayant accès à l'Internet en Europe a franchi le cap des 40 %, aidé en cela par la baisse des prix. *Succès*
- Plus de 90 % des écoles et 90 % des entreprises disposent d'un accès à l'Internet.
- Avec *Géant*, l'Europe possède le réseau pour chercheurs le plus rapide du monde. Hautes écoles et instituts de recherche y ont pratiquement tous accès.
- La création d'un cadre législatif global régissant le commerce électronique a contribué à accélérer la diffusion de l'Internet, à accroître la concurrence et à faire baisser les prix.
- Le nombre et la qualité des services administratifs en ligne se sont accrus dans toute l'Europe et des services entièrement en ligne sont à disposition.

⁹⁹ Détails sous: <http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l24226a.htm>

¹⁰⁰ http://europa.eu.int/information_society/eeurope/2002/benchmarking/index_en.htm

¹⁰¹ COM(2002) 62, Commission des communautés européennes, Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions, «Evaluation comparative des progrès de l'action eEurope», 5.2.2002.

5.2.3 Plan d'action eEurope 2005 – deuxième phase

En juin 2002, le Conseil européen a inauguré la deuxième phase de l'initiative eEurope en proposant le plan d'action *eEurope 2005*, toujours sous le titre *Une société de l'information pour tous*¹⁰². Le plan d'action a été approuvé par le Parlement européen en février 2003. Alors qu'eEurope 2002 mettait l'accent sur l'augmentation du nombre de raccordements Internet, eEurope 2005 vise à promouvoir l'utilisation ciblée de ces raccordements pour accroître la productivité économique et la qualité des services. Il s'agit également d'accélérer la mise en place d'un accès Internet sécurisé à haut débit pour tous les citoyens de l'UE.

eEurope 2005

A cet effet, le plan d'action eEurope 2005 compte les six objectifs clés¹⁰³ ci-dessous, d'où découlent pas moins de 35 mesures que la Commission européenne, les Etats membres et le secteur privé devaient mettre en oeuvre pour une date déterminée entre 2003 et 2005¹⁰⁴.

*Objectifs clés
d'eEurope 2005*

1. Des services publics en ligne modernes: gouvernement électronique (e-government); services d'apprentissage électronique ([e-learning](#)); services de cybersanté (e-health).
2. Un environnement dynamique pour les affaires électroniques (e-Business).
3. Une infrastructure d'information sécurisée.
4. La disponibilité massive d'un accès à large bande à des prix concurrentiels.
5. Une évaluation comparative des progrès réalisés (benchmarking)¹⁰⁵, avec échanges d'informations et d'expériences et diffusion des bonnes pratiques.
6. La garantie du financement.

Dans un bilan dressé fin 2004, la Commission européenne constatait que quelques Etats membres étaient bien avancés quant à l'introduction et l'utilisation des TIC, mais que si l'on considérait la moyenne des pays de l'UE, il restait encore beaucoup à faire pour exploiter tout le potentiel de ces technologies et ne pas manquer les objectifs de la stratégie de Lisbonne.

Bilan 2004

¹⁰² COM(2002) 263, Commission des communautés européennes, Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions, «eEurope 2005: une société de l'information pour tous», 28.5.2002.

¹⁰³ Détails sous: <http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l24226.htm>

¹⁰⁴ Voir le catalogue de mesures sous: <http://www.cio.gv.at/international/actionplan.html> (en allemand)

¹⁰⁵ Les données sont collectées essentiellement par l'INS, Eurobaromètre et Eurostat.

Du point de vue économique, il s'agit non pas tant de travailler encore à la diffusion des TIC plutôt que de rendre les investissements plus efficaces et plus sûrs. Il y a lieu en outre de valoriser l'expérience accumulée pour mettre en évidence les avantages énormes offerts par la société de l'information. Enfin, les réticences face aux nouvelles technologies et les craintes de voir le fossé numérique se creuser doivent être vaincues¹⁰⁶.

5.2.4 Le programme i2010 – aperçu de la troisième phase

Viviane Reding, Commissaire de l'UE titulaire du portefeuille *Société de l'information et médias* depuis fin novembre 2004, a présenté le nouveau programme *i2010 – Une société de l'information pour la croissance et l'emploi*¹⁰⁷ fin janvier 2005. Succédant à eEurope 2005, ce programme couvre la période 2006-2010, en mettant l'accent sur les technologies à large bande, la téléphonie sur Internet (VoIP) et la relance du marché des contenus européens.

*Nouveau
programme: i2010*

La lettre «i» de *i2010* symbolise les trois priorités du programme, exprimées en anglais. Elle signifie premièrement *information space*, ou *espace de l'information*, le but étant d'encourager un marché intérieur ouvert pour les produits et services TIC, grâce notamment à l'adoption de conditions-cadres réglementaires simplifiées et améliorées.

*Espace de
l'information*

La lettre «i» signifie également *innovation* en matière de TIC, notamment par le biais d'investissements accrus dans la recherche et le développement, visant à asseoir le futur leadership de l'Europe dans le secteur des TIC. Quant au troisième volet, il s'agit de *l'inclusion*, autrement dit de l'amélioration des services offerts aux citoyens, afin que la société de l'information européenne passe en tête du peloton mondial du point de vue de l'accès de tous et de la participation de tous.

*Innovation et
inclusion*

Vivian Reding a souligné que la mise en œuvre de *i2010* ne pouvait être assurée qu'en collaboration avec les Etats membres de l'UE, qui sont appelés à concevoir des programmes nationaux adaptés à leurs propres besoins. Et d'ajouter que pour accélérer le développement du gouvernement électronique, il était particulièrement important de conclure des partenariats public-privé.

*Collaboration et
adaptation aux
programmes
nationaux*

¹⁰⁶ COM(2004) 757, Commission des communautés européennes, Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions, «Les défis de la société de l'information européenne après 2005», 19.11.2004.

¹⁰⁷ SPEECH/05/61, Viviane Reding, Member of the European Commission responsible for Information Society and Media, "i2010: The European Commission's new programme to boost competitiveness in the ICT sector" Microsoft's Government Leaders Forum, 31 January 2005.

Enfin, Vivian Reding a demandé que les fonds consacrés par l'UE à la recherche dans le domaine des TIC soient doublés.

5.2.5 La Direction générale de la société de l'information de l'UE

Au sein de l'UE, les responsabilités de la recherche et de la réglementation en matière de TIC ainsi que de la promotion des initiatives eEurope incombent à la Direction générale de la société de l'information (DG INFISO) auprès de la Commission européenne. La DG INFISO s'occupe des projets et activités déployés à l'échelle de l'UE, avec le soutien thématique des autres Directions générales. En 2004, son budget se présentait comme suit:

Commission UE

Administration: EUR 127 millions; recherche (IST): 971,24 millions; eEurope pour les programmes à l'échelle de l'UE: 88,14 millions; réglementation des conditions-cadres de la communication électronique: 3,7 millions. Avec son budget total de EUR 1190 millions et ses 1100 collaborateurs, la DG INFISO est l'une des plus grandes directions générales de l'UE, ce qui reflète bien le fait que la société de l'information est une priorité politique pour cette dernière¹⁰⁸.

Budget

Priorité politique

5.3 Danemark

5.3.1 Stratégie Information Society 2000

Le Danemark a adopté sa stratégie *Information Society 2000* en 1994 déjà¹⁰⁹. Cette stratégie vise à faire du pays un pionnier en matière de technologies de l'information et de télécommunications. Elle repose sur deux principes:

Stratégie 1994

1) la gestion de l'offre et de la demande dans le domaine des TIC doit être laissée d'abord au secteur privé, le rôle des pouvoirs publics se limitant à combler les carences du marché;

Deux principes

2) le secteur public doit: a) jouer son rôle de consommateur auprès du secteur privé, en renforçant la demande de TIC; b) mettre certains services numériques à la disposition du secteur privé et des citoyens; c) apporter sa propre contribution à la sécurité des TIC, afin de faciliter l'essor de la société de l'information.

¹⁰⁸ http://europa.eu.int/information_society/doc/factsheets/001-dg-glance-november04.pdf

¹⁰⁹ <http://www.fsk.dk/fsk/publ/info2000-uk/chap02.html>

Fidèle à ces principes, le Danemark poursuit un objectif particulier dans chacun des trois domaines suivants: *secteur privé, secteur public et population*. Dans le premier, cet objectif est de stimuler la croissance de l'économie et de l'industrie, dans le deuxième de gagner en efficacité par l'utilisation des TIC et dans le troisième de préparer les habitants à vivre dans la société de l'information.

Objectifs: économie, Etat, population

Pour réaliser ces objectifs, le Danemark a établi divers plans d'action, dont certains sont essentiels: E-commerce (Action Plan 2002), ICT for disabled (Action Plan 2003), E-learning (Action Plan 2003), ICT-sector (Action Plan 2003), More ICT in SME's (Action Plan 2004).

Plans d'action

Les plans d'action gouvernent à leur tour quantité d'initiatives touchant aux domaines suivants¹¹⁰: infrastructure du marché des télécommunications; recherche et développement; équipement, logiciels et services; développement des compétences; contenus numériques; gouvernement en ligne; approvisionnement en ligne; confiance et sécurité; démonstration et prise de conscience; petites entreprises; évaluation des mesures.

Initiatives

5.3.2 Evolution des domaines d'action

Alors qu'en 1994, la stratégie danoise en matière de société de l'information se concentrait sur la recherche et le développement des équipements informatiques, son centre de gravité s'est ensuite déplacé vers les questions de contenus¹¹¹. Ce mouvement s'est amorcé en 2001 sur la base du document *From Hardware to content – Strategy for fast, cheap and secure internet to all of Denmark*¹¹².

Accent sur les contenus

Toujours selon la même approche, suivirent ensuite, en 2002, la stratégie et le plan d'action *IT for all*¹¹³ et, en 2003, l'adoption d'une politique baptisée *Using ICT wisely*, définissant des mesures propres à garantir l'utilisation efficace et rentable des TIC aussi bien par les secteurs public et privé que par la population¹¹⁴.

Stratégie 2002

¹¹⁰ OECD Peer Review: Denmark 2004, p. 27-35 (OCDE, Examen par les pairs du Danemark)

¹¹¹ *ibid.*, p. 24.

¹¹² http://www.fsk.dk/cgi-bin/doc-show.cgi?doc_id=86290&leftmenu=PUBLIKATIONER

¹¹³ http://www.videnskabsministeriet.dk/cgi-bin/doc-show.cgi?doc_id=113930&leftmenu=PUBLIKATIONER

¹¹⁴ <http://www.videnskabsministeriet.dk/fsk/publ/2004/usingit/index.htm>

5.3.3 Priorité politique, responsabilités et budget

Au Danemark, la société de l'information est une importante priorité politique. La responsabilité de la mise en œuvre et de la coordination de la stratégie adoptée en la matière est assumée par le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère danois de la Science, de la Technologie et de l'Innovation ainsi que d'un organe spécialisé, le *ICT-Policy Center* de la division *Information and Communications Technologies*. Toutefois, les quinze autres ministères sont aussi impliqués et répondent de l'application des mesures dans les domaines de leur compétence.

Thème hautement prioritaire

En ce qui concerne les dépenses consacrées aux TIC – secteurs public et privé confondus –, le Danemark est en tête des pays européens. En 2003, elles s'élevaient à EUR 2277 par habitant¹¹⁵.

Dépenses

Du côté du gouvernement, le gros des investissements est consacré à la recherche et aux initiatives TIC. Ainsi, en 2003, le gouvernement danois a alloué à la recherche pas moins de DKK 115 millions pour la période 2003-2005¹¹⁶ et, d'ici 2012, il consacrera encore, par le biais d'un *High Tech Fund*, quelque DKK 16 milliards (EUR 2 milliards) à la recherche dans les biotechnologies et nanotechnologies ainsi que dans les technologies de l'information et de la communication¹¹⁷. Quant au soutien d'initiatives TIC innovantes, le budget 2005 du gouvernement s'élève à DKK 616 millions (EUR 82 millions).

Recherche et initiatives TIC

Au-delà de ces investissements directs, le gouvernement favorise le développement de la société de l'information par un système d'incitations ciblées, notamment dans le domaine fiscal. Introduit dès 1997, le principal avantage fiscal consiste en la déductibilité des frais relatifs à un ordinateur personnel et à un raccordement à haut débit¹¹⁸.

Incitations fiscales

Les efforts consentis par le Danemark ont porté leurs fruits: en 2004, 75 % des personnes de 16 à 74 ans disposaient d'un accès Internet à domicile. En juin de la même année, le nombre des utilisateurs du large bande au sein de la population dépassait même, pour la première fois, celui des internautes disposant d'un simple raccordement analogique ou numérique. En termes de taux de pénétration des raccordements à haut débit, le Danemark se classe ainsi au deuxième rang des pays de l'OCDE, précédé uniquement de la Corée¹¹⁹.

75 % de la population a accès à l'Internet

Fort taux de pénétration des raccordements à haut débit

¹¹⁵ http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/systemes_d_indicateurs/indicateurs_de_la/approche_globale.indicator.30104.html

¹¹⁶ OECD Peer Review: Denmark 2004, p. 29.

¹¹⁷ <http://www.swedenbio.com/templates/NewsPage.aspx?id=313>

¹¹⁸ OECD Peer Review: Denmark 2004, p. 30.

¹¹⁹ OECD Peer Review: Denmark 2004, p. 13.

Fin 2004, le Danemark atteignait l'objectif qu'il s'était fixé en 1994: être le pionnier des TIC. Selon l'indice de la société de l'information (Information Society Index, ISI), il avait en effet dépassé la Suède et occupe désormais le premier rang du classement fondé sur le niveau de développement de la société de l'information (cf. aussi 5.11)¹²⁰.

Danemark premier du classement ISI

5.4 Finlande

5.4.1 La stratégie et sa révision

La stratégie de la Finlande en matière de société de l'information date de 1994 et portait initialement sur la période 1995-1999. Ses objectifs étaient d'abord technologiques et économiques, dans la mesure où elle s'efforçait d'encourager le développement des TIC et de les intégrer à tous les domaines de la vie courante.

Stratégie 1994

La Finlande a révisé sa stratégie en 1998, afin de tenir compte, à l'horizon 2004, de l'évolution des besoins de sa population dans un environnement sociétal en pleine mutation sous l'effet des TIC et d'assurer ainsi l'amélioration de la qualité de la vie de ses habitants, le maintien d'un certain équilibre social et l'efficacité de ses efforts en matière de développement durable. Sa stratégie s'appelait désormais *Quality of Life, Knowledge and Competitiveness – Premises and Objectives for Strategic Development of the Finnish Information Society*¹²¹.

Révision 1998

La révision de la stratégie de 1994 visait également à ce que la Finlande joue un rôle de précurseur dans le développement de la société de l'information. A cet effet, on considéra comme prioritaires l'offre de services et de contenus numériques, la gestion de la connaissance, la mise en réseau des entreprises, la diffusion équilibrée des TIC dans les différentes régions du pays ainsi que le développement et la mise en œuvre des technologies et de l'infrastructure nécessaires.

Objectifs

La nouvelle stratégie poursuit donc sept grands objectifs: la Finlande, pays pionnier des TIC; services numériques; contenus numériques; gestion de la connaissance; mise en réseau de l'économie; développement régional équilibré; technologies et infrastructure.

¹²⁰ En 2004, l'ISI a mesuré 15 facteurs dans 53 pays. Parmi ces facteurs, le nombre d'utilisateurs de l'Internet et de PC par foyer et par tête, les investissements dans les TIC, la diffusion du large bande, des services non filaires et des terminaux mobiles ainsi que le niveau de formation. <http://europa.eu.int/idabc/en/document/3462>

¹²¹ <http://194.100.30.11/tietoyhteiskunta/english/st51/eng206b.htm>

Sa mise en œuvre est définie comme un *processus stratégique dynamique* décentralisé, empreint de la structure fédérale de l'Etat finlandais, avec une large autonomie administrative des communes. Elle repose sur quantité de projets nationaux, régionaux et locaux.

Mise en œuvre

5.4.2 Plan d'action national inspiré d'eEurope 2005

Le gouvernement finlandais n'a établi son plan d'action national – *Information Society Programme* – qu'en décembre 2003, par le canal de l'*Information Society Council*, placé sous la houlette du Premier ministre¹²². Ce programme s'inspire de la stratégie de Lisbonne 2000 et du plan d'action eEurope 2005.

Plan d'action national 2003

Ses principaux objectifs consistent à accroître la compétitivité et la productivité de l'économie finlandaise, renforcer les équilibres sociaux et régionaux et améliorer la qualité de la vie de la population grâce aux TIC. La Finlande entend assurer ainsi sa position de premier producteur et utilisateur de TIC.

Objectifs

Mis en œuvre conjointement par les secteurs public et privé, le plan d'action présente huit domaines clés:

Collaboration

1. infrastructure et télévision numérique;
2. développement des capacités de la population à profiter des avantages de la société de l'information et encouragement des services offerts par cette dernière;
3. formation (e-learning), vie professionnelle (e-working), recherche et développement;
4. services électroniques des pouvoirs publics (e-government);
5. développement de services TIC dans les domaines social et sanitaire (e-health);
6. contenus et services numériques (e-commerce);
7. gestion des données de l'Etat (e-content);
8. mesures législatives, notamment révision de la protection des données en relation avec la vie professionnelle.

Huit domaines clés

¹²² Communiqué de presse du 23.9.2003: <http://www.valtioneuvosto.fi/vn/liston/print.lsp?r=42860&l=en&page=0>

5.4.3 Priorité politique, responsabilités et données clés

Le gouvernement finlandais s'est dès le départ beaucoup investi dans la société de l'information, mais ce n'est qu'en septembre 2003 que celle-ci a été élevée au plus haut rang des priorités politiques, avec la constitution de l'*Information Society Council*, placé sous la présidence du Premier ministre.

Priorité politique accentuée

Chargé de tâches de pilotage, de surveillance et de coordination, cet organe regroupe 40 représentants du gouvernement, des communes, du secteur privé et de la société civile¹²³.

Coordination

C'est lui qui a établi l'*Information Society Programme* et il lui incombe désormais de piloter et de surveiller l'évolution de ce plan d'action national, ainsi que de coordonner la collaboration nécessaire à cet effet entre les autorités, les organisations d'intérêts et le secteur privé.

Plusieurs ministères sont en outre impliqués dans les activités de suivi et de mise en œuvre de la stratégie. Sous la direction du centre finlandais pour le développement de la société de l'information TIEKE, ils exploitent en particulier le portail gouvernemental e-Finland (<http://e.finland.fi/>), qui donne les dernières informations sur la société de l'information en Finlande. Le développement de la stratégie repose quant à lui entre les mains de Sitra, le fonds national finlandais pour la recherche et le développement.

Mise en œuvre et développement de la stratégie

L'agence nationale de la technologie TEKES soutient financièrement la recherche et le développement relevant du domaine des TIC dans le secteur privé. Elle met en outre son savoir-faire spécialisé et son réseau à la disposition d'entreprises et d'instituts de recherche finlandais et étrangers, afin de promouvoir leur collaboration à l'échelle nationale et internationale.

R & D

En 2003, plus de 47 % des foyers finlandais disposaient d'un accès à l'Internet¹²⁴ et les dépenses consacrées aux TIC se chiffraient à EUR 1773 par habitant¹²⁵. En mars 2004, le secteur des TIC était à l'origine de 30 % du produit social brut et assurait près de 12 % des emplois, ce qui en faisait le principal secteur d'activité du pays¹²⁶. Fin septembre 2004, 11 % des habitants étaient abonnés au large bande, si bien que la Finlande se situe, pour ce critère, dans la première moitié du classement des pays de l'UE.

Données clés statistiques

¹²³ http://www.tietoyhteiskuntaohjelma.fi/tietoyhteiskuntaneuvosto/en_GB/information_society_council/

¹²⁴ Indicateurs clés de l'OCDE, base de données TIC et Eurostat, Perspectives des technologies de l'information de l'OCDE 2004

¹²⁵ http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/systemes_d_indicateurs/indicateurs_de_laapproche_globale.indicator.30104.html

¹²⁶ DSTI/IND(2004)2, Direction de la science, de la technologie et de l'industrie, Comité de l'industrie et de l'environnement de l'entreprise, «Developing Highly Skilled Workers: Review of Finland», 18 mars 2004, p. 3.

La force de la Finlande est que tous les acteurs concernés – citoyens, hautes écoles, gouvernement et industrie – sont intégrés au processus de développement de la société de l'information, avec une répartition claire des obligations.

Intégration de tous les acteurs

5.5 Allemagne

En automne 1999, le gouvernement fédéral¹²⁷ a approuvé le programme d'action *Innovation et emplois dans la société de l'information au XXI^e siècle*, élaboré sous la conduite du ministère fédéral de l'Économie et du Travail¹²⁸ et du ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche¹²⁹.

Programme d'action 1999

Parmi les mesures figurant dans le programme, le gouvernement fédéral juge prioritaires celles touchant à l'économie, à la recherche, à la technologie et à l'éducation. Il considère en outre être de son devoir de prendre une part active à la mutation en cours vers une société de l'information mondiale et de stimuler l'utilisation et la diffusion des TIC dans l'économie et la société.

Priorités

Le programme d'action vise à assurer à l'Allemagne une position de premier plan à l'ère du numérique, à garantir à l'avenir un niveau de l'emploi élevé et à promouvoir la participation de tous à la société de l'information. Dans une première phase, on a défini des objectifs concrets à réaliser jusqu'en 2005 ainsi que divers domaines d'action stratégiques, à savoir:

Objectifs

1) garantie d'un large accès aux nouveaux médias et transmission de compétences dans ce domaine; 2) augmentation de la confiance grâce à un cadre réglementaire sûr; 3) acquisition et renforcement d'une position de tête en matière de technologie et d'infrastructure; 4) mise à disposition d'applications innovantes; 5) avancement de la modernisation de l'Etat; 6) conception concertée du changement.

Domaines d'action

En 1999 également, Gerhard Schröder, chancelier fédéral, a mis sur pied l'*Initiative D21*, conjointement avec les principales entreprises allemandes du secteur des TIC. Ce partenariat entre politique et économie (partenariat public-privé), qui compte plus de 400 membres, s'engage en faveur des objectifs mentionnés ci-dessus et soutient des projets axés sur des groupes cibles déterminés.

Partenariat public-privé

¹²⁷ <http://www.bundesregierung.de/>

¹²⁸ <http://www.bmwa.bund.de/>

¹²⁹ <http://www.bmbf.de/>

Prenons pour exemple l'initiative large bande (*Breitband-Initiative*)¹³⁰: lancée en mars 2002 avec le soutien du ministère fédéral de l'Economie et du Travail et en collaboration avec le secteur privé, elle a pour objectif qu'au moins la moitié des foyers allemands disposent d'un accès à haut débit d'ici à 2010.

2002: initiative large bande

En 2000, on a commencé à mettre en œuvre la stratégie de gouvernement électronique *BundOnline 2005*, dont le but est de mettre en place l'infrastructure nécessaire à la fourniture de services en ligne. En 2005, jusqu'à 400 services fédéraux compatibles avec l'Internet devraient être disponibles en ligne¹³¹.

BundOnline 2005

En 2003, cette stratégie a été étendue à tous les pouvoirs publics: Etat fédéral, Länder et communes se sont accordés sur vingt projets communs, qui permettront aux administrations de tous les niveaux d'offrir leurs services sur l'Internet (offre intégrée de gouvernement électronique).

Développement de la stratégie: intégration des Länder et des communes.

Par ailleurs, en décembre 2003, le Cabinet fédéral a adopté le programme d'action du gouvernement fédéral *Société de l'information Allemagne 2006*¹³², qui a pour but de bien positionner le pays en matière de diffusion et d'utilisation des TIC, de renforcer sa compétitivité, de soutenir la croissance ainsi que de moderniser le marché de l'emploi et les systèmes de protection sociale.

Programme d'action 2003

Les domaines clés de ce plan directeur sont par conséquent l'économie numérique, le gouvernement électronique et les TIC appliquées à l'éducation, à la recherche et à la santé.

Domaines clés

Les décisions stratégiques et les nouveaux plans d'action sont arrêtés et communiqués au plus haut niveau. Le chancelier fédéral lui-même est un haut représentant de la société de l'information en Allemagne.

Priorité politique élevée

¹³⁰ <http://www.breitbandinitiative.de>

¹³¹ <http://www.deutschland-online.de/>

¹³² <http://www.bmwa.bund.de/Navigation/Presse/pressemitteilungen,did=28114.html>

5.6 Autriche

5.6.1 Catalogue de mesures et activités de mise en œuvre d'eEurope

Lors du lancement de l'initiative eEurope, l'Autriche ne disposait pas encore de sa propre stratégie globale en matière de société de l'information, ce qui ne l'a pas empêchée d'ouvrir le portail de son administration (help.gv.at)¹³³, destiné à la population et aux entreprises, en décembre 1998 déjà. Structuré dès le départ selon le principe des situations de vie et des situations d'entreprise, ce guichet virtuel des pouvoirs publics a été distingué par le *prix eEurope* en 2003. La même année, il était remanié et évoluait vers un portail transactionnel offrant de meilleurs liens qu'auparavant.

1998: ouverture du portail destiné aux citoyens et à l'économie

En novembre 1999, la Commission européenne arrêtait le plan d'action *eEurope 2002*, visant à donner accès aux TIC à l'ensemble de la population, des écoles, des entreprises et des autorités. L'Autriche était ainsi incitée à agir et à ouvrir le débat politique sur la société de l'information.

Impulsion donnée par eEurope

S'inspirant du plan d'action européen, le gouvernement autrichien élaborait un catalogue de mesures, qu'il appliqua dès 2000 pour atteindre les trois objectifs d'eEurope: 1) un Internet moins cher, plus rapide et plus sûr; 2) investir dans les hommes et les compétences; 3) stimuler l'utilisation de l'Internet.

Catalogue de mesures

En mai 2003, dans le cadre de l'élaboration d'une loi sur le gouvernement électronique (cf. ci-dessous), le gouvernement fédéral lançait sa propre campagne e-gouvernement, en se fixant pour objectif qu'en 2005, toutes les procédures officielles puissent être liquidées en ligne. La loi sur le gouvernement électronique est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2004, instaurant un cadre réglementaire dans les domaines ci-après.

Campagne e-gouvernement

Identification électronique univoque; documents électroniques normalisés; protection des données en relation avec le gouvernement électronique; carte de citoyen et signature administrative; systèmes d'associations de portails; annuaires et registres; distribution en ligne; gouvernance électronique; participation des citoyens. Le modèle de la carte de citoyen figure parmi les éléments clés de la loi.

2004: loi sur le gouvernement électronique

L'initiative eEurope 2005 donna encore une nouvelle impulsion au développement de la société de l'information en Autriche. Le plan d'action correspondant mettait l'accent sur l'accessibilité et l'utilisation concrètes de l'Internet, ainsi que sur sa disponibilité effective.

eEurope 2005

¹³³ <http://www.help.gv.at/>

La mise en œuvre débuta en mai 2003 dans tout le pays. Avec l'initiative large bande 2003, en particulier, le gouvernement lança un projet d'encouragement d'importance nationale, soutenu conjointement par l'Etat fédéral, les Länder et l'UE et rattaché à la campagne e-gouvernement.

Initiative large bande 2003

Pour que l'objectif fixé par l'UE – accès à haut débit pour l'ensemble des administrations, entreprises et citoyens sur tout le territoire – puisse être atteint, des mesures d'incitations fiscales ont été adoptées dès 2003 (le raccordement et la redevance de base mensuelle sont déductibles).

Incitations fiscales

De plus, un programme de soutien spécifique a été lancé pour connecter au réseau à large bande des régions jusqu'ici mal desservies, le but étant d'assurer la disponibilité de ce réseau dans tout le pays pour fin 2007 (la disponibilité du large bande doit passer de 80 % à 98 %). Le crédit alloué à ce programme de soutien de la politique régionale s'élève à EUR 10 millions. Pendant la même période, il est également prévu de développer les compétences numériques de la population.

Large bande et politique régionale

D'ici fin 2005, toutes les procédures officielles doivent pouvoir être liquidées en ligne. Parmi les mesures appliquées, citons la mise en place d'accès Internet dans les bâtiments publics ainsi que l'initiative WLAN de la Chancellerie fédérale: depuis mars 2003, en collaboration avec un fournisseur privé de hotspots, des offres de gov.at sont mises gratuitement à la disposition du public sur des raccordements à haut débit.

Initiative WLAN

Dans le domaine de la cybersanté, on compte parmi les principales mesures adoptées l'eCard (destinée à remplacer la feuille maladie), le dossier médical électronique et la plateforme Surfmed, tandis que dans celui de l'e-business, quelque EUR 10 millions par année sont consacrés à la recherche et au développement dans le cadre du programme *Digitale Wirtschaft/IKT (Economie numérique/TIC)*. La stratégie eFit AUSTRIA (infrastructure et contenus numériques) chapeaute quant à elle des initiatives d'apprentissage visant l'acquisition et l'amélioration permanentes de compétences TIC.

Autres thèmes

En matière de sécurité des réseaux, on a créé *Stoptline*, une centrale d'enregistrement luttant contre la pédopornographie et la propagande néonazie. S'inscrivant dans le cadre du programme Safer Internet, elle travaille en association avec une centrale d'enregistrement européenne.

EDUCAUNET est un projet pédagogique appliqué aux nouveaux médias, également placé sous l'égide du programme Safer Internet. Enfin, pour améliorer la protection des consommateurs sur l'Internet, un médiateur est en fonction depuis 1999. Il est chargé de fournir informations, conseils et autres indications visant à assurer le bon déroulement des transactions sur le Net.

5.6.2 Organisation, organes, mise en œuvre et données clés statistiques

Dans une première phase, les ministères ont déployé une intense activité, mais les services impliqués s'ignoraient les uns les autres et les travaux n'étaient pas coordonnés. Pour redresser la barre, un organe de coordination – se réunissant environ tous les deux mois – a été créé en mai 2002 et une brochure présentant l'ensemble des travaux consacrés à la société de l'information publiée en 2004. Aujourd'hui, les compétences en matière de mise en œuvre de la stratégie relative à la société de l'information sont clairement réparties au sein des différents ministères fédéraux¹³⁴.

Coordination depuis 2002

Les tâches de coordination ont d'abord été confiées au *Beirat für Internet und Neue Medien*, où est également représentée la société civile. En 2004, c'est la division des médias de la Chancellerie fédérale qui a pris le relais.

Organes

Le *Beirat für Informationsgesellschaft* (BIG) est un forum d'échanges d'informations et d'expériences sur la société de l'information. Il regroupe des représentants des ministères fédéraux, des organisations d'intérêts de l'économie et des consommateurs, des fournisseurs de services Internet, etc.

Le BIG est également le théâtre, sous la houlette de la division des médias de la Chancellerie, d'échanges réguliers d'informations sur les initiatives et mesures mises en œuvre par les ministères fédéraux en Autriche, ainsi que sur les activités en cours du Conseil de l'Europe, de l'UE ou de l'OCDE.

En relation avec la campagne e-gouvernement, une plateforme spéciale a été créée pour en fixer les objectifs et en assurer une coordination globale efficace, arrêter une feuille de route et contrôler précisément les progrès accomplis. Font partie de cet organe le chancelier fédéral, le vice-chancelier, les représentants des Länder, de l'union des villes et de celle des communes ainsi que de l'association faîtière des prestataires d'assurances sociales et de la chambre économique, auxquels s'ajoutent d'autres membres du gouvernement fédéral, le président de l'IKT Board et, enfin, deux experts externes. L'*IKT Board* s'occupe également de normes techniques et de sécurité des réseaux.

Plateforme e-gouvernement et IKT Board

En 2004, 56 % des Autrichiens âgés de 14 ans et plus avaient accès à l'Internet et, au début de la même année, 55 % des internautes utilisaient des informations provenant de sites de services publics. Ils étaient en outre 22 % à liquider des procédures administratives intégralement en ligne¹³⁵.

Données clés statistiques

¹³⁴ <http://www.bka.gv.at/DesktopDefault.aspx?TabID=4294&Alias=bka>

¹³⁵ <http://www.bka.gv.at/DesktopDefault.aspx?TabID=4122&Alias=bka>

5.7 France

5.7.1 Chantiers prioritaires du programme d'action et résultats

En France, la société de l'information a pris son essor dans la seconde moitié des années quatre-vingt-dix, essor qui s'est concrétisé dans le *Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI)* de janvier 1998. Le PAGSI définissait six chantiers prioritaires:

*Programme d'action
1998*

1. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement
2. Une politique culturelle ambitieuse pour les nouveaux réseaux
3. Les technologies de l'information au service de la modernisation des services publics
4. Les technologies de l'information: un outil primordial pour les entreprises
5. Relever le défi de l'innovation industrielle et technologique
6. Favoriser l'émergence d'une régulation efficace et d'un cadre protecteur pour les nouveaux réseaux de l'information

Priorités

Ces priorités ont été fixées de manière que la France réussisse sa mutation vers la société de l'information en trois ans. Concrètement, le programme recommandait d'introduire les TIC dans les domaines de la compétence de l'Etat (éducation, politique culturelle, etc.) et soutenait le développement technologique de l'industrie. De 1997 à 2001, l'Etat français a investi environ EUR 4 milliards dans ce programme.

C'est au PAGSI que l'administration française doit d'avoir vu son niveau d'équipement rattraper celui du secteur privé et de l'administration d'autres pays occidentaux en quelque quatre ans. Durant cette période, le secteur public français a ouvert environ 3500 sites Internet, parmi lesquels www.service-public.fr, le portail de l'administration. Simultanément, le nombre de foyers disposant d'un ordinateur a doublé et 98 % des écoles des degrés supérieurs et des établissements de formation ont été équipés d'un accès à l'Internet.

*Administration
Population
Ecoles*

Ce succès a incité le gouvernement à passer à la seconde phase du développement de l'administration en ligne, avec la présentation, en novembre 2002, du plan *RE / SO 2007 (Pour une REpublique numérique dans la SOciété de l'information)*. Les trois grands axes du plan sont les suivants:

Principaux objectifs de la nouvelle phase dès 2002

1) Agir sur l'offre, en construisant un environnement favorable au développement de l'offre d'infrastructures, de contenus et de services. 2) Agir sur la demande, en accélérant la diffusion des TIC et leur appropriation par tous. 3) Intervenir directement en tant qu'acteur de la société de l'information, l'Etat donnant l'exemple d'un usage large et innovant des TIC.

Objectifs

5.7.2 Données clés statistiques

En 2004, 56 % des habitants de l'Hexagone avaient accès à un ordinateur à domicile ou sur leur lieu de travail et 67 % possédaient un téléphone portable personnel. Ils étaient en outre 36 % à disposer d'un accès Internet à domicile (dont 55 % à haut débit), tandis que 32 % pouvaient surfer sur le Net sur leur lieu de travail ou d'études et 17 % dans des lieux publics, tels que des Cybercafés¹³⁶.

Statistiques

5.7.3 Priorités politiques, responsabilités et budget

En 1998, l'objectif initial de la France était de regagner le terrain perdu par rapport aux autres pays industrialisés dans le domaine de la société de l'information et de gagner en compétitivité. C'est pourquoi l'accent était mis sur le développement de l'infrastructure. Plus tard, il s'est agi de moderniser l'Etat par le biais de la diffusion des TIC, afin d'améliorer aussi bien ses relations avec les citoyens et les entreprises que son organisation interne. L'utilisation généralisée des TIC par la population devenait dès lors une priorité.

Priorités

Pour l'Etat français, la possibilité de gagner du temps et de l'argent grâce aux TIC était également une raison importante de s'engager en faveur de la société de l'information.

Potentiel d'économies des TIC

¹³⁶ Enquête de l'Autorité de régulation des télécommunications et du Conseil général des technologies de l'information. Voir <http://www.cgiti.org/>

En France, le développement de la société de l'information était initialement placé sous la responsabilité du Premier ministre (à l'époque Lionel Jospin) et le PAGSI était donc géré par ses services. En 2001, lors d'une réorganisation visant à optimiser les conditions d'exécution du nouveau mandat, on a créé une *Agence pour les technologies de l'information et de la communication dans l'administration* (ATICA).

Priorité politique élevée

Son mandat était limité à trois ans et son budget s'élevait à environ EUR 2,5 millions. Une somme équivalente est en outre à la disposition des divers ministères pour la réalisation de projets spécifiques.

Agence avec mandat

Après le lancement du plan *RE / SO 2007* par le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, l'ATICA a été convertie en *Agence pour le développement de l'administration électronique* (ADAE), en février 2003. Son mandat est également limité à trois ans, mais le budget dont elle coordonne l'utilisation s'élève à EUR 50 millions. Cette somme est affectée à des activités de gouvernement électronique que l'ADAE a pour mission de suivre et d'évaluer.

Coordination

L'ADAE gère en particulier le programme gouvernemental *ADELE 2004/2007*, qui vise, essentiellement à l'aide de l'administration électronique, à faciliter la vie des citoyens, des entreprises et des collectivités publiques.

5.8 Italie

5.8.1 Plans d'action, axes stratégiques et résultats

Fin décembre 1999, le Conseil des ministres a nommé un *secrétaire d'Etat à l'innovation technologique et à l'Internet* auprès de la Présidence du Conseil des ministres. Cette nomination valait reconnaissance de l'importance stratégique des TIC pour le développement du pays et ne constituait au demeurant pas une surprise, puisque, quelques jours auparavant, on avait voté un budget 2000 allouant des ressources considérables au développement de la société de l'information.

Depuis 1999: secrétaire d'Etat à l'innovation technologique et à l'Internet

En juin 2000, le gouvernement italien approuvait un *plan d'action pour la société de l'information* et présentait dans la foulée l'*initiative eEurope 2002*. Le plan d'action, qui faisait de l'évolution du pays vers la société de l'information une priorité stratégique, prévoyait des mesures concernant le gouvernement et le commerce électroniques, le développement du capital humain et la création d'infrastructures.

Plan d'action 2000: e-gouvernement, e-commerce, formation, infrastructure

Entre mars et juillet 2001, on porta sur les fonds baptismaux le ministère de l'Innovation et des Technologies, placé sous l'autorité de Lucio Stanca ainsi qu'un comité des ministres pour la société de l'information.

Organes

Parmi les principaux objectifs de ces deux structures figuraient la mise en place de services en ligne à l'usage de la population, l'augmentation de l'efficacité de l'administration publique, la valorisation des ressources humaines et la transparence des règles régissant la citoyenneté. C'est dans ce contexte que s'est ouvert le portail www.italia.gov.it, qui joue le rôle d'interface donnant accès aux services en ligne de l'administration publique.

*Services en ligne
italia.gov.it*

Le ministère de l'Innovation et des Technologies soutient notamment le projet *Vola con Internet*, qui permet aux jeunes de 16 ans de bénéficier d'une subvention de EUR 175 pour l'achat d'un ordinateur personnel avec connexion Internet.

*Projets de soutien
de l'accès à
l'Internet*

Cette initiative s'inscrit dans le droit fil du projet *Vai con Internet*, qui, en 2002, avait octroyé à tous les contribuables domiciliés en Italie et dont le revenu annuel n'excédait pas EUR 15 000 une contribution de EUR 200 pour l'achat d'un PC. Ce projet avait ensuite été étendu aux enseignants, qui pouvaient acquérir à un prix préférentiel un ordinateur portable à utiliser dans le cadre de leur enseignement.

En février 2004, le ministère a également lancé le programme *Non è m@i troppo tardi*¹³⁷, qui vise à transmettre des connaissances de base en informatique par le biais de la télévision. En utilisant ainsi l'un des canaux de communication les plus populaires qui soient, il est plus facile d'atteindre certaines couches de la population comme les femmes au foyer et les personnes âgées. L'émission est diffusée le vendredi à 10 h 15 par *Raidue*.

*Formation Internet
par la télévision*

D'autres projets conçus par le ministère touchent à la cyber-santé, aux raccordements à large bande dans les écoles, à la promotion de la compétitivité des entreprises et au comptage électronique des voix lors d'élections.

Autres priorités

5.8.2 Données clés statistiques

En 2004, 27 millions d'habitants (47 % de la population) disposaient d'un accès Internet à domicile et 81 % de tous les PC domestiques étaient raccordés à la Toile. Par ailleurs, un bon tiers des entreprises italiennes utilisent régulièrement l'Internet dans leurs contacts avec l'administration¹³⁸.

*47 % de la
population en ligne
Entreprises*

¹³⁷ Mieux v@ut tard que jamais.

¹³⁸ Enquête de l'observatoire de la société de l'information:

http://www.governo.it/GovernoInforma/Dossier/societa_informazione_osservatorio/Summary_Osservatorio.pdf

Selon une étude du ministère de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche, plus de 500 000 ordinateurs sont à la disposition des élèves des trois degrés de l'école obligatoire, ce qui correspond à un PC pour 10,9 élèves.

L'école sur le net

5.9 Royaume-Uni (UK)

5.9.1 Axes stratégiques, programmes et résultats

En 1995, en tant que membre du G7, le Royaume-Uni était impliqué dans les projets pilotes du G7 d'encouragement de la société de l'information. Ce programme était international, mais n'a pas rencontré le succès escompté.

En 1999, la création de l'*Office of the e-Envoy (OeE)* permit de mieux cibler et coordonner les activités relatives à la société de l'information¹³⁹. Cet office et son titulaire (e-Envoy) avaient pour tâche de créer les meilleures conditions possibles pour que la population, l'économie et l'administration puissent profiter des avantages des TIC. Selon le Premier ministre Tony Blair, le Royaume-Uni devait atteindre les objectifs ci-après.

1999: eEnvoy

- En 2005, toute personne le souhaitant doit avoir accès à l'Internet.
- Le Royaume-Uni crée le meilleur environnement au monde pour le commerce électronique.
- En 2005, tous les services des pouvoirs publics sont offerts en ligne; à la même date, les prestations des services clés sont utilisées essentiellement en ligne¹⁴⁰.

Objectifs

Pour atteindre ces objectifs, l'OeE s'appuya sur des plans d'action annuels. Les points forts abordés, de même que les campagnes ou programmes réalisés ou mis sur les rails, sont présentés ci-dessous (sélection).

Plans d'action

¹³⁹ Voir <http://archive.cabinetoffice.gov.uk/>

¹⁴⁰ UK online Annual Report 2003, voir <http://archive.cabinetoffice.gov.uk/>

Accès: fin 2004, 7200 points d'accès public à l'Internet étaient en service (dans des structures publiques tels que les bibliothèques). De 1999 à fin 2003, plus de GBP 400 millions provenant de différentes sources (dont un fonds de loterie) ont été investis dans l'installation et l'entretien de ces centres. En mai et juin 2003, *Get Started*, une campagne de sensibilisation à l'utilisation de l'Internet, toucha directement 37 000 personnes, tandis que 130 000 autres demandaient du matériel d'information.

Population:

Accès public à l'Internet

En 2004, plus de 52 % des foyers britanniques avaient accès à l'Internet et 61 % des personnes de plus de 18 ans utilisaient le réseau. Parmi celles-ci, 55 % s'y procuraient des biens ou des services.

61 % utilisent l'Internet

Confiance: en 2001 et 2002, le ministère de l'Economie¹⁴¹ mena, avec le secteur privé, deux campagnes *Safe Internet Shopping*. En 2003, on institua dans le cadre de l'UE un service pilote de médiation pour le règlement des litiges résultant de transactions internationales. De son côté, le ministère de l'Intérieur fit campagne, en 2002 et 2003, sur le thème *Child Safety on the Internet*. De 2002 à 2003, la valeur des biens et services vendus sur l'Internet a doublé, passant de GBP 19 milliards à 39,5 milliards.

Promouvoir la confiance

Télévision numérique: la télévision numérique interactive passe pour être le meilleur moyen de fournir des services novateurs à la population. Le but est ici de réussir une conversion sans problèmes vers ce nouveau média et de créer un marché fonctionnant aussi bien que possible. En matière d'accès à la télévision numérique, le Royaume-Uni est en tête du peloton mondial: en octobre 2004, 50 % des foyers étaient équipés.

Télévision numérique

Conditions-cadres réglementaires: dans ce domaine, il s'agit de supprimer les barrières nationales et internationales au commerce et aux affaires électroniques, de renforcer la concurrence et de promouvoir la confiance des consommateurs. En 2003, une nouvelle autorité de régulation des télécommunications, de la radio et de la télévision (*Office of communications, Ofcom*) est entrée en fonction, remplaçant les cinq offices compétents jusqu'alors dans ces domaines.

Economie: conditions-cadres

Large bande: l'objectif du gouvernement Blair est que, fin 2005, le Royaume-Uni possède le marché du large bande le plus important et le plus compétitif des pays du G7. En 2002, on a donc mis sur pied la *UK Broadband Taskforce*, présidée par le *Department of Trade and Industry*. Elle a pour but de définir une politique du large bande pour le Royaume-Uni et de réglementer les marchés publics dans ce domaine, dans le sens d'un regroupement régional de la demande.

Large bande

¹⁴¹ Department of Trade and Industry (DTI)

En 2003, on a créé neuf entités régionales (*Regional Aggregation Bodies*) dotées d'un budget global de GBP 1 milliard, afin d'équiper les institutions publiques – notamment les hôpitaux, les écoles et le système judiciaire – d'accès à large bande leur permettant de fournir leurs services en ligne. De plus, une campagne de sensibilisation des entreprises aux avantages de cette technologie a eu lieu la même année. En juin 2004, avec huit abonnés au large bande sur 100 habitants, le Royaume-Uni se situait dans la moyenne de l'OCDE.

Formation initiale et continue: destiné surtout aux collaborateurs des PME, le *Learndirect e-learning network* vise à leur transmettre les connaissances nécessaires à l'utilisation des TIC.

Formation initiale et continue

Infrastructure centrale: l'OeE a pris en charge l'exploitation du portail gouvernemental (www.gateway.gov.uk) dès 2001. Ce portail permet d'effectuer avec l'Etat des transactions en ligne dûment authentifiées et sécurisées et garantit l'interopérabilité des différentes administrations. Après s'être enregistrées, les personnes intéressées reçoivent un nom d'utilisateur (*UserID*) et se voient établir un certificat numérique leur permettant d'effectuer des transactions avec n'importe quel service de l'Etat. Le portail national www.direct.gov.uk offre un point d'accès aux services en ligne des pouvoirs publics¹⁴².

Administration: Gateway.gov.uk depuis 2001

Grâce au programme quinquennal *True North* (2003-2008), les infrastructures s'appuient sur les dernières technologies en matière de sécurité et disposent d'un *Disaster Recovery Service*. Mi-2004, environ 75 % des services administratifs centraux étaient disponibles en ligne. Les statistiques de l'UE confirment que le Royaume-Uni offre des applications comparativement plus complexes. En 2004, 28 % des internautes de plus de 18 ans profitaient des sites de l'Etat et 10 % environ y procédaient à des transactions¹⁴³.

Leader en matière d'offre e-gouvernement

Gouvernement électronique local: il incombe au cabinet du vice-Premier ministre¹⁴⁴ de conseiller et d'assister les administrations locales et régionales en matière d'applications de gouvernement électronique¹⁴⁵.

E-gouvernement local

Cybersanté: depuis 1999, le *National Health Service* offre des informations et des services de cybersanté sur son portail <http://www.nhsdirect.nhs.uk/>. Leur diffusion par la télévision numérique est actuellement à l'étude.

Santé: portail national

¹⁴² http://www.cabinetoffice.gov.uk/publications/reports/psa/autumn_delivery/apr2004.pdf

¹⁴³ http://europa.eu.int/information_society/soccul/egov/egov_benchmarking_2005.pdf

¹⁴⁴ Office of the Deputy Prime Minister.

¹⁴⁵ <http://www.localegov.gov.uk/>

5.9.2 Documents stratégiques sur la société de l'information

Le Royaume-Uni ne dispose pas d'un document unique posant les bases d'une stratégie globale d'encouragement de la société de l'information. Ses activités dans ce domaine reposent sur plusieurs documents, définissant chacun certains éléments de cette stratégie. Il y a par exemple le *White Paper* de 1999 du Premier ministre qui, sous le titre *Modernising Government*, est consacré au secteur administratif¹⁴⁶, ou encore le *White Paper* de 2001 du DTI: intitulé *Opportunity For All in a World of Change*, il concerne la population et les entreprises¹⁴⁷.

Pas de stratégie à proprement parler

Tant que les objectifs qui y sont fixés ne sont pas atteints, ces documents restent formellement en vigueur, même si de larges passages y sont parfois remplacés par de nouveaux documents thématiques plus spécifiques. Ce qui frappe toutefois, c'est que l'on y fait à peine référence au programme eEurope de l'UE.

Documents par thèmes

5.9.3 Priorité politique, responsabilités et collaboration

Au cours de ses deux mandats, le Premier ministre Tony Blair s'est exprimé très clairement et à maintes reprises sur la société de l'information et sur les orientations à suivre dans ce domaine, instituant en outre, avec l'*Office of the e-Envoy*, un organe de coordination interdépartemental. L'e-Envoy lui-même personnifiait les efforts du gouvernement visant à faire du Royaume-Uni la société de l'information *par excellence*. L'OeE avait essentiellement une fonction de coordination et ne disposait de son propre budget que pour le développement de l'infrastructure centrale du gouvernement électronique. Relevons que Patricia Hewitt, ministre de l'économie, se désignait parfois elle-même comme l'*e-ministre*.

Priorité élevée

Coordination

Les *task forces* mises en place réunissaient toujours des représentants de plusieurs ministères, du secteur privé et des ONG concernées. L'OeE a fonctionné de 1999 à 2004, pour être ensuite remplacé par une *e-Government Unit*, qui continue de s'occuper des tâches d'infrastructure¹⁴⁸.

Task forces

¹⁴⁶ <http://www.archive.official-documents.co.uk/document/cm43/4310/4310-00.htm>

¹⁴⁷ <http://www.dti.gov.uk/opportunityforall/>

¹⁴⁸ <http://www.cabinetoffice.gov.uk/e-government/>

Une ère a ainsi touché à sa fin: manifestement, on estime que la société de l'information est désormais sur la bonne voie au Royaume-Uni et que la coordination doit être assurée non plus entre départements, mais au niveau des thèmes.

*Nouveau:
coordination
thématique*

5.10 Etats-Unis d'Amérique (USA)

5.10.1 Axes stratégiques, programmes et résultats

En 1993, le vice-président Al Gore et le ministre de l'Economie Ron Brown présentaient la *National Information Infrastructure Initiative* (NII)¹⁴⁹. Il s'agissait de la première stratégie d'encouragement de la société de l'information adoptée aux Etats-Unis. Reposant sur une approche technique, elle incluait les thèmes ci-dessous.

*1993: première
initiative*

Adaptation des politiques fiscales et de régulation aux besoins de la société de l'information; accès aux TIC garanti pour toute la population à des prix abordables; programmes de recherche et d'encouragement visant à soutenir la recherche et le développement dans le secteur privé; interopérabilité, sécurité et fiabilité des réseaux; protection du droit d'auteur; accessibilité des informations publiques et modernisation du système des marchés publics; collaboration à tous les niveaux de l'administration ainsi que sur le plan international.

*Thèmes
prioritaires*

Le développement de la NII était confié essentiellement au secteur privé. En 1993, le gouvernement Clinton prévoyait de consacrer USD 1 à 2 milliards à la mise en œuvre de ce programme prioritaire. Outre la NII, ce même gouvernement soutenait aussi sa variante internationale, la *Global Information Infrastructure* (GII).

*Primauté de
l'économie*

Cette stratégie globale au sens de la NII de 1993 fut suivie de l'adoption, échelonnée dans le temps, de différentes stratégies axées sur un thème précis (sécurité, cybersanté, gouvernement électronique, etc.).

*Stratégies
thématiques*

¹⁴⁹ <http://www.ibiblio.org/nii/NII-Executive-Summary.html>

En 1994, Al Gore annonça que le gouvernement veillerait à ce qu'en 2000, chaque salle de classe, bibliothèque publique et institution du système national de santé soit associée à la NII, afin que tous les américains puissent tirer profit de ses avantages. Il s'agissait d'éviter de scinder la population en deux groupes: d'un côté, les *ICT-Haves*, de l'autre, les *Have-Nots*. On lança donc à cet effet le *Telecommunications and Information Infrastructure Assistance Program* (TIIAP)¹⁵⁰.

Accès public pour lutter contre le fossé numérique

Des institutions publiques et des ONG devaient développer des projets inédits d'accès aux TIC et des applications innovantes (notamment dans le domaine du large bande), avec la possibilité d'obtenir des contributions fédérales couvrant jusqu'à 50 % des coûts. En 2000, le programme TIIAP fut rebaptisé *Technical Opportunities Program* (TOP) et, en 2001, on lui avait déjà consacré un total de USD 221 millions, dont 149,7 millions émergeaient au budget fédéral¹⁵¹.

Soutien des projets d'accès et des applications

Si le premier gouvernement Bush poursuivit le programme TOP, le second y mit un terme début 2005, par mesure d'économies. TOP était placé sous la surveillance du département de l'Economie, plus précisément de la *National Telecommunications and Information Administration* (NTIA).

Mesures d'économies: projet abandonné

En 1993, la *US Defense Advanced Research Project Agency* (DARPA), qui avait mis en service en 1969 un réseau précurseur de l'Internet, lança le *Technology Reinvestment Project* (TRP)¹⁵². Le but était de promouvoir la recherche et le développement d'infrastructures et d'applications dans les domaines de la santé, de la production, du commerce électronique ainsi que de la formation et de la formation continue de la part du secteur privé.

Recherche et développement

La possible utilisation à la fois militaire et civile (*dual use*) des projets soutenus faisait l'objet d'une attention particulière. Jusqu'en 1995, le gouvernement a investi dans le TRP un total de USD 686 millions prélevés sur le budget du département de la Défense et le secteur privé à peu près autant. Le projet a pris fin en 1995.

Dual use

La Maison Blanche fut atteignable par e-mail dès 1994, dans le cadre d'un projet qui se voulait exemplaire. Discours, données budgétaires et autres informations furent ensuite progressivement mis à disposition en ligne.

E-gouvernement: Maison Blanche

Les activités visant à encourager les relations électroniques avec les autorités débouchèrent notamment sur l'ouverture du portail de l'administration FirstGov (<http://www.firstgov.gov/>) en 2000. L'exploitation de FirstGov est assurée par la *US General Services Administration*, un fournisseur de services pour toute l'administration fédérale.

Portail de l'administration dès 2000

¹⁵⁰ <http://www.ntia.doc.gov/connect.html>

¹⁵¹ <http://www.ntia.doc.gov/top/>

¹⁵² <http://www.ibiblio.org/darlene/tech/TRP.html>

Depuis 2001, le gouvernement électronique est intégré au *management agenda* de la Présidence. Sous le titre *Expanding Electronic Government*, les offres de chaque service passent par un processus de normalisation, qui s'applique également aux infrastructures qui les sous-tendent ainsi qu'à la formation et au perfectionnement des collaborateurs¹⁵³. Un système d'authentification des transactions est par ailleurs en cours d'élaboration. Les bases légales sont fixées dans l'*e-Government Act* de 2002.

Normalisation

En réaction aux attentats terroristes de 2001, les Etats-Unis se sont dotés d'un *Department of Homeland Security*. Ses tâches consistent notamment à protéger les infrastructures vitales du pays ainsi qu'à prévenir et combattre les attaques de cyberterroristes. Le département soutient en outre les projets de recherche en relation avec ces tâches¹⁵⁴.

Sécurité

Bien que les applications de cybersanté soient depuis toujours intégrées à divers programmes de soutien (cf. plus haut), l'élaboration d'un dossier médical électronique (*electronic health record*) pour chaque citoyen américain n'a débuté qu'en 2004. La stratégie et les objectifs en la matière ont été approuvés en été 2004¹⁵⁵.

*2004:
stratégie arrêtée*

5.10.2 Priorité politique, responsabilités et collaboration

Ainsi que nous y avons déjà fait allusion, le gouvernement Clinton considérait les mesures d'encouragement de la société de l'information comme politiquement très importantes. En particulier le vice-président Al Gore, mais aussi le président lui-même, se sont exprimés à plusieurs reprises sur ces questions. Pour mettre en place la NII, le gouvernement avait notamment constitué une *Information Infrastructure Task Force* (IITF), qui réunissait des représentants de haut rang de l'administration, intéressés au premier chef par cette thématique¹⁵⁶.

*Priorité politique
élevée*

Task force

Cette Task Force bénéficiait des conseils de l'*Advisory Council on the National Information Infrastructure*, dans lequel siégeaient 25 personnes représentant divers Etats fédéraux, le secteur privé, les milieux de la recherche, les syndicats et plusieurs ONG.

*Organe de
conseil*

¹⁵³ <http://www.whitehouse.gov/omb/egov/>

¹⁵⁴ <http://www.dhs.gov/dhspublic/>

¹⁵⁵ <http://www.hhs.gov/news/press/2004pres/20040721.html>

¹⁵⁶ <http://www.ibiblio.org/nii/NII-Task-Force.html>

L'IITF forma des groupes de travail eux aussi dirigés par des fonctionnaires de haut rang et chargés de traiter divers thèmes (protection de la sphère privée, droit d'auteur, informations des pouvoirs publics, service universel). Là aussi, une grande importance était accordée à la collaboration entre l'administration, la recherche, l'économie et les autres milieux concernés. Peu à peu, ces groupes de travail généralistes furent remplacés par des groupes thématiques spécialisés.

Du groupe de travail généraliste au groupe spécialisé

Cette évolution est conforme à celle de l'approche stratégique, toujours plus axée sur des thèmes spécifiques. En accord avec la culture politique du pays, c'est le président en personne, ou un membre de son cabinet, qui dévoile au public les grandes lignes et les objectifs des programmes adoptés.

Stratégie davantage axée sur les thèmes

Aux Etats-Unis, le principe du financement paritaire de programmes et de projets est bien ancré dans la pratique et ceux consacré à la société de l'information n'échappent pas à la règle: souvent, on attend des partenaires du gouvernement qu'ils assurent au moins 50 % du budget nécessaire.

Financement paritaire: Etat / secteur privé

5.11 La Suisse en comparaison internationale

5.11.1 Programme stratégique et évolution des domaines d'action

Les pays passés en revue ci-dessus possèdent tous une stratégie nationale ou un plan d'action global régissant le développement de la société de l'information, hormis le Royaume-Uni, dont les priorités stratégiques sont fixées dans divers documents. Parmi les pays qui ont empoigné le problème précocement figurent les Etats-Unis (1993), la Finlande (1994) et le Danemark (1994).

Les documents stratégiques sont la règle

Les autres l'ont fait sur une période de trois ans: Suisse 1998, France 1998 (PAGSI), Allemagne 1999, Royaume-Uni 1999 (e-Envoy), Autriche 2000 (guichet virtuel de l'administration dès 1998) et Italie 2000. L'UE a également lancé son initiative eEurope durant ces trois ans (fin 1999).

Initialement, les programmes stratégiques des trois pays les plus précoces étaient de nature essentiellement technique: il s'agissait d'assurer le développement de l'infrastructure, par le biais surtout du déploiement d'ordinateurs et de l'Internet dans l'administration, les entreprises et les foyers et de l'encouragement de la recherche et de l'innovation.

Des débuts axés sur la technique

Bientôt toutefois les premières initiatives de gouvernement électronique prirent corps. L'Etat assumait le rôle d'utilisateur modèle, identifiant dans les TIC la possibilité d'améliorer l'efficacité de l'administration. Cette deuxième phase marqua le passage à une approche orientée vers des thèmes spécifiques, privilégiant la qualité et la diversité des contenus.

E-gouvernement

Dans une troisième phase, on se préoccupa essentiellement des utilisateurs: il s'agissait d'améliorer la conception et l'acceptation des offres. Les directives émises au Danemark illustrent bien cette évolution, ne serait-ce que par leur titre: *From Hardware to content* (2001) et *Using ICT wisely* (2003).

Les utilisateurs en point de mire

Dans les autres pays, de même que dans l'UE, on combina d'emblée le développement de l'infrastructure avec des objectifs se rapportant aux contenus et à l'encouragement de l'utilisation des TIC. En Autriche, le guichet virtuel de l'administration fut même ouvert avant qu'un plan d'action ne soit adopté.

Infrastructure, contenus, utilisation

Les programmes stratégiques nationaux relatifs à la société de l'information furent ensuite régulièrement révisés et développés. La Finlande parle à ce propos de *processus stratégique en mutation permanente*.

Evolution des stratégies

5.11.2 Approche statistique des résultats de la mise en œuvre

5.11.2.1 Indice de la société de l'information (ISI)

Selon l'indice de la société de l'information de l'IDC (*IDC Information Society Index, ISI*)¹⁵⁷, la Suisse occupe le quatrième rang d'un classement prenant en considération 53 pays (tableau ci-après). Le classement général de l'ISI se fonde sur les critères suivants: l'infrastructure et son utilisation, les dépenses pour les TIC, le commerce électronique, les services de gouvernement électronique ainsi que des facteurs sociaux, tels que le niveau de formation et les libertés civiles.

ISI: la Suisse dans le groupe de tête

Si l'on ne tient compte que des pays traités dans le présent rapport, la Suisse se classe troisième, derrière le Danemark et les Etats-Unis. La lanterne rouge est l'Italie.

¹⁵⁷ <http://www.idc.com/groups/isi/main.html>

ISI 2004 (sélection de pays)

(Source: IDC ISI 2004)

	Rang
Danemark	1
Etats-Unis	3
Suisse	4
Finlande	7
Royaume-Uni	10
Autriche	14
Allemagne	15
France	19
Italie	24

5.11.2.2 Raccordements Internet

Le nombre de raccordements Internet en service dans un pays dépend de divers facteurs, tels que le prix et la disponibilité des raccordements à large bande par rapport aux analogiques, la fréquence des innovations technologiques ou la possibilité d'assurer un accès pour tous. Augmenter le nombre de raccordements pour accélérer le développement de la société de l'information est un objectif stratégique de première importance partagé par tous les pays. Le nombre de raccordements reflète également l'attitude de la population vis-à-vis de la technique et sa propension à l'accepter.

*Raccordements
Internet*

Au Danemark, fin 2003, plus de la moitié des habitants disposaient d'un accès Internet individuel. La Suisse se situe au deuxième rang, avec plus d'un tiers de sa population connectée à la Toile, suivie de près par les pays du milieu de classement. Les dernières places sont occupées par l'Italie et la France, qui, avec leur score de 17 %, font moins bien que la moyenne des pays de l'UE15 et de l'OCDE (tableau ci-dessous).

*La Suisse dans le
groupe de tête*

Internet (hors accès mobile), fin 2003

Source: Perspectives des communications de l'OCDE 2005, données provisoires

	Abonnés pour 100 habitants (en %)
Danemark	50,4
Suisse	36,6
Finlande	34,8
Etats-unis	33,4
Autriche	30,4
Allemagne	27,9
Royaume-Uni	24,7
Italie	17,7
France	17,4
EU15	24,1
OCDE	23,0

5.11.2.3 Raccordements à large bande

Le déploiement et la consolidation d'une économie reposant sur les TIC dépendent aussi largement du débit des raccordements et de leur disponibilité. C'est pourquoi l'augmentation du nombre de raccordements à large bande est un objectif stratégique important des pays pris en considération. A cet égard, eEurope 2005 a joué un rôle incitatif déterminant dans l'intégration de cet objectif aux stratégies nationales ou aux plans d'action.

Encouragement des raccordements à large bande

Les plus grands succès dans ce domaine ont été obtenus par le Danemark, suivi de la Suisse. En milieu de classement, on trouve les Etats-Unis, la Finlande, la France et l'Autriche, les derniers rangs étant occupés par l'Allemagne et l'Italie.

La Suisse dans le groupe de tête

Raccordements à large bande, septembre 2004¹⁵⁸

Source: ECTA; *Etats-Unis: source OCDE, juin 2004

	Abonnés pour 100 habitants (en %)
Danemark	17,3
Suisse	15,8
Etats-Unis*	11,2
Finlande	11,0
France	9,5
Autriche	9,4
Royaume-Uni	8,8
Allemagne	7,4
Italie	6,9

5.11.2.4 Dépenses des ménages pour les TIC

Le développement de la société de l'information nécessite des dépenses dans l'infrastructure technique, autrement dit dans les TIC. Dans ce domaine, les ménages suisses sont en tête¹⁵⁹, suivis de ceux des Etats-Unis et du Danemark.

Dépenses pour les TIC – la Suisse en tête

Viennent ensuite le Royaume-Uni, la Finlande, l'Autriche, l'Allemagne, la France et, enfin, l'Italie, où, avec EUR 1131 par habitant, les dépenses pour les TIC représentent moins de la moitié de ce qu'elles sont en Suisse. Si l'on considère ces mêmes dépenses en pour-cent du PIB, les quatre derniers rangs du classement sont occupés par les mêmes pays, tandis que le Royaume-Uni, avec ses 8 %, se hisse à la première place, devant la Suisse et les Etats-Unis.

¹⁵⁸ Voir rapport ECTA Broadband Scorecard, end of September 2004.

¹⁵⁹ http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/systemes_d_indicateurs/indicateurs_de_la/approche_globale.indicator.30104.html

Dépenses pour les TIC en comparaison internationale, 2003

Source: OFS¹⁶⁰

Dépenses pour les TIC en comparaison internationale, 2003

par habitant (EUR)		en % du PIB	
Suisse	2 675	Royaume-Uni	8,0
Etats-Unis	2 328	Suisse	7,9
Danemark	2 277	Etats-Unis	7,9
Royaume-Uni	2 027	Finlande	7,0
Finlande	1 773	Danemark	6,6
Autriche	1 653	Autriche	6,4
Allemagne	1 530	Allemagne	6,0
France	1 482	France	6,0
Italie	1 131	Italie	5,3

5.11.2.5 Autorités en ligne (e-gouvernement)

Une autre des priorités stratégiques de tous les pays considérés est la présence des autorités sur le réseau. Celles-ci doivent jouer un rôle de pionnier dans le déploiement et l'utilisation des TIC et contribuer à renforcer les processus démocratiques en facilitant l'accès des citoyens à l'administration.

La Commission européenne a publié un relevé comparatif des progrès réalisés dans ce domaine par les pays membres de l'UE et par les pays candidats et, comme déjà mentionné au chiffre 1.1.5, les résultats montrent qu'en Suisse, la part des services interactifs n'a que faiblement progressé ces trois dernières années, dans tous les cas moins que dans la moyenne des pays de l'UE. Avec un taux de services administratifs en ligne de 60 %, la Suisse se classe seulement vingtième sur 28 (cf. aussi le graphique au chiffre 1.1.5).

En tête de peloton, avec plus de 80 % de services interactifs, on trouve l'Autriche, le Royaume-Uni, la Finlande et le Danemark. La France et l'Italie occupent le milieu du classement.

L'étude explique le retard de la Suisse par la structure fédérale de l'Etat, qui fait que les priorités et le financement des services en ligne sont traités de manière très différente d'un canton, voire d'une commune, à l'autre (cf. 1.1.5 et 2.4).

Evaluation comparative eEurope

eGov: la Suisse en retard

En tête: Autriche, Royaume-Uni, Finlande et Danemark

Obstacles en Suisse

¹⁶⁰ http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/systemes_d_indicateurs/indicateurs_de_la/approche_globale.indicator.30104.html

5.11.3 Positionnement et personnalités

Comme toute innovation étatique ou économique, le déploiement des TIC requiert la mise en place de structures institutionnelles favorisant le déroulement des processus de changement nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques fixés. Ces structures doivent également assurer la visibilité des activités liées à la société de l'information et souligner leur priorité politique. Nombre de pays l'ont compris, plaçant notamment la société de l'information sous la responsabilité d'une personnalité politique de premier plan.

Structures et responsabilités

De plus, toujours pour assurer la réalisation aussi complète que possible des objectifs stratégiques, les conditions-cadres institutionnelles doivent garantir que coordination et coopération fonctionnent bien à tous les niveaux de l'Etat, de l'économie et de la société civile. De nombreux pays ont résolu le problème en encourageant la collaboration des parties prenantes et en coordonnant les travaux.

Collaboration et coordination

Le rapide survol des pays traités dans le présent rapport a montré que les responsabilités en matière de société de l'information sont placées à un niveau politique élevé, allant parfois même jusqu'à impliquer le chef du gouvernement en personne, ce qui n'est pas le cas en Suisse. La comparaison montre en outre que dans nombre de pays, on n'a pas hésité à investir des sommes considérables dans les programmes d'encouragement de la société de l'information.

Priorité politique et financement

En Suisse, le Conseil fédéral a confié la coordination des travaux au Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI). La plupart des pays disposent également d'une telle structure de coordination. Relevons toutefois que le Royaume-Uni l'a déjà supprimée mi-2004, abolissant du même coup la fonction de son titulaire (e-Envoy). Les travaux ne sont coordonnés, au besoin, plus que sur le plan thématique.

5.11.4 Conclusions

Il est habituel dans les pays pris en considération de faire évoluer les programmes stratégiques adoptés.

Evolution des stratégies

A ce jour, en comparaison internationale, la Suisse a obtenu de bons résultats dans la plupart des domaines d'activités liés à la société de l'information. En ce qui concerne les raccordements Internet, notamment ceux à large bande, ainsi que l'évaluation globale de la mise en œuvre de la société de l'information (cf. chapitre 2), elle se classe toujours dans le trio de tête des pays pris en considération.

La Suisse bien classée dans de nombreux domaines

Toutefois, dans le domaine de la cyberadministration, les résultats sont moins réjouissants et les objectifs stratégiques n'ont pas pu être atteints (cf. 2.4). Sur les plans tant des ressources en personnel que de l'ancrage politique de cette question, mais aussi de la priorité qui lui est accordée, la Suisse est en retard sur les autres pays.

Nécessité d'agir

6 La société de l'information à l'international

6.1 Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)

La première phase du Sommet mondial de l'ONU sur la société de l'information (SMSI) a eu lieu du 10 au 12 décembre 2003 à Genève. Il s'agissait d'amener tous les Etats à engager le dialogue au plus haut niveau avec la société civile et le secteur privé, afin de définir une vision commune du développement de la société de l'information, le but final étant de promouvoir une utilisation ciblée des TIC en faveur du développement social et économique. Les travaux de Genève ont notamment abouti à l'adoption d'un plan d'action qui doit aider à réaliser ces objectifs.

*Première phase
en 2003 à Genève*

La seconde phase du SMSI doit se dérouler du 16 au 18 novembre 2005, à Tunis. A l'ordre du jour, l'application des résultats de Genève, le développement des thèmes de la *gouvernance de l'Internet* et du financement des *TIC pour le développement (ICT for Development, ICT4D)* ainsi que le suivi de l'ensemble du processus SMSI pour l'après Tunis 2005.

*Objectifs de la
seconde phase,
en novembre 2005,
à Tunis*

6.1.1 Première phase du SMSI – Genève 2003

En décembre 2003, après de longues et difficiles négociations, les 176 Etats présents à Genève ont adopté une Déclaration de principes, arrêtant une vision globale d'une société de l'information ouverte et intégrant chaque individu, ainsi qu'un Plan d'action, indiquant la voie à suivre pour réaliser cette vision. Les résultats politiques du sommet de Genève furent finalement meilleurs que ce que l'on espérait au vu des difficultés rencontrées pendant le processus de préparation. Même le format novateur de la rencontre, avec une multitude de manifestations parallèles (*Evénements du Sommet*), rencontra un écho favorable.

*Déclaration de
principe et
Plan d'action
de Genève*

La participation de 54 VVIP – chefs d'Etat ou de gouvernement, vice-présidents, monarques et princes de la couronne –, de 83 ministres et d'environ 11 000 représentants de gouvernements nationaux, d'organisations internationales, de la société civile, du secteur privé et des médias, provenant de 176 pays, a dépassé toutes les attentes, de même que le nombre de participants aux Evénements du Sommet, qui s'est élevé à 38 000 personnes.

Large participation

6.1.1.1 Point de vue de la Suisse sur les résultats de la première phase du SMSI

Du point de vue de la Suisse, le sommet 2003 de Genève a débouché sur de bonnes solutions, surtout dans le domaine politiquement très délicat des droits humains et des médias. Pour trois des cinq thèmes considérés comme prioritaires par la Suisse (diversité culturelle et contenus locaux; conditions-cadres réglementaires et institutionnelles; TIC comme moyen de lutte contre la pauvreté), les positions défendues par notre pays ont même été rapidement reprises dans la Déclaration de principes et le Plan d'action. En revanche, pour ce qui est du commerce et des affaires électroniques, la Suisse aurait vu d'un bon œil qu'on leur accorde davantage de place.

De bonnes solutions

Le chapitre de la Déclaration de principes consacré aux médias constitue, en matière de liberté, d'indépendance et de pluralité de la presse, une nouvelle référence entérinée au plus haut niveau politique. De plus, la déclaration reprend toutes les grandes valeurs fondant la démocratie et renvoie expressément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, en particulier à son article 19 garantissant la liberté d'opinion. Après de longues négociations, on est également parvenu à trouver des compromis sur d'autres thèmes délicats, tels que la propriété intellectuelle ou la sécurité.

Les deux questions les plus controversées du SMSI furent le *financement des TIC pour le développement* et la *gouvernance de l'Internet*¹⁶¹. Mandat a finalement été donné au Secrétaire général de l'ONU d'approfondir ces deux thèmes dans des groupes de travail pour les reprendre lors de la seconde phase du SMSI.

Thèmes controversés

6.1.1.2 La Suisse en tant que pays hôte de la première phase

En tant que pays hôte, la Suisse avait un rôle de premier plan à jouer lors de la première phase du SMSI. Elle a non seulement veillé à ce que le sommet se déroule sans heurts, mais elle avait aussi, précédemment, pris une part importante au travail diplomatique de définition du processus et des structures du sommet. De plus, eu égard à son rôle de médiateur lors de la dernière période, très difficile, de négociations, une part essentielle du succès politique du SMSI 2003 peut être mise à son crédit. Enfin, elle a également contribué à la réussite du sommet en jouant un rôle moteur dans l'intégration du secteur privé et de la société civile ainsi que dans la conception et la réalisation des quelque 200 Evénements du Sommet.

Rôle de premier plan

¹⁶¹ Voir aussi le 6^e rapport du GCSI à l'intention du Conseil fédéral, juin 2004, p. 77 ss. Disponible sous <http://www.infosociety.ch/site/default.asp> → Publications

6.1.2 Seconde phase du SMSI – Tunis, novembre 2005

La seconde phase du SMSI se déroulera du 16 au 18 novembre 2005, à Tunis. Elle a pour but de renouveler et de renforcer l'engagement des gouvernements, de la société civile et du secteur privé. Des résultats de ce sommet dépend également la pérennité de ceux de la première phase.

*Du 16 au 18
novembre 2005*

6.1.2.1 Priorités de la seconde phase

Lors de la première conférence préparatoire (PrepCom1), qui s'est tenue du 24 au 26 juin 2004, à Hammamet, les Etats membres de l'UIT ont définis les priorités et les résultats escomptés du sommet de Tunis 2005. Le document final devra présenter une brève partie politique et une partie opérationnelle (éventuellement deux documents distincts). Lors de cette seconde phase, on se concentrera sur la mise en œuvre des résultats de Genève 2003, sur le suivi du processus SMSI après Tunis 2005 et sur le développement des thèmes de la *gouvernance de l'Internet* et du *financement des ICT4D*. Dans ce domaine, la diffusion et l'utilisation des TIC à l'échelle mondiale doit être considérée non pas comme une fin en soi, mais comme le moyen de contribuer à la réalisation des *Objectifs du Millénaire pour le développement*. A cet égard, il y a également lieu de tirer davantage profit des synergies existant entre le processus SMSI et le Sommet Millenium+5 (séance plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies), qui se tiendra en septembre 2005 à New York.

*Objectifs de Tunis
2005*

6.1.2.2 Négociations sur les résultats de Tunis 2005

Les négociations sur les premiers projets du document final de Tunis 2005 ont débuté lors de la deuxième conférence préparatoire (PrepCom2), du 17 au 25 février 2005. Elles se poursuivront pendant la PrepCom3, en septembre 2005.

Renouvellement de l'engagement et mise en œuvre des résultats de Genève 2003.

*Mise en œuvre
des résultats*

Le document final de Tunis 2005 doit renouveler et renforcer l'engagement dont ont fait preuve les gouvernements, la société civile et le secteur privé à Genève en 2003. Il doit également concrétiser et développer les résultats obtenus il y a deux ans, tout en veillant à ce que le consensus auquel on est alors parvenu ne soit ni brisé, ni modifié, ni affaibli.

Mécanismes de financement des ICT4D

Financement des ICT4D

Fin 2004, le *Groupe d'action sur les mécanismes de financement* institué par le Secrétaire général de l'ONU a rendu son rapport analysant les mécanismes de financement existants et identifiant les principales lacunes du financement des ICT4D. Compte tenu de ce rapport, un premier projet de deuxième chapitre de la partie opérationnelle du document final de Tunis 2005 (Mécanismes de financement pour répondre aux défis des TIC pour le développement) a été discuté lors de la Prep-Com2 et un consensus trouvé dans certains domaines.

La Suisse s'engage pour que les Etats créent des conditions-cadres favorables aux investissements du secteur privé dans l'infrastructure et les services TIC, de manière que les ICT4D puissent être autant que possible financées par les forces du marché. Toutefois, ce mécanisme ne permet pas d'assurer le financement durable des ICT4D dans les pays les plus pauvres, où le marché ne fonctionne pas (encore). Il faut donc prévoir en sus un ensemble différencié de mécanismes de financement, reposant sur une meilleure utilisation et une adaptation des mécanismes existants.

Gouvernance de l'Internet

Gouvernance de l'Internet

Après deux séances à huis clos et plusieurs réunions de consultation ouvertes à tous les intéressés, le *Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet*, également institué par le Secrétaire général de l'ONU, a présenté un rapport préliminaire à l'occasion de la PrepCom2. Attendu pour début juillet 2005, son rapport final constituera une base de négociations de première importance pour le troisième chapitre de la partie opérationnelle du document final de Tunis 2005, lors de la PrepCom3 en septembre 2005.

La Suisse appelle à une concentration des travaux sur des questions à ses yeux prioritaires, telles que la gestion des principales ressources de l'Internet (noms de domaines, adresses IP, etc.), les pourriels, la sécurité du réseau et la protection de la sphère privée. Elle s'engage notamment pour plus de démocratie et de transparence dans la gestion des ressources et appelle de ses vœux une meilleure collaboration entre les organisations et forums concernés. Par ailleurs, l'internationalisation de la gestion de l'Internet avec une participation accrue des Etats ne doit pas être abusivement utilisée par ces derniers pour limiter la liberté d'opinion et d'information des citoyens.

Priorités du point de vue de la Suisse

Le dernier chapitre de la partie opérationnelle du document final de Tunis 2005 sera consacré au suivi de l'ensemble du processus SMSI. La Suisse milite pour un mécanisme de suivi aussi simple et efficace que possible. Elle estime en outre que le suivi du SMSI doit être étroitement associé à celui du Sommet Millennium.

6.1.2.3 Rôle de la Suisse lors de la seconde phase du SMSI

La seconde phase du SMSI est placée sous la responsabilité politique et opérationnelle du pays hôte – la Tunisie –, de l'UIT et de l'ONU. Forte de son expérience de pays hôte lors de la première phase, la Suisse est également appelée à y jouer un rôle important. Elle est donc présente aux côtés des responsables de la seconde phase pour les conseiller et a mis plusieurs personnes à la disposition de l'UIT et de l'ONU, certaines occupant des positions importantes. Sa délégation participe en outre aux travaux de préparation des contenus du sommet de Tunis. Enfin, la Suisse soutient matériellement la participation de la société civile au SMSI, chaque office fédéral pouvant, selon ses compétences, soutenir des projets concrets.

Conseil

Par ailleurs, comme bon nombre d'autres pays, la Suisse prend note avec préoccupation des reproches que la société civile en Suisse et à l'étranger adresse au pays hôte de la seconde phase du SMSI, selon lesquels ce pays ne respecterait pas les droits humains, en particulier les libertés d'information, d'opinion et de réunion. Pour la Suisse, il est clair que la seconde phase du sommet doit elle aussi se dérouler dans le respect des règles de l'ONU et des droits humains. Dans le cas contraire, sa réussite serait d'emblée sérieusement compromise.

6.2 Comparaison Plan d'action du SMSI – stratégie de la Suisse

Ainsi que nous l'avons déjà dit, deux documents ont été adoptés au terme du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) de 2003: une Déclaration de principes et un Plan d'action¹⁶². Les pages qui suivent sont consacrées à une comparaison entre les activités déployées en Suisse pour promouvoir la société de l'information à l'échelle nationale et le Plan d'action du SMSI. La structure et la terminologie reprennent celles du Plan d'action.

6.2.1 Rôle des gouvernements et de toutes les parties prenantes

Le Plan d'action invite tous les pays à se doter d'une cybers-tratégie nationale pour fin 2005 au plus tard. En Suisse, cette stratégie existe depuis 1998 (cf. chapitres 2 et 7).

Stratégie nationale

Le Plan d'action estime que la mise en œuvre de partenariats public-privé est un principe d'organisation important à l'échelon des projets. En Suisse, de tels projets ont déjà été réalisés dans le cadre de la stratégie en vigueur, par exemple dans le domaine de l'éducation avec l'initiative *Partenariat public-privé – l'école sur le net* (PPP – ésn) (cf. 2.2) ou dans celui de la sûreté de l'information avec la fondation *InfoSurance* (cf. 2.6.1). Toutefois, dans des cas particuliers, la collaboration entre administration et secteur privé pourrait encore être améliorée par les organes de décision compétents.

Partenariats public-privé

6.2.2 Infrastructure TIC

En Suisse, la loi sur les télécommunications assure un service universel offrant des services de télécommunications avantageux et de qualité supérieure sur tout le territoire (cf. 2.3.1). Des points d'accès public aux TIC, tels que préconisés par le Plan d'action, existent, mais ils résultent essentiellement d'initiatives privées. Aucun programme de soutien par les pouvoirs publics n'est à l'ordre du jour.

Service universel assuré

Pas de soutien systématique des points d'accès public.

¹⁶² <http://www.itu.int/wsis/documents/index1.html>

Les points d'accès public à l'Internet sont aménagés surtout dans des bibliothèques, des centres commerciaux, les Universités et certaines banques cantonales, ainsi que dans des lieux de rencontre destinés à des groupes cibles déterminés, tels que les Computerias¹⁶³. De plus, tant la stratégie du Conseil fédéral que le Plan d'action encouragent l'accès de tous aux TIC, dans le sens de l'*intégration de tous à la société de l'information*. En ce qui concerne par exemple les personnes handicapées, les offres TIC sont soumises aux dispositions de la loi sur l'égalité pour les handicapés¹⁶⁴.

6.2.3 Accès à l'information et au savoir

L'accès de tous et la disponibilité à long terme des contenus numériques font partie des deux documents comparés ici.

Depuis 2002, la *stratégie de la Confédération en matière de cyberadministration* encourage la participation des citoyens aux processus politiques (information et communication) ainsi que la transparence et la connaissance des procédures administratives (cf. 2.4.1). De plus, depuis 2004, en vertu de la *stratégie des codes source ouverts (open source strategy, OSS)*¹⁶⁵ de la Confédération, différents modèles et licences en matière de logiciels sont évalués, comme le recommande le Plan d'action.

Soutien de la cyberadministration et évaluation de logiciels à code source ouvert

6.2.4 Renforcement des capacités d'utilisation des TIC

En harmonie avec le Plan d'action, la stratégie du Conseil fédéral encourage aussi la *formation de tous à l'utilisation des TIC*. Sont concernés aussi bien les spécialistes en informatique que les utilisateurs. Ainsi, le projet *I-Ch* se traduit par une véritable réforme de la formation professionnelle informatique en Suisse et vise notamment à augmenter la part des femmes dans les professions concernées¹⁶⁶. La Conférence suisse des déléguées à l'égalité entre femmes et hommes poursuit le même but par des publications et des projets touchant au domaine de la formation, y compris celle des enseignants¹⁶⁷.

Spécialistes IT

¹⁶³ <http://www.computerias.ch/>

¹⁶⁴ La loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Voir http://www.admin.ch/ch/fr/rs/151_3/index.html et, pour l'ordonnance, <http://www.admin.ch/ch/fr/rs/1/151.31.fr.pdf>

¹⁶⁵ <http://www.isb.admin.ch/internet/strategien/00665/01491/index.html?lang=fr>

¹⁶⁶ http://www.i-ch.ch/index_f.cfm

¹⁶⁷ <http://www.equality.ch/>

Le projet *Campus virtuel Suisse* (cf. 2.2.2) encourage les offres de formation en ligne novatrices, tandis que la lutte contre l'illettrisme est confiée à l'Office fédéral de la culture et à ses partenaires¹⁶⁸. Enfin, l'administration fédérale s'efforce d'effectuer un travail de sensibilisation par le biais de projets particuliers, tels que Tour-de-Clic.ch (cf. 2.9.1) ou le concours Chevalier de la communication (cf. 2.9.2.).

6.2.5 Confiance et sécurité dans l'utilisation des TIC

Le Plan d'action décrit la confiance et la sécurité comme comptant au nombre des principaux piliers de la société de l'information et confie les tâches relevant de ces domaines surtout aux gouvernements et aux organisations internationales. La Suisse assume pleinement ces tâches de sensibilisation, de prévention, de clarification ou de lutte contre l'utilisation abusive des TIC. De plus, il est possible de signaler les sites et les e-mails douteux à la police fédérale¹⁶⁹, qui détermine la procédure à appliquer avec les polices cantonales.

Les attaques contre les systèmes informatiques peuvent être signalées à la centrale d'enregistrement *Melani*, qui fournit également des informations sur les cas survenus et les derniers développements, tout comme la fondation InfoSurance (cf. 2.6.1). Quant au problème des pourriels, la Suisse tente de le résoudre au niveau international. Enfin, depuis début 2005, une loi sur la signature électronique est en vigueur en Suisse et des offres commerciales relatives à un système d'identité numérique sont en préparation (cf. 2.3.7).

6.2.6 Environnement propice

Le Plan d'action du SMSI accorde une grande importance à la mise en place d'un environnement propice au développement des TIC. Il invite notamment les pouvoirs publics à superviser la gestion de leurs noms de domaine respectifs de premier niveau correspondant à des codes de pays. En Suisse, cette tâche est assumée par la fondation Switch, sur mandat de l'OFCOM (cf. 2.3.4). Par ailleurs, l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP) joue le rôle d'organe national de conciliation pour les litiges dans le domaine de la radio et de la télévision.

¹⁶⁸ <http://www.lesenlireleggere.ch/>

¹⁶⁹ <http://www.cybercrime.admin.ch/>

6.2.7 Applications TIC dans tous les domaines

En Suisse, les TIC sont déjà utilisées avec profit dans divers domaines de la vie courante (cf. 2.4), comme préconisé par le Plan d'action.

En ce qui concerne la cybersanté, la Suisse n'en est qu'au début de ses activités à l'échelle nationale, puisque ce n'est que lors de la révision de sa stratégie qu'elle y a intégré le mandat correspondant (cf. 7). La décision de charger l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) d'introduire une carte d'assuré avait néanmoins été prise en 2004 déjà. L'OFSP offre également – parfois en partenariat – diverses informations en ligne touchant à la prévention et au monitoring. Il s'agit par exemple d'informations sur la grippe, le SRAS, le VIH, le sida, les dépendances et les drogues, les produits chimiques ou la radioprotection¹⁷⁰. On trouve aussi sur le site les formulaires relatifs aux maladies soumises à une obligation de déclaration¹⁷¹ ainsi qu'une base de données sur leur diffusion en Suisse¹⁷².

*Cybersanté:
nécessité d'agir*

Au chapitre des applications TIC, le Plan d'action souligne l'exigence de la durabilité dans tous les domaines. La stratégie appliquée jusqu'ici en Suisse n'y fait pas référence (cf. chapitre 7). En revanche, afin de favoriser le développement durable de l'environnement, *e-geo.ch* met à disposition, sous www.geocat.ch, une offre de données géographiques nationales (cf. 2.4.1.1), utile lors des processus de planification et de décision. De plus, MétéoSuisse¹⁷³, le service national de météorologie publie en ligne des informations sur le temps en Suisse, les pollens, la pression barométrique, l'indice UV, la couche d'ozone, etc.

*Développement
durable:
nécessité d'agir*

6.2.8 Diversité et identité culturelles et linguistiques

La Suisse cultive depuis longtemps ses différentes identités culturelles et linguistiques, comme elle s'y est d'ailleurs obligée au niveau constitutionnel¹⁷⁴. Ainsi, le portail Internet www.ch.ch géré par la Chancellerie fédérale donne ses informations dans les quatre langues nationales – allemand, français, italien et rhéto-roman – ainsi qu'en anglais (cf. 2.4.2).

Multilinguisme

¹⁷⁰ <http://www.bag.admin.ch/infekt/krank/f/index.htm> et <http://www.suchtundaids.bag.admin.ch/themen/>

¹⁷¹ <http://www.bag.admin.ch/infreporting/forms/f/index.htm>

¹⁷² <http://www.bag.admin.ch/infreporting/mv/f/index.htm>

¹⁷³ <http://www.meteosuisse.ch/>

¹⁷⁴ <http://www.admin.ch/ch/fr/rs/1/101.fr.pdf>

Relevons au demeurant qu'au niveau fédéral, presque tous les sites Internet existent aussi en version anglaise. De plus, la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SRG SSR idée suisse) a l'obligation légale d'offrir dans chaque région linguistique un programme de radio et de télévision en allemand, un en français et un italien, incluant également des émissions en rhéto-roman¹⁷⁵.

6.2.9 Médias

En Suisse, qu'il s'agisse de presse, de radio ou de télévision, les médias dépendent largement du secteur privé. L'Office fédéral de la communication a une fonction de régulation de l'attribution des fréquences et de l'octroi des concessions de radio et de télévision et il l'exerce en veillant à maintenir un *service public* fort (cf. 2.3.5), assurant la diffusion de programmes privés également dans les régions périphériques et de montagne. La liberté de la presse promue par le Plan d'action du SMSI est inscrite dans la constitution et les contenus médiatiques illicites sont poursuivis pénalement.

Liberté des médias assurée

La collaboration entre professionnels des médias suisses et leurs homologues dans les pays en développement a lieu sous l'égide de leurs associations faïtières internationales, mais aussi par le biais de contacts directs entre associations et syndicats de journalistes. Ainsi, la Fédération suisse des journalistes *Impressum* collabore depuis des années avec l'association des journalistes du Pakistan, tandis que le syndicat des médias *comedia* a d'étroits contacts avec le réseau médiatique CIRANDA au Brésil et soutient également un programme de formation pour médias communautaires en Afrique de l'ouest.

Coopération entre professionnels des médias

De plus, en relation avec la préparation du SMSI de Tunis, les deux associations travaillent en partenariat avec le Syndicat indépendant des journalistes tunisiens par le biais de *Comunica-ch*, la coalition suisse pour la société de l'information. Outre les associations professionnelles, des œuvres d'entraide suisses spécialisées, telles que *Pain pour le prochain* et *Medienhilfe*, collaborent régulièrement avec des professionnels des médias de pays en développement dans le cadre de programmes de formation.

¹⁷⁵ http://www.srgssrideesuisse.ch/fr/legal_guidelines/fr_konzession.html

6.2.10 Dimensions éthiques de la société de l'information

En Suisse, les droits fondamentaux inscrits dans la Constitution fédérale et différentes lois règlent la protection de la personnalité et celle des données, ainsi que la protection contre les contenus illicites (p. ex. à caractère raciste, pédophile ou pornographique), toutes prônées dans le Plan d'action du SMSI.

Protection de la personnalité et des données assurée

6.2.11 Coopération internationale et régionale

En tant que pays hôte du SMSI 2003, à Genève, la Suisse a beaucoup œuvré en faveur de la collaboration internationale des gouvernements, du secteur privé et de la société civile en matière de déploiement des TIC. Avec ses programmes ICT4D, la Direction du développement et de la coopération (DDC) visait en particulier à intensifier cette collaboration avec les pays en développement, par exemple en partenariat avec le réseau *Global Knowledge Partnership (GKP)*, la *UN ICT Task Force* ou le Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE), ainsi que dans le cadre de *programmes multi-donateurs* tels que OneWorld International ou Bellanet. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) a en outre mis sur pied un *infoDev-Symposium*, en collaboration avec la Banque mondiale¹⁷⁶.

Engagement de la Suisse

La Suisse participe également activement, en tant que délégation, à la préparation de la seconde phase du SMSI à Tunis et a mis à la disposition de l'UIT et de l'ONU plusieurs personnalités occupant des positions importantes. A Tunis, la DDC et le seco entendent se concentrer sur la facette développement des TIC, en s'engageant surtout en faveur de leurs activités ICT4D en cours. Ils vont également poursuivre leurs projets bilatéraux ainsi que les initiatives lancées à Genève. Pour la DDC, il s'agit notamment de l'UNESCO CMC scaling up Project, de la Global e-schools and Communities Initiative (GESCI), de l'UN ICT Task Force, du Qualilearning, de la Diplo-Foundation, du South Center/Project Spike et du GKP et, pour le seco, de l'InfoDev Programm, de l'ITC e-bridge Programm, de la Trade-Business-to-Business Platform, de l'Electronic Market Place for e-procurement, du projet sur les déchets électroniques et du manuel e-security¹⁷⁷.

¹⁷⁶ OCDE, Direction de la coopération pour le développement, Comité d'aide au développement, «DAC Network on Poverty Reduction. Updated Donor Information and Communication Technology Strategies Matrix.» DCD/DAC/POVNET(2004)7, pp. 50/51.

¹⁷⁷ «Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Suite de la procédure et engagement de la Suisse en faveur de la seconde phase du sommet à Tunis, du 16 au 18 novembre 2005», arrêté fédéral du 23 juin 2004.

6.2.12 Conclusions

La comparaison des activités déployées en Suisse avec le contenu du Plan d'action du SMSI montre que, dans nombre de domaines, la Suisse a déjà lancé les initiatives recommandées et que les conditions-cadres réglementaires et les infrastructures nécessaires sont déjà largement en place. Mais il reste encore des domaines à développer, en particulier celui de la cybersanté. Il s'agit en outre d'améliorer la collaboration ponctuelle de l'administration et du secteur privé, pour que davantage d'initiatives TIC voient le jour dans le cadre de partenariats public-privé (cf. chapitre 7).

6.3 Organisations internationales

6.3.1 Conseil de l'Europe

Durant la période sous revue, le Conseil de l'Europe¹⁷⁸ s'est notamment occupé de réglementation des médias électroniques. La Suisse a participé à l'élaboration de la déclaration sur la liberté du discours politique dans les médias, adoptée par le Comité des Ministres le 12 février 2004, ainsi qu'à la recommandation sur le droit de réponse dans le nouvel environnement des médias et à la déclaration sur la liberté d'expression et d'information dans les médias dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Elle a en outre proposé des modifications de l'avant-projet de recommandation sur le droit aux extraits sur des événements majeurs faisant l'objet de droits d'exclusivité.

Adoption de recommandations et de déclarations

La Suisse a par ailleurs poursuivi sa procédure interne de ratification de la Convention européenne sur la protection juridique des services à accès conditionnel et des services d'accès conditionnel¹⁷⁹. Elle contribue ainsi à améliorer, sur son propre territoire et sur celui de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, la protection des services de la société de l'information fournis moyennant paiement, en particulier dans le domaine de la radio et de la télévision.

Ratification de la Convention sur les «services à accès conditionnel»

¹⁷⁸ <http://www.coe.int/DefaultFR.asp>

¹⁷⁹ Convention européenne sur la protection juridique des services à accès conditionnel et des services d'accès conditionnel (2001), Feuille fédérale du 4 mai 2004, p. 1937

Il s'agit en l'occurrence d'interdire les activités permettant d'accéder abusivement à des services protégés. La piraterie ou l'accès illégal à ces programmes lèse les intérêts non seulement des prestataires de service, mais aussi des développeurs et des utilisateurs dûment autorisés. Grâce à la collaboration internationale et au mécanisme de règlement des différends prévus dans cette convention valable à l'échelle européenne, les services fournis contre paiement pourront dorénavant être protégés.

6.3.2 UNESCO

La promotion de la *libre circulation des idées et de l'accès universel à l'information* est un des points forts de la stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2002-2007).

Promotion de l'accès universel à l'information

La Suisse a pris part aux réunions de la troisième session du Conseil intergouvernemental du programme *Information pour tous* (IFAP), qui a approuvé les Principes directeurs pour le développement et la promotion d'un domaine public d'information gouvernemental. Le programme IFAP fournit une plateforme aux discussions liées aux directives et aux politiques internationales sur la préservation de l'information et sur son accès universel, à la participation de tous dans la société globale de l'information émergente et aux conséquences éthiques, légales et sociétales du développement des TIC.

Programme «Information pour tous»

En octobre 2004, les représentants de près de 140 Etats membres se sont réunis pour un premier examen de l'avant-projet de convention – obligatoire – de l'UNESCO sur la diversité culturelle¹⁸⁰. La Suisse soutient l'avant-projet, qui non seulement facilite la participation de tous aux échanges culturels, tant sur les marchés nationaux qu'à l'échelle mondiale, mais aussi est équilibré et promeut la diversité. Dans la version actuelle de l'avant-projet, le champ d'application est large, couvrant également les services de la société de l'information. Le texte est formulé de manière neutre sur le plan technologique, si bien que les Etats membres pourront déterminer eux-mêmes les politiques culturelles appelées à profiter de la promotion de la diversité culturelle. Aux côtés notamment des Etats-Unis et de la France, la Suisse fait partie du comité de rédaction qui réunit les représentants de 24 pays. La Convention devrait être approuvée en 2005.

Convention sur la diversité culturelle

¹⁸⁰ UNESCO, avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, www.unesco.org

6.3.3 OCDE

La lutte contre les messages électroniques non sollicités (spams ou pourriels) était au cœur de l'attention des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹⁸¹. Un groupe de travail réunissant 30 Etats membres de l'organisation, dont la Suisse, a été mis sur pied pour déterminer comment les autorités, les entreprises et la société civile peuvent agir pour juguler les conséquences économiques du pollupostage.

Lutte contre les pourriels

Les principaux objectifs sont de coordonner les mesures internationales de lutte contre les pourriels au niveau politique, de promouvoir les meilleures pratiques dans l'économie, de développer des mesures techniques et d'améliorer l'application de la réglementation internationale. Concrètement, l'OCDE a lancé en automne un projet de *boîte à outils anti-spam*¹⁸². Celle-ci contiendra un manuel sur les prescriptions régissant ces messages ainsi qu'une analyse des règles librement consenties par les professions, au niveau national et international, et une autre analyse portant sur les mesures techniques existantes et à venir.

Les TIC sont un puissant facteur de changement économique. L'édition 2004 des *Perspectives des technologies de l'information* de l'OCDE décrit la dynamique récente du marché, dresse un panorama de la mondialisation du secteur des TIC et montre que les disparités ne se situent plus au niveau de l'accès à ces technologies: elles résident maintenant dans la manière dont on les utilise.

TIC: facteur de changement économique

6.3.4 OMPI

Le plan d'action de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)¹⁸³ dans le domaine du numérique présente une série de lignes directrices et d'objectifs visant à développer des solutions pratiques répondant aux questions que soulève le commerce électronique en relation avec les droits de propriété intellectuelle (mise en place de la plateforme d'information WIPOnet, déclaration en ligne de droits de propriété intellectuelle, entrée en vigueur de deux conventions sur le droit d'auteur).

Plan d'action de l'OMPI

¹⁸¹ <http://www.oecd.org/home/>

¹⁸² <http://www.oecd.org/sti/spam>

¹⁸³ <http://www.OMPI.org/>

Après un premier processus de consultations conclu avec succès sur la relation entre les noms de domaine Internet et les marques, l'OMPI a lancé en été 2000 un *deuxième processus de consultations sur les noms de domaine Internet*, consacré à la protection d'autres signes distinctifs¹⁸⁴ contre les abus en rapport avec les noms de domaine.

*Noms de domaine:
protection contre
les abus*

Compte tenu de son importance, le rapport final sur ce deuxième processus, publié en septembre 2001 par le Bureau international, a d'abord été discuté lors de deux sessions spéciales du *Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques* (SCT). L'Assemblée générale de l'OMPI a ensuite décidé, en automne 2002, de recommander à l'*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* (ICANN) de compléter ses *Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine* (*Uniform Dispute Resolution Policy, UDRP*), de manière que les noms et sigles des organisations internationales, ainsi que les noms et sigles officiels des pays selon le bulletin correspondant de l'ONU, soient aussi protégés contre tout abus en tant que noms de domaine.

*Nom et sigles
des organisations
internationales
et des pays*

Le débat sur une protection plus étendue des noms de pays dans le cadre du SCT n'a pas abouti, si bien que l'on a renoncé à faire d'autres recommandations à l'ICANN à ce sujet. Quant à la discussion sur la protection des indications géographiques contre les enregistrements abusifs, elle se poursuit lors des sessions ordinaires du SCT.

*Discussion sur
la protection
des indications
géographiques*

¹⁸⁴ Noms de personnes, dénominations communes internationales, noms d'organisations internationales, indications géographiques et noms commerciaux

7 Révision de la stratégie

Le mandat de coordination des travaux relatifs à la société de l'information confié au CI SI par le Conseil fédéral prend fin en 2005. Se fondant sur le bilan des travaux réalisés depuis 1998, compte tenu également d'une comparaison internationale et du Plan d'action du SMSI, le CI SI s'est posé la question suivante: faut-il poursuivre les travaux en faveur de la société de l'information et, le cas échéant, de quelle manière? Considérant que les TIC jouent désormais un rôle important dans tous les domaines et qu'elles sont potentiellement à même de stimuler la croissance et de renforcer la place économique suisse, le CI SI a conclu que les travaux devaient se poursuivre, toujours de manière coordonnée, mais sur la base d'une stratégie actualisée. La genèse de la nouvelle stratégie est brièvement évoquée au chiffre 7.2, après le bilan ci-dessous. La stratégie elle-même est présentée au chiffre 7.3.

Le CI SI recommande d'actualiser la stratégie du Conseil fédéral

7.1 Bilan

La Suisse est bien équipée en TIC, tant dans les entreprises qu'au sein de la population, et l'utilisation de l'Internet y est très répandue. Cette utilisation présente néanmoins d'importantes disparités selon l'éducation, l'âge, le sexe et la région linguistique. Dans le domaine de l'éducation, on a créé les bases légales favorisant l'utilisation des TIC dans les écoles et, à ce jour, plus de 3700 établissements scolaires ont été équipés d'un accès Internet à haut débit. Dans les hautes écoles, le programme Campus virtuel Suisse a permis de promouvoir la formation en ligne (e-learning). Un serveur de l'éducation a par ailleurs été développé et mis en place.

Résultats

Ces dernières années, nombre de lois importantes pour la société de l'information ont été adoptées ou révisées. C'est ainsi que la loi fédérale sur la signature électronique est déjà entrée en vigueur, tandis que la révision de la loi sur les télécommunications et la révision totale de la loi sur la radio et la télévision sont en cours d'examen par le Parlement. De plus, les réglementations des numéros de services à valeur ajoutée et des services SMS et MMS ont été adoptées, de même que le nouveau cadre juridique des noms de domaine. Le Conseil fédéral travaille en outre à l'élaboration de nouvelles dispositions visant à renforcer la lutte contre la cybercriminalité. Enfin, la loi sur le droit d'auteur est également en cours de révision.

Reste ouverte la question de la mise en œuvre de l'identité numérique et l'on attend également que tombent les décisions concernant l'harmonisation des registres et l'identificateur de personne.

Bien que la Confédération ait adopté sa stratégie en matière de cyberadministration il y a plus de trois ans et que, depuis lors, nombre de projets aient été réalisés – dont la création de l'association de normalisation *ech* et le lancement de l'initiative *eVanti* –, le niveau de développement du gouvernement électronique en Suisse reste en deçà des attentes. Pour corriger le tir, il faut instaurer une collaboration plus ciblée et bénéficiant d'un large soutien politique entre tous les niveaux de l'Etat.

Cyberadministration en Suisse: en-deçà des attentes

La Confédération a également mis en place des instruments visant à encourager la création artistique reposant sur les TIC. Toutefois, le projet initial consistant à créer un portail Internet donnant accès à l'héritage culturel du pays a dû être reporté pour des raisons financières, tout comme les projets TIC socioculturels. Pour les mêmes raisons, le Parlement et la Confédération ont réduit leur engagement dans le domaine de l'éducation, qui joue pourtant un rôle essentiel dans la société de l'information (mots clés: société de la connaissance, formation et participation de tous à la société de l'information).

Mesures d'économies

Ces dernières années, on a créé avec succès des structures visant à garantir la sûreté de l'information, en collaboration avec le secteur privé. Ces travaux demandent à être poursuivis. En ce qui concerne l'archivage à long terme de données numériques, les concepts permettant de l'assurer font encore largement défaut auprès des offices fédéraux. Il s'agit donc de trouver des solutions judicieuses et financièrement supportables. Toujours en relation avec les données numériques, il y a lieu également de définir comment les informations produites par l'Etat doivent être mises à la disposition du public, que ce soit gratuitement ou non. Dans tous ces domaines, la coordination entre Confédération et cantons est primordiale, y compris du point de vue financier.

Nécessité d'agir dans le domaine de l'archivage

Certaines lacunes de la stratégie de la Confédération en matière de cyberadministration, en termes de contenus, sont connues depuis 2002 déjà, à la suite de l'évaluation effectuée par le Centre d'études de la science et de la technologie (CEST) sur mandat de la Confédération¹⁸⁵. Sont concernés en particulier la santé et le système de santé.

Lacunes

¹⁸⁵ Voir 4^e rapport du GCSI à l'intention du Conseil fédéral, juin 2002, pp. 56 ss. Voir <http://www.infosociety.ch/site/default.asp> → Publications

Les comparaisons de la Suisse avec d'autres pays ont montré qu'il est d'usage de faire évoluer les programmes stratégiques relatifs à la société de l'information. Il en est également ressorti qu'en ce qui concerne l'équipement en TIC et l'utilisation de ces dernières, la Suisse fait partie du groupe de tête des pays européens, mais qu'elle accuse un retard évident en matière de cyberadministration. Ces comparaisons ont par ailleurs montré que les autres pays accordent une priorité politique plus élevée à la société de l'information, de sorte que les moyens financiers nécessaires à son développement sont plus facilement mis à disposition.

*Nécessité d'agir
ressortant des
comparaisons
internationales*

La comparaison du Plan d'action du SMSI et de la stratégie du Conseil fédéral de 1998 montre que la Suisse applique déjà la plupart des indications du Plan d'action. Elle doit néanmoins encore se mettre en conformité avec ce dernier en ce qui concerne la cybersanté, les exigences du développement durable et la collaboration de l'Etat avec le secteur privé et la société civile.

*Nécessité d'agir
ressortant du Plan
d'action du SMSI*

7.2 Processus de révision

Le CI SI a inauguré le processus de révision de la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse en organisant une retraite en mai 2004. Plus de 30 experts de la Confédération étaient invités à y participer. La première partie fut consacrée à des exposés d'intervenants externes, qui s'exprimèrent sur les questions de principe et les grands thèmes de la société de l'information: Patrick Wäger, de l'EMPA à St-Gall, parla d'évolution de la technologie et d'innovation, Georg Kohler, professeur à l'Université de Zurich, intervint sur l'Etat et la société de l'information, Philipp Kronig, de l'Office fédéral de la police, passa en revue le thème TIC et sécurité et Bruno Baeriswyl, préposé à la protection des données du canton de Zurich, aborda la question de la protection des données dans la société de l'information.

*Processus de
révision*

Retraite en mai 2004

Dans une deuxième partie, on se concentra sur l'examen de certains domaines politiques dans le contexte de la société de l'information. Carl August Zehnder, ex-professeur à l'EPFZ, parla d'éducation et de recherche, Martin Wörter, du Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPFZ, de politique et place économiques, Martin Denz, de la FMH, de santé et de questions sociales et, enfin, Markus Kummer, alors eEnvoy du DFAE, du Sommet mondial sur la société de l'information¹⁸⁶.

Exposés

Sur la base de ces exposés, une discussion eut ensuite lieu avec les experts de la Confédération, en séance plénière. A son terme, les points forts des nouveaux contenus de la stra-

*Suite de la
procédure*

¹⁸⁶ Peter Glotz, professeur à l'Université de St-Gall, a dû renoncer à son exposé sur la culture, la société et les médias au dernier moment.

tégie révisée et la suite de la procédure étaient fixés.

Décision avait été prise d'approfondir la discussion au sein de six groupes de travail thématiques, dont feraient également partie, selon le thème, des représentants d'organisations d'intérêts, des cantons ou du secteur privé. Outre l'éducation, les nouveaux thèmes traités seraient la protection des données et la confiance, les contenus numériques, la cybersanté, la démocratie et les médias ainsi que les thèmes dits transversaux (fédéralisme, développement durable, collaboration, international, etc.).

Travail de groupe

Ces groupes de travail (cf. liste des membres à l'annexe 3) furent chargés de faire des propositions concrètes de textes pour la nouvelle stratégie.

Les résultats de leurs travaux aboutirent à la nouvelle formulation de la stratégie pour une société de l'information en Suisse. Fin janvier 2005, le CI SI organisa un séminaire, dont le but était de présenter le nouveau texte à un cercle plus large de personnes, comptant plus d'une centaine de spécialistes. Chaque groupe de travail fit part des résultats auxquels il était parvenu, puis le texte dans son ensemble fut critiqué et commenté par deux experts, à savoir Kurt Imhof, professeur de science des médias et de sociologie à l'Université de Zurich et Thomas Held, directeur de la fondation Avenir Suisse.

Nouvelle stratégie

Dans la seconde partie du séminaire, des ateliers furent constitués par thème pour procéder à un nouvel examen des textes présentés. Le projet de nouvelle stratégie fut ensuite encore remanié par le CI SI, compte tenu des résultats du séminaire. La version définitive de la nouvelle stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse est présentée ci-dessous.

7.3 Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse

Le Conseil fédéral a remanié, actualisé et complété sa stratégie pour une société de l'information en Suisse du 18 février 1998¹⁸⁷. La présente nouvelle *stratégie pour une société de l'information* régit essentiellement l'action de la Confédération. Toutefois, son thème dépassant les limites traditionnellement établies, elle peut aussi servir de référence aux cantons et aux communes. Le Conseil fédéral y définit son but, les

¹⁸⁷ Voir <http://www.infosociety.ch/site/default.asp> → Publications. Voir aussi *Feuille fédérale* (FF 1998 2052 ss.)

mesures à mettre en œuvre pour l'atteindre et les principes à respecter lors de la mise en œuvre de ces mesures.

I But

La présente stratégie actualisée du Conseil fédéral poursuit le même but que celle de 1998: déployer les technologies de l'information et de la communication (TIC) rapidement, de manière coordonnée et au profit de tous. Les TIC sont un instrument appelé à jouer un rôle de premier plan dans la réalisation des «orientations majeures» guidant l'action du Conseil fédéral et consistant notamment à accroître la prospérité de la Suisse et à assurer le développement durable.

Une population bien formée, créative et motivée, produisant des biens et des services à forte valeur ajoutée, constitue une ressource essentielle pour la Suisse. L'utilisation des TIC renforce cet avantage et contribue à améliorer la compétitivité de la société de la connaissance et de la place économique suisses sur le plan international. La société de l'information recèle en effet un potentiel non encore épuisé d'amélioration de la productivité et de la capacité d'innovation du pays, de croissance économique et de création d'emplois, y compris dans les régions périphériques.

Avec leur capacité de favoriser une croissance qualitative de l'économie par le biais de l'exploitation de la connaissance, tout en ménageant les ressources disponibles, les TIC apportent une contribution essentielle au développement durable de la Suisse. La condition est de mettre à disposition les connaissances et les informations nécessaires et d'en assurer l'accessibilité, en agissant durablement dans les domaines de l'éducation et de la recherche et en adoptant des formats de données et des protocoles de communication compatibles entre eux.

II Principes

Le Conseil fédéral entend saisir les chances qu'offrent les TIC. Celles-ci sont à même d'accroître la capacité d'action et les possibilités de communication des individus, des entreprises et des institutions. Elles facilitent par exemple les contacts et les échanges culturels au-delà des frontières et ont un effet positif sur le développement

des spécificités et de la diversité culturelles d'une société ouverte et démocratique. Les TIC peuvent aussi améliorer les possibilités de communication et de participation de la population et contribuer à renforcer l'attrait du pays, en termes tant de cadre de vie que de place économique.

Le Conseil fédéral est également conscient que l'utilisation des TIC présente des risques à prendre au sérieux. Il suffit de penser à cet égard aux possibles violations des droits de la personnalité et autres droits fondamentaux. Les TIC peuvent aussi figer, voire aggraver, les exclusions ou les inégalités sociales ou économiques existantes. L'Etat doit donc veiller à réduire ces risques et à renforcer les facteurs d'intégration.

Les principes ci-après s'appliquent à tous les domaines de la société de l'information.

- *Service universel.* L'Etat crée les conditions-cadres favorisant le déploiement d'une infrastructure technique de qualité supérieure, fiable et avantageuse et la mise à disposition, en matière de contenus, d'une offre de base permettant la formation de la libre opinion et l'épanouissement culturel.
- *Confiance.* Le développement de la société de l'information présuppose la confiance dans les TIC et dans leur utilisation. Instaurer ou gagner cette confiance nécessite de la transparence, des compétences et des technologies sûres. Garantir la protection contre les abus et le respect du droit est une autre condition essentielle de l'établissement de la confiance. Il incombe en outre à tous les utilisateurs des TIC de faire preuve de sens des responsabilités et d'observer les droits fondamentaux.
- *Accès ouvert à tous.* Tous les habitants du pays font partie intégrante de la société de l'information et jouissent d'un accès égalitaire et sans obstacle aux TIC, de manière à pouvoir les utiliser conformément à leurs besoins privés ou professionnels. Il est également tenu compte des besoins des groupes de population potentiellement désavantagés. En particulier, la Confédération soutient les mesures visant à assurer l'égalité des sexes face aux TIC.
- *Droit d'être formé ouvert à tous.* La capacité d'utiliser les TIC, tant techniquement que du point de vue des contenus, fait partie des compétences de base de la vie courante. Tous les membres du corps social doivent être formés à

l'utilisation autonome des moyens mis à leur disposition pour chercher et collecter des informations, se former une opinion et exprimer leur propre opinion (compétences médiatiques). Le processus d'apprentissage est permanent.

- *Fédéralisme*. Les chances que l'organisation fédérale de l'Etat suisse offre au développement de la société de l'information sont systématiquement exploitées. Toutefois, le fédéralisme peut aussi entraver ce développement. C'est pourquoi, en relation avec la mise en œuvre de la présente stratégie, la Confédération veille à prévenir toute perte de synergies ou inefficacité en adoptant une législation claire et en encourageant la collaboration volontaire des acteurs concernés. Les mesures de prévention peuvent aussi reposer sur la réglementation des compétences découlant de la Constitution fédérale. Les modèles alternatifs de collaboration (p. ex. associations, contrats de collaboration, coopératives) tiennent compte de la diversité linguistique, culturelle et politique du pays.
- *Collaboration*. Le respect des principes sociaux, le processus évolutif tourné vers l'avenir et l'enracinement dans toutes les couches de la population caractérisant la société de l'information nécessitent que tous les acteurs concernés – administration, milieux économiques et scientifiques et société civile – collaborent efficacement dans un véritable esprit de partenariat. C'est pourquoi la Confédération établit elle-même des partenariats régionaux, nationaux et internationaux ou en encourage l'établissement.
- *International*. La Suisse promeut la coopération et les échanges internationaux dans tous les domaines de la société de l'information. Elle s'engage en particulier en faveur de l'élaboration et de la diffusion de normes ouvertes, harmonisées et compatibles entre elles, aptes à stimuler la concurrence et respectant les droits fondamentaux. L'engagement de la Confédération a lieu en conformité avec la Déclaration de principes et le Plan d'action du Sommet mondial de l'ONU sur la société de l'information (SMSI) de 2003 et 2005. Dans le cadre de ses activités d'aide au développement, la Confédération s'engage pour la participation de tous les Etats à la société de l'information.

III Mesures

Au niveau des mesures à réaliser, le Conseil fédéral accorde la priorité à l'administration en ligne (cyberadministration et à l'utilisation des technologies de l'information

et de la communication dans le domaine de la santé (cybersanté). Les stratégies correspondantes sont explicitées ci-dessous dans les chapitres 4 et 7. Toutes les autres interventions doivent conférer une ligne directrice aux instances responsables pour leurs travaux dans le domaine de la société de l'information.

1 Economie

Les TIC sont à même d'améliorer la productivité, la capacité d'innovation et la compétitivité de la Suisse ainsi que, par le biais de l'utilisation de la connaissance, de stimuler la croissance de l'économie du point de vue qualitatif, tout en ménageant les ressources disponibles. Elles offrent ainsi la chance de procéder à un véritable changement structurel. L'importance des TIC est évidente dans les branches spécialisées dans ces technologies, mais elle ressort également du fait que des applications TIC sont désormais utilisées dans pratiquement tous les secteurs de l'économie. Les initiatives et l'adoption de conditions-cadres juridiques favorisant l'utilisation des TIC dans l'économie doivent se poursuivre.

Dans le domaine des télécommunications, un service universel garantissant la fourniture, à des prix abordables, de services de qualité supérieure, variés et fiables est déterminant pour la compétitivité des PME. En Suisse, le déploiement de l'infrastructure à large bande nécessaire aux futures applications TIC – qui doit couvrir tout le territoire et être concurrentielle sur le plan international – est assuré selon le principe de l'économie de marché, sans mesures de soutien étatiques du côté de l'offre. La tâche de l'Etat se limite à réduire autant que possible les barrières du marché, qu'elles soient d'ordre administratif ou concurrentiel. Des indicateurs statistiques rendant compte des effets des TIC sur la productivité font l'objet de relevés réguliers.

La pleine exploitation du potentiel des TIC en faveur de l'innovation et de la croissance économique a pour préalables la disponibilité de spécialistes qualifiés sur le marché du travail ainsi qu'un niveau de compétence adéquat des utilisateurs. Ces conditions préalables présupposent elles-mêmes la mise en œuvre d'une politique d'éducation appropriée, incluant également des formes d'apprentissage permanent.

2 Sécurité et confiance

L'interconnexion croissante des systèmes a pour effet d'accroître également leur vulnérabilité et leur interdépendance sur le plan international. Pour s'assurer que les informations mises à la disposition de la population, de l'économie et de l'administration soient toujours correctes et complètes, la Suisse doit appliquer les mesures ci-après touchant à la sécurité de l'information et à la protection des données, en s'efforçant, ce faisant, de figurer parmi les meilleurs en comparaison internationale. Revêtent une importance particulière dans ce domaine la disponibilité des infrastructures vitales dans les situations de crise, celle de mécanismes d'identification et de transmission sécurisée des données ainsi que le respect du droit à l'autodétermination en matière d'utilisation des données, sous réserve des impératifs de sécurité publique. Les conditions préalables essentielles sont une information de toutes les parties concernées adaptée selon son groupe cible et une bonne coordination entre tous les acteurs impliqués.

A cette fin, la Confédération et ses partenaires appliquent les mesures déjà définies dans le domaine de la sûreté de l'information, à savoir prévention, détection précoce, limitation des dommages et élimination des causes de la crise. De plus, en collaboration avec tous les milieux concernés, la Confédération met sur pied un forum chargé de tâches de gestion et de coordination dans le domaine de la sécurité de l'information. Ce forum est également appelé à contribuer à la formation et au perfectionnement de tous les milieux concernés par ce domaine.

Parmi les instruments de stimulation de la recherche et de l'économie, la sécurité de l'information, de même que les produits touchant à la sécurité ou favorisant la protection des données, sont hautement prioritaires. La Confédération se profile comme un utilisateur modèle de produits en rapport avec la sécurité de l'information.

La Confédération veille en outre à ce que la législation sur la protection des données soit conçue selon des critères d'efficacité, mais en respectant le principe de proportionnalité. Elle définit et projette – compte tenu de l'évolution internationale et en accord avec les associations professionnelles du secteur de l'informatique – des instruments instaurant une confiance justifiée dans les TIC et dans leur utilisation. En

collaboration avec le secteur privé, elle veille à ce qu'un système d'identité numérique soit mis à la disposition de la population suisse. Elle accorde au secteur privé un délai raisonnable pour élaborer des offres en la matière. Le cas échéant, elle examinera ensuite si elle entend développer sa propre offre.

3 Formation démocratique de l'opinion

Les TIC sont systématiquement utilisées dans le cadre des activités d'information et de communication de l'Etat et les indicateurs rendant compte de leur diffusion et de leur utilisation font l'objet de relevés réguliers. Les TIC revêtent aussi une grande importance dans l'application du principe de transparence. Les vitrines des autorités fédérales, en particulier leurs sites Internet, doivent jouer la carte de la transparence et de la convivialité, de manière à encourager le débat social et la participation de la population. Une fois les tests réalisés, il s'agira d'examiner si tous les droits politiques (p. ex. droit de vote, signature de référendums et d'initiatives) pourront progressivement être exercés non seulement dans les formes traditionnelles, mais également en ligne.

La presse, la radio et la télévision continuent de jouer un rôle central dans la formation démocratique de l'opinion, en particulier de l'opinion politique.

4 Cyberadministration

L'Etat met à profit le potentiel d'optimisation des TIC pour fournir ses prestations efficacement, avantageusement, avec une qualité irréprochable et en toute transparence. Les TIC permettent en particulier d'utiliser les ressources de manière économe. A l'avenir, une cyberstratégie nationale doit fixer les grands axes prioritaires et les détails de la mise en œuvre de la cyberadministration. Un groupe d'action de haut rang est créé à cet effet. Dans les relations avec les autorités, les documents électroniques doivent avoir force de droit. Chaque autorité fédérale adopte ou modifie les dispositions légales pertinentes dans son domaine de compétence.

Des interactions et transactions électroniques simples et sûres facilitent les relations entre les services de l'Etat à tous les niveaux ainsi qu'entre l'Etat et les particuliers, les entreprises et les organisations. La cyberadministration renforce la confiance des citoyens dans les activités gouvernementales et administratives et augmente l'attrait de la place économique suisse. La Confédération crée les conditions légales et de sécurité nécessaires, soutient la mise en œuvre de normes garantissant l'interopérabilité des systèmes et encourage la diffusion nationale de solutions développées de manière décentralisée.

La disponibilité à long terme de contenus numériques de qualité est une condition du bon fonctionnement de la démocratie directe et de la participation des citoyens aux décisions politiques importantes. Elle est aussi déterminante pour le développement économique et social de l'Etat moderne. De plus, pour documenter l'action de l'Etat ainsi que son évolution sociale, économique et culturelle pour les générations à venir, il est indispensable d'assurer un traitement uniforme et normalisé de l'ensemble des données et documents électroniques, de leur création à leur archivage.

D'ici au mois de juin 2006, le DFF doit formuler une stratégie nationale de cyberadministration en collaboration avec les cantons et les offices fédéraux concernés. Cette stratégie comprendra un catalogue de mesures à réaliser.

La Chancellerie fédérale, le PFPD, le DFI, le DFE, le DFF et le DFJP sont chargés d'élaborer d'ici mi-2007 un concept et un plan d'action qui apportent des éclaircissements sur les objectifs, le détail des mesures à adopter, les coûts, les partenariats, la manière de procéder et le calendrier de réalisation d'un système de traitement des données et des documents électroniques de la Confédération, de leur création à leur archivage, courrier électronique inclus. Il y a lieu de clarifier en particulier comment régler la production (de l'acquisition à l'archivage), la gestion, la distribution et l'accessibilité des contenus numériques pour les particuliers et les entreprises. Le concept doit en outre indiquer quels contenus doivent être gratuits et lesquels payants. Les projets en cours dans les domaines de l'archivage électronique et de la gestion électronique des affaires doivent être poursuivis avec détermination et il doit en être tenu compte dans le cadre des nouveaux travaux de conception.

5 Education

L'éducation contribue largement à assurer le bien-être de la population et la compétitivité de la Suisse dans la société de la connaissance mondiale. Les possibilités offertes par les TIC en matière d'acquisition, de transmission et d'utilisation de la connaissance doivent être exploitées de manière efficace et innovante. L'objectif est de promouvoir l'autonomie des individus et leur capacité de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et de s'y développer par le biais des TIC. La maîtrise des TIC du point de vue technique et, plus encore, du point de vue des contenus doit être considérée comme une compétence clé à tous les niveaux de la formation et de la formation continue et les mesures éducatives doivent avoir des effets durables en transmettant, sur la base des TIC actuelles, des compétences valables à long terme.

La Confédération est appelée à contribuer à ce que le succès de la vaste campagne d'éducation en cours s'inscrive dans la durée. L'harmonisation des stratégies et la collaboration entre la Confédération et les cantons jouent à cet égard un rôle capital. Il y a lieu également de continuer à appliquer les mesures de formation initiale et continue du corps enseignant visant l'intégration des TIC dans l'enseignement. Dans le domaine des contenus numériques didactiques et des ressources pédagogiques en général, la mise en réseau des partenaires concernés doit être encouragée, de manière à contribuer à la production, à l'accessibilité et à l'utilisation de ces contenus et ressources. Un système d'assurance qualité doit en outre être mis sur pied. Par ailleurs, les compétences de la Confédération se limitant à la formation professionnelle et aux hautes écoles, le Conseil fédéral exhorte les cantons à élaborer une stratégie coordonnée s'appliquant à tous les secteurs de l'éducation de leur propre compétence.

La Confédération encourage la relève des spécialistes des TIC. Elle favorise en particulier la formation des femmes, tant dans les professions spécialisées que dans le secteur tertiaire. Elle soutient également la recherche et le développement appliqués dans le domaine des TIC.

Un système de monitoring de l'éducation applicable à l'échelle internationale permet de vérifier régulièrement l'efficacité des efforts entrepris.

6 Culture

Les TIC sont une porte ouverte sur de nouvelles formes d'expression artistique. Elles peuvent contribuer à promouvoir la diversité et l'identité culturelles et linguistiques ainsi que la création de contenus locaux et régionaux. Le développement, la production et la diffusion de l'art numérique doivent être encouragés, de même que la formation et la formation continue à son utilisation et à ses applications. L'accent doit porter en particulier sur la constitution de réseaux et de partenariats entre les professionnels de la culture, l'économie et les institutions de recherche et de formation.

L'art numérique et ses précurseurs font partie du patrimoine national au même titre que les autres biens culturels et il s'agit d'en dresser l'inventaire dans les musées et les collections suisses. De plus, pour que ces œuvres subsistent et puissent continuer d'être utilisées, il est indispensable d'élaborer des normes régissant leur description et leur conservation technique.

Les possibilités offertes par le multimédia, notamment l'interactivité, doivent être exploitées en faveur de la diffusion de la culture. En particulier, le patrimoine conservé dans les bibliothèques, les archives, les musées et les collections doit être ouvert à tous par le biais du réseau. La collaboration de la Confédération et des cantons est primordiale à cet égard. Pour les biens culturels de la Confédération, les principes énoncés au chiffre 4 de la présente stratégie (cyberadministration) s'appliquent par analogie.

La protection de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur doit être garantie, en veillant à équilibrer les intérêts des auteurs et ceux des utilisateurs. Les organisations des professionnels de la culture ont un rôle important à jouer dans ce domaine et doivent être soutenues par les pouvoirs publics.

Le DFI est chargé de renforcer les mesures visant à encourager l'art numérique et d'accélérer les travaux préparatoires de la mise en ligne des biens culturels, en particulier d'examiner la faisabilité du projet.

7 Santé et système de santé

L'intégration des TIC au domaine de la santé (cybersanté) doit contribuer à garantir à la population suisse l'accès à un système de santé de qualité, efficace, sûr et avantageux. Les conditions de la réalisation de cet objectif politique sont l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de cybersanté, la coordination des activités stratégiques qui en découlent et, si nécessaire, l'adoption de dispositions légales spécifiques. Ces tâches ne peuvent être accomplies qu'en collaboration avec les cantons et les organisations privées et en tenant compte du contexte international (UE, OMS). Les travaux en cours sur la carte d'assuré doivent être intégrés à cette stratégie.

La cybersanté doit influencer positivement sur l'évolution des coûts de la santé, en ceci que toutes les parties prenantes peuvent communiquer et échanger des données en s'appuyant sur des processus normalisés entièrement électroniques, d'une grande efficacité. La cybersanté doit aussi contribuer à améliorer les compétences des personnes saines ou malades, ainsi que des spécialistes, dans le traitement de l'information médicale et sanitaire, tout en augmentant la qualité et la sécurité des services de santé par le biais d'une meilleure gestion des connaissances médicales. A cet effet, il est important de recourir à une technologie proche des utilisateurs, axée sur la sécurité et la durabilité. L'un des plus grands défis de la cybersanté reste toutefois la nécessité de faire prendre conscience à chacun des possibilités qu'elle offre et de motiver tous les acteurs à collaborer étroitement à la mise sur pied d'un système de santé suisse tourné vers l'avenir.

Aux fins de l'application de ces mesures, le DFI est chargé de présenter, d'ici fin 2006, une stratégie nationale en matière de cybersanté ainsi qu'un plan d'action, qui apportent des éclaircissements sur les objectifs, les domaines d'action, les coûts, les partenariats et la manière de procéder dans ce domaine et fixe un calendrier de réalisation.

8 Coordination et coopération

La mise en œuvre de la présente stratégie est assurée par les départements et les offices compétents. Le Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI) coordonne les travaux conformément au mandat du Conseil fédéral.

9 Evaluation

La mise en œuvre de la présente stratégie fait l'objet d'une évaluation.

8 Proposition au Conseil fédéral

Le CI SI propose au Conseil fédéral de prendre connaissance du présent 7^e rapport du GCSI établi à son intention et d'approuver la révision de la stratégie pour une société de l'information en Suisse. Aux fins de la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, le Conseil fédéral attribue les mandats correspondants aux départements et aux offices compétents.

Le Conseil fédéral charge en outre le Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI) d'assurer la coordination des travaux.

Annexes

Annexe 1 – Membres du Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI)

Fischer	Peter	Président; Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)
Blumer	Felix	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS); jusqu'à fin 2004
Brunner	Hans	Département fédéral de justice et police (DFJP); jusqu'en mars 2004
Bürge	Urs	Département fédéral de justice et police (DFJP); jusqu'en février 2004; de nouveau depuis mars 2005
Hotz-Hart	Beat	Département fédéral de l'économie (DFE)
Kellerhals	Andreas	Département fédéral de l'intérieur (DFI)
Kummer	Markus	Département fédéral des affaires étrangères (DFAE); jusqu'en juin 2004
Muralt Müller	Hanna	Chancellerie fédérale
Markwalder	Alfred	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS); depuis début 2005
Mayoraz	Eric	Département fédéral des affaires étrangères (DFAE); depuis décembre 2004
Ramsauer	Matthias	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)
Römer	Jürg	Département fédéral des finances (DFF)

Bureau de coordination société de l'information

Brenner	Sabine	Office fédéral de la communication (OFCOM)
Cotti Brisebois	Linda	Office fédéral de la communication (OFCOM)
Nyffeler	Bettina	Office fédéral de la communication (OFCOM)
Schuppisser	Ka	Office fédéral de la communication (OFCOM)

Annexe 2 – Interventions parlementaires sur la société de l'information 2004/2005

Interventions parlementaires concernant la société de l'information 2004/2005	Déposée le:
04.5064 Qst. Zisyadis Josef : Taxation des SMS	03.03.2004
04.3029 Ip. Freysinger Oskar : Sites Internet faisant du prosélytisme pour la pédophilie	03.03.2004
04.3029 - Interpellation. 03.03.2004 Déposé au Conseil national Etat actuel Non encore traité au conseil	
04.3024 Po. Widmer Hans : Recherche et emplois en Suisse et révolution des TIC	03.03.2004
04.3056 Ip. Levrat Christian : Des informaticiens indiens pour la Poste?	10.03.2004
04.3115 Po. Humbel Näf Ruth : Antennes de téléphonie mobile. Effets	17.03.2004
04.3110 Mo. Allemann Evi : Institution d'un parlement virtuel des jeunes	17.03.2004
04.3101 Ip. Germanier Jean-René : OMC/GATS. Libéralisation des réseaux télécom	17.03.2004
04.3100 Ip. Lustenberger Ruedi : ADSL en zones rurales	17.03.2004
04.1027 Q Cina Jean-Michel : Avatars. Agents virtuels entre les citoyens et les autorités	17.03.2004
04.3137 Ip. Béguelin Michel : OMC/GATS. Libéralisation des réseaux télécom	18.3.2004
04.3173 Mo. Baumann J. Alexander : Financement de l'AVS. Instituer une redevance sur les SMS	19.3.2004
04.3225 Mo. Wyss Ursula : Les services à valeur ajoutée uniquement sous le numéro 090x	5.5.2004
04.3243 Mo. Noser Ruedi : eHealth. Utilisation des moyens électroniques dans le domaine de la santé	6.5.2004
04.3228 Mo. Noser Ruedi : E-Switzerland. Création d'une identité digitale	6.5.2004
04.3264 Ip. Kohler Pierre : ADSL et mandat de service public	1.6.2004
04.5125 Qst. Zisyadis Josef : Service universel de l'ADSL	14.6.2004
04.3302 Po. Rey Jean-Noël : Obligation de service universel pour l'ADSL	14.6.2004
04.3351 Ip. Rey Jean-Noël : Deux réseaux à haut débit?	17.6.2004
04.1094 Q Noser Ruedi : Directives de l'UE relatives au brevetage des logiciels. Reprise par la Suisse	18.6.2004

<u>04.3452 Ip. Meyer Thérèse : Pédophilie sur Internet. Tolérance zéro</u>	22.9.2004
<u>04.5180 Qst. Zisyadis Josef : 60 000 personnes interdites de Natel easy</u>	27.9.2004
<u>04.1108 Q Noser Ruedi : Insécurité des charges de TVA dans le domaine de la facturation électronique</u>	29.9.2004
<u>04.5231 Qst. Kiener Nellen Margret : Arrêt de la construction des infrastructures UMTS</u>	4.10.2004
<u>04.5229 Qst. Heim Bea : La sanction de la pédophilie sur Internet est-elle trop clémente en Suisse?</u>	4.10.2004
<u>04.5191 Qst. Büchler Jakob : Technologies modernes de la communication</u>	4.10.2004
<u>04.3504 Mo. Scherer Marcel : Téléphones portables à carte de prépaiement. Prévenir les abus en matière d'enregistrement</u>	5.10.2004
<u>04.3497 Ip. Pfister Theophil : Serveur suisse de l'éducation educa.ch. Financement et impact?</u>	5.10.2004
<u>04.1123 Q Dunant Jean Henri : Jeux vidéos violents</u>	6.10.2004
<u>04.3540 Po. Stahl Jürg : Mise en œuvre efficace de la carte d'assuré</u>	7.10.2004
<u>04.1133 Q Heberlein Trix : Identification numérique</u>	7.10.2004
<u>04.3597 Ip. Bezzola Duri : Téléphones portables équipés d'une carte à prépaiement. Délai d'enregistrement</u>	8.10.2004
<u>04.3594 Po. Allemann Evi : Réseaux sans fil. Risques potentiels</u>	8.10.2004
<u>05.3000 Mo. Commission des transports et des télécommunications CE (02.093) : Evolution technique dans le domaine de la diffusion de programmes</u>	11.1.2005
<u>05.1000 Q Günter Paul : Projets E-Government. D'aussi piètres résultats que les skieurs suisses?</u>	28.2.2005
<u>05.3040 Mo. Darbellay Christophe : Abaissement des prix de la téléphonie mobile</u>	3.3.2005
<u>05.3057 Ip. Riklin Kathy : Cyberadministration. Retard de la Suisse</u>	9.3.2005
<u>05.3053 Po. Allemann Evi : Problèmes liés à la technologie RFID</u>	9.3.2005
<u>05.1006 Q Günter Paul : Vérification de la compatibilité informatique. Etat du projet?</u>	9.3.2005
<u>05.3082 Ip. Amgwerd Madeleine : Le guichet virtuel www.ch.ch. Quelle image et quels services?</u>	15.3.2005
<u>05.1011 Q Leutenegger Filippo : Financement d'un projet TI sans valeur ajoutée</u>	15.3.2005
<u>05.3159 Ip. Menétrey-Savary Anne-Catherine : Stratégie pour la société de l'information</u>	17.3.2005
<u>05.3141 Mo. Vollmer Peter : TIC cyberadministration. Suisse zéro point?</u>	17.3.2005
<u>05.3196 Ip. Aeschbacher Ruedi : Rayonnement électromagnétique dans les Intercity à deux étages</u>	18.3.2005

Annexe 3 – Membres des groupes de travail du processus de révision

Groupe de travail Nom	Prénom	Office/institution
Sécurité, protection des données, confiance		
Fischer (présidence)	Peter	OFCOM
Baeriswyl	Bruno	Préposé à la protection des données, canton de Zurich
Bircher	DAniel	Ernst Basler u. Partner
Blum	Armin	OFCOM
Dörig	Adolf	Novell SA
Dunn	Myriam	EPFZ
Lagger	Anton	OFAE
Maurer	Ueli	EPFZ
Nägeli	Hans-Peter	UBS
Pletscher	Thomas	economiesuisse
Rosenthal	David	Homburger Rechtsanwälte
Rytz	Ruedi	USIC
Stauffacher	Daniel	Secrétariat exécutif du SMSI
Thür	Hanspeter	PFPD
Vernez	Gerald	DDPS, Information Operations
Zbinden	Reto	Swiss Infosec
Züricher	Ronald	CSI
Cybersanté		
Stutz Steiger (présidence)	Therese	OFSP
Arnet	Beat	SUVA
de Vos Bolay	Pauline	Département de l'action sociale et de la santé, République et Canton de Genève
Della Santa	Marzio	Dép de la santé du canton du Tessin et rete sanitaria
Denz	Martin	Président SSIM et Head eHealth Unit FMH
Duetz Schmucki	Margreet	IMSP, Institut de médecine sociale et préventive, Berne
Finsterwald	Daniel	CDS, Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
Rosenthal	David	Consultant en droit de l'information et des télécommunications, Homburger Rechtsanwälte
Scherrer	Ursula	OFSP
Schmid et Wang (en alternance)	Margrit R. et Jen	Institut de médecine sociale et préventive, Uni Zurich
Steiert	Jean-François	«La santé à un prix abordable» / association de patients, Fribourg / Suisse romande
Thorens	Jean-Jacques	OFSP
Contenus numériques et disponibilité		
Kellerhals (présidence)	Andreas	AFS
Hotz-Hart (présidence)	Beat	OFFT
Buser	Rolf	Swisstopo
Hufschmid-Hirschbühl	Peter	swissinfo, Head Interactive Business
Ludwig	Wolf	comedia
Meier	Ruth	OFS
Müller	Andreas	Aramis
Rosenthal	David	Homburger Rechtsanwälte
Stucki	Peter	Campus virtuel Suisse

Wehrlin	Marc	OFC
Education		
Hotz-Hart (présidence)	Beat	OFFT
Küttel	Olivier	Euresearch
Moret	Francis	CTIE, Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement
Ostini	Marino	OFES
Sieber	Marcel	OFFT
Stucki	Peter	Campus virtuel Suisse
Wüthrich	Fritz	Secrétariat CDIP
Zemp	Beat	LCH, Association faîtière des enseignants suisses
Démocratie et médias		
Brändli (présidence)	Daniel	ChF
Chappelet	Jean-Loup	IDHEAP
Chenevière	Guillaume	Fondation Médias et Société
Dumermuth	Martin	OFCOM
Fleury	Mathieu	Impressum – Les journalistes suisses
Giulietti	Mirko	DFAE
Haas	Josefa	SRG SSR idée suisse, responsable Communication d'entreprise
Lenzin	René	Tages-Anzeiger, rédacteur au Palais fédéral
Ludwig	Wolf	Comedia
Marti	Urs	PD Dr. phil., philosophie politique, Uni Zurich
Trechsel	Alexander H.	Centre d'études et de documentation sur la démocratie directe, Uni Genève
Thèmes transversaux		
Ramsauer (présidence)	Matthias	OFCOM
Braun	Canisius	CdC
Didisheim	Jean-Jacques	USIC
Duss	Walter	SIMSA
Giulietti	Mirko	DP III (DFAE)
Hilty	Lorenz	EMPA
Ostini	Marino	OFES
Peyer	Chantal	Pain pour le prochain
Pletscher	Thomas	economiesuisse
Schneider	Thomas	OFCOM, IR
Stauffacher	Daniel	Secrétariat exécutif du SMSI
Trechsel	Alexandre H.	Faculté de droit, Uni Genève,
Vögeli	Yvonne	OFEFP

Annexe 4 – Liste des abréviations

ADSL	Asymmetrical Digital Subscriber Line
AFS	Archives fédérales suisses
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AIEP	Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision
ARELDA	Archivage électronique de données et documents
BN	Bibliothèque nationale suisse
BWA	Broadband Wireless Access
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CERT	Computer Emergency Response Team
CEST	Centre d'études de la science et de la technologie
ChF	Chancellerie fédérale
CI	Conseil de l'informatique de la Confédération
CI SI	Comité interdépartemental pour la société de l'information
ComCom	Commission fédérale de la communication
CSIC	Conférence des services d'information de la Confédération
CTIE	Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement
CTT	Commission des transports et des télécommunications
CVS	Campus virtuel Suisse
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFF	Département fédéral de l'économie
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
DSL	Digital Subscriber Line
EDI	Electronic Data Interchange
EITO	European Information Technology Observatory
EMPA	Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
ésn	L'école sur le net
EURID	European Registry for Internet Domains
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FOSC	Feuille officielle suisse du commerce
GATS	General Agreement on Trade in Services
GCC-TIC	Groupe de contact et de coordination formation professionnelle TIC
GCSI	Groupe de coordination Société de l'information
GEVER	Système de gestion des affaires
GKP	Global Knowledge Partnership
GPRS	General Packet Radio Service
GSM	Global System for Mobile communications
GSR	Groupement de la science et de la recherche
IANA	Internet Assigned Numbers Authority
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
I-CH	Coopérative Formation professionnelle informatique suisse
ICT	Information and Communication Technologies
ICT4D	Information and Communication Technologies for Development
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
IFPI	Institut fédéral de la propriété intellectuelle
INFOSTAR	Gestion informatisée des registres de l'état civil
InfoSurance	Fondation pour la sécurité de l'information et de la communication en Suisse
IP	Protocole Internet

IPv6	Protocole Internet version 6
ISDN	Integrated Services Digital Network
ISN	International Relations and Security Network
ISP	Internet Service Provider
ISFPF	Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle
ISPS	Information Society Project Switzerland
IST	Information Society Technologies
IT	Information Technology
KOF	Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ
LAr	Loi fédérale sur l'archivage
LDA	Loi sur le droit d'auteur
LHR	Loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes
LRTV	Loi sur la radio et la télévision
LSPIN	Loi fédérale sur les identificateurs sectoriels de personne
LTC	Loi sur les télécommunications
LTrans	Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration
MELANI	Centre d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information
MMS	Multimedia Messaging Service
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFAE	Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays
OFAEE	Office fédéral des affaires économiques extérieures
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFC	Office fédéral de la culture
OFCOM	Office fédéral de la communication
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
OFJ	Office fédéral de la justice
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
ONU	Organisation des Nations Unies
ORAT	Ordonnance sur les ressources d'adressage dans le domaine des télécommunications
OSCSE	Ordonnance sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique (Ordonnance sur la signature électronique)
OSS	Open Source Strategy
OST	Ordonnance sur les services de télécommunication
PDA	Personal Digital Assistant
PIB	Produit intérieur brut
PKI	Public Key Infrastructure
PLC	Powerline Communications
PME	Petites et moyennes entreprises
PPP – ésn	Partenariat public-privé – l'école sur le net
PrepCom	Preparatory committee
RegBL	Registre fédéral des bâtiments et des logements
RNIS	Réseau numérique à intégration de services
RS	Recueil systématique du droit fédéral
SCSE	Loi fédérale sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique (Loi sur la signature électronique)
SCT (OMPI)	Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
seco	Secrétariat d'Etat à l'économie
SER	Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche
SMS	Short Message System
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
SONIA	Etat-major spécial sûreté de l'information
SSR	Société suisse de radiodiffusion et télévision

TA Swiss	Centre d'évaluation des choix technologiques
TED	Traitement électronique des données
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UDRP	Uniform Dispute Resolution Policy
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UK	United Kingdom
ULL	Unbundling of the local loop
UMTS	Universal Mobile Telecommunications System
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICE	Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe
USIC	Unité de stratégie informatique de la Confédération
VIPER	International Festival for Film Video and New Media
VoIP	Voice over Internet Protocol
VVIP	Very, Very Important People
Wi-Fi	Wireless Fidelity
WiMAX	Worldwide Interoperability for Microwave Access Forum
W-LAN	Wireless Local Area Network (réseau local sans fil)
WLL	Wireless Local Loop (boucle locale sans fil)
WPPT	World Performances and Phonograms Treaty